



CANADA

Débats de la Chambre des communes

VOLUME 139 • NUMÉRO 015 • 3^e SESSION • 37^e LÉGISLATURE

COMPTE RENDU OFFICIEL
(HANSARD)

Le vendredi 20 février 2004

—
Présidence de l'honorable Peter Milliken

TABLE DES MATIÈRES

(La table des matières quotidienne des délibérations se trouve
à la fin du présent numéro.)

Toutes les publications parlementaires sont disponibles sur le
réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

<http://www.parl.gc.ca>

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 20 février 2004

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

• (1000)

[Français]

LOI SUR LE TRANSFÈREMENT INTERNATIONAL DES DÉLINQUANTS

La Chambre passe à l'étude du projet de loi C-15, Loi de mise en oeuvre des traités ou des ententes administratives sur le transfèrement international des personnes reconnues coupables d'infractions criminelles, dont le comité a fait rapport sans proposition d'amendement.

L'hon. Anne McLellan (ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.) propose: Que le projet de loi soit agréé.

• (1005)

Le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le vice-président: Que tous ceux qui appuient la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le vice-président: Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le vice-président: À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le vice-président: Conformément à l'article 45 du Règlement, le vote par appel nominal est différé jusqu'au lundi 23 février 2004, à l'heure ordinaire de l'ajournement quotidien.

L'hon. Mauril Bélanger (leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je crois que si vous le demandiez, vous trouveriez qu'il y a consentement pour que le vote que l'on vient de différer à lundi, soit reporté à la fin des ordres émanant du gouvernement, mardi.

Le vice-président: Y a-t-il consentement de la Chambre pour procéder ainsi?

Des voix: D'accord.

[Traduction]

LOI MODIFIANT LA LOI SUR LE SYSTÈME CORRECTIONNEL ET LA MISE EN LIBERTÉ SOUS CONDITION ET LE CODE CRIMINEL

Projet de loi C-19. L'ordre du jour appelle: Initiatives ministérielles

Le 13 février 2004—La vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile—Deuxième lecture et renvoi au Comité permanent de la justice, des droits de la personne, de la sécurité publique et de la protection civile du projet de loi C-19, Loi modifiant la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition et le Code criminel.

L'hon. Anne McLellan (vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.) propose:

Que le projet de loi C-19, Loi modifiant la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition et le Code criminel soit renvoyé sur-le-champ au Comité permanent de la justice, des droits de la personne, de la sécurité publique et de la protection civile.

—Monsieur le Président, le succès de notre système repose sur la collaboration, le dialogue et le savoir fondé sur la recherche ainsi que sur les valeurs canadienne, la primauté du droit et le respect de la dignité humaine.

Notre système correctionnel est fondé sur le respect des droits de la personne, tels qu'énoncés dans la Charte canadienne des droits et libertés, sur les pactes internationaux que le Canada appuie depuis des années, par exemple la Déclaration universelle des droits de l'homme, et sur le respect des normes des Nations Unies concernant le traitement des prisonniers.

Ces principes et ces valeurs font partie intégrante de notre Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition.

Cette loi est un jalon important de la réforme du système correctionnel canadien. Elle établit un équilibre entre les droits des victimes et ceux des délinquants. Elle reflète une croyance fondamentale en la dignité de la personne. Elle reflète aussi la conviction que, s'ils bénéficient des interventions et du soutien appropriés, la grande majorité des délinquants peuvent changer et réintégrer un jour la société en tant que citoyens respectueux des lois.

La loi comporte en outre des dispositions visant à assurer le contrôle des délinquants qui constituent de toute évidence un risque pour nos collectivités. Notre système reconnaît que la mise en liberté graduelle et contrôlée des délinquants dans la collectivité, s'ils ne présentent pas de risque et font l'objet d'une bonne surveillance et du soutien voulu, représente le meilleur moyen d'assurer la sécurité publique.

La Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition a été adoptée en 1992. Dans la partie I, on expose le but du système correctionnel ainsi que les mesures particulières qui régissent les activités quotidiennes du Service correctionnel du Canada aux fins de l'administration des peines de deux ans ou plus.

Initiatives ministérielles

L'objet du système de mise en liberté sous condition et les principes qui guident la Commission nationale des libérations conditionnelles sont énoncés à la partie II.

Enfin, la partie III fait état des dispositions relatives à la création du Bureau de l'enquêteur correctionnel.

Comme la loi comporte une clause qui prévoit la tenue obligatoire d'un examen parlementaire, un sous-comité du Comité permanent de la justice et des droits de la personne a amorcé cet examen en février 1999.

Les membres du sous-comité se sont rendus dans toutes les régions du pays et ont visité de nombreux pénitenciers et établissements correctionnels. Ils ont entendu les témoignages de personnes liées de près ou de loin au système conditionnel. En mai 2000, le sous-comité a déposé son rapport intitulé «En constante évolution: la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition».

Dans son rapport, le sous-comité parlementaire en arrive à la conclusion que la loi est fondamentalement valable, mais qu'il y a encore place à l'amélioration. Les membres du sous-comité ont formulé 53 recommandations visant à modifier la loi ainsi que les pratiques du Service correctionnel du Canada, de la Commission nationale des libérations conditionnelles et du Bureau de l'enquêteur correctionnel.

Le gouvernement précédent ayant accepté de donner suite à 46 de ces 53 recommandations, des progrès considérables ont été réalisés au chapitre des politiques et des programmes. Cependant, plusieurs modifications législatives doivent encore être apportées pour que les recommandations acceptées puissent être mises en oeuvre. Ainsi, en présentant le projet de loi C-19, le gouvernement en place témoigne de son engagement envers la sécurité publique.

Les modifications législatives proposées visent à renforcer les dispositions régissant la procédure d'examen expéditif, ou PEE, en ajoutant plusieurs nouvelles infractions à la liste des infractions ne pouvant pas faire l'objet de la PEE; en supprimant la nature présomptive de la mise en liberté en vertu de la PEE; en exigeant que les délinquants condamnés à une peine d'emprisonnement de six ans ou plus purgent une plus longue partie de la peine avant d'être admissibles à une semi-liberté anticipée et en demandant à la Commission nationale des libérations conditionnelles d'appliquer des critères plus rigoureux que ceux utilisés maintenant pour ce qui est de l'évaluation du risque de récidive.

Nous voulons également rationaliser le programme de permissions de sortir afin d'en accroître l'efficacité et élargir et officialiser les droits des victimes par rapport aux audiences de la Commission nationale des libérations conditionnelles.

Par ailleurs, le projet de loi a pour but de rendre obligatoire l'examen des cas de mise en liberté d'office, avant la mise en liberté, d'établir des motifs additionnels aux fins du maintien en incarcération des délinquants à risque élevé et d'autoriser la mise en liberté des délinquants en phase terminale pour des motifs humanitaires. Plusieurs modifications ont aussi été proposées afin de régler un certain nombre de détails de forme et de rendre le libellé de la loi plus compréhensible.

• (1010)

Permettez-moi de vous donner quelques explications au sujet des modifications proposées. Celles-ci ont notamment pour objet de rendre la procédure d'examen expéditif plus restrictive et d'exclure, outre les délinquants coupables des infractions déjà prévues à la loi, ceux qui ont été condamnés pour pornographie juvénile, haute

trahison, exploitation sexuelle d'une personne handicapée, dommages corporels causés intentionnellement et torture ainsi que pour des infractions liées au crime organisé.

Elles visent aussi à obliger la Commission nationale des libérations conditionnelles à tenir compte du risque de récidive générale dans le cadre de l'examen de tous les cas visés par la procédure d'examen expéditif. À l'heure actuelle, la commission est uniquement tenue d'examiner les cas de délinquants susceptibles de commettre une infraction avec violence. Les modifications proposées rendront plus rigoureuses les conditions associées aux mises en liberté visées par la procédure d'examen expéditif. La mise en liberté des délinquants en vertu de la procédure d'examen expéditif ne reposera plus sur des présomptions, mais sera désormais le fruit d'une décision délibérée de la part de la commission.

Par ailleurs, la période d'inadmissibilité à la semi-liberté dans le cas des délinquants qui purgent une peine de plus de six ans sera accrue, de façon à éviter que des délinquants qui purgent des peines de longue durée passent de nombreuses années en semi-liberté parce qu'ils sont admissibles à la procédure d'examen expéditif. Cette mesure vise également à souligner que le but de la semi-liberté est de préparer les délinquants à la liberté conditionnelle totale, comme c'est le cas pour tous les autres délinquants.

Le programme de permissions de sortir en place donne d'excellents résultats au chapitre de la réinsertion sociale des délinquants, comme en témoigne le taux de succès élevé enregistré parmi les délinquants qui bénéficient de cette forme restreinte de liberté.

Les mesures proposées dans le projet de loi C-19 accorderont au Service correctionnel du Canada le pouvoir exclusif d'accorder des permissions de sortir avec escorte. Il lui incombera également d'accorder des permissions de sortir sans escorte à tous les délinquants, exception faite de ceux qui purgent une peine d'emprisonnement à perpétuité ou d'une durée indéterminée. Le cas de ces derniers continuera de relever de la Commission nationale des libérations conditionnelles.

De plus, les placements à l'extérieur relèveront désormais du programme des permissions de sortir, qui comportera également des dispositions permettant d'accorder aux délinquants des permissions afin qu'ils puissent participer à des programmes de travail structurés, d'éducation, de formation professionnelle et de dynamique de la vie.

Permettez-moi maintenant de dire quelques mots au sujet de la mise en liberté d'office. Pour faire suite aux recommandations du sous-comité, le projet de loi a pour objet de resserrer les conditions associées à ce type de mise en liberté dans le cas des délinquants présentant de trop grands risques pour la société. Le Service correctionnel du Canada serait désormais tenu d'examiner tous les cas de libération d'office avant la mise en liberté, de déterminer s'il y a lieu de renvoyer un cas à la Commission nationale des libérations conditionnelles pour examen aux fins d'un maintien en incarcération et, enfin, de formuler à l'intention de la commission des recommandations quant à l'imposition de conditions particulière à la mise en liberté.

Initiatives ministérielles

Le service devra par ailleurs renvoyer obligatoirement à la commission, pour examen en vue d'un éventuel maintien en incarcération, les cas de tous les délinquants ayant commis une infraction sexuelle contre un enfant ou qui sont susceptibles de commettre une infraction causant la mort ou des dommages graves. Les critères de renvoi à la commission en vue d'un éventuel maintien en incarcération seront élargis pour inclure les délinquants condamnés pour pornographie juvénile, haute trahison, exploitation sexuelle d'une personne handicapée ou torture, ou encore ceux qui ont causé intentionnellement des dommages corporels.

En ce qui touche les victimes d'actes criminels, la Commission nationale des libérations conditionnelles est, depuis de nombreuses années, favorable à leur participation officielle aux audiences de libération conditionnelle. Le projet de loi comporte des dispositions visant à autoriser officiellement les victimes à présenter une déclaration aux audiences de libération conditionnelle. À ce jour, quelque 347 déclarations ont été présentées, et les victimes ont exprimé leur satisfaction quant au nouveau rôle qui leur était dévolu dans le cadre du processus décisionnel en matière de mise en liberté sous condition.

Voilà l'ensemble des modifications proposées. Pour faire suite à la recommandation du sous-comité concernant la structure de la Commission nationale des libérations conditionnelles, il est également proposé d'accroître le nombre maximal de membres à temps plein pour le porter de 45 à 60. Le projet de loi propose également de veiller à ce que les rapports annuels et spéciaux de l'enquêteur correctionnel fassent état des réponses intégrales formulées par le Service correctionnel du Canada.

Enfin, certaines modifications ont été proposées afin de corriger quelques petits détails sur le plan de la forme.

Voilà, en bref, le contenu du projet de loi. Je suis persuadée qu'avec l'appui de la Chambre, nous apporterons rapidement les modifications requises pour mettre notre loi à jour et la rendre encore plus efficace.

• (1015)

M. Jim Gouk (Kootenay—Boundary—Okanagan, PCC): Monsieur le Président, la vice-première ministre a utilisé un choix de mots intéressant.

Voilà un exemple tout à fait typique de mesure législative libérale. Pour ceux qui n'auraient pas encore compris, je précise qu'une mesure législative libérale est une mesure au moyen de laquelle les libéraux, en réponse à une demande des Canadiens, apportent une modification des plus minimales, mais qui leur permet néanmoins d'affirmer qu'ils ont tenu compte des préoccupations qui leur ont été transmises et qu'ils ont agi.

Que Dieu vienne en aide aux députés de l'opposition s'ils s'avisent de voter contre une telle mesure parce qu'on leur dira que ce sont eux qui ont affirmé que les changements s'imposaient et que les libéraux sont en train de les mettre en oeuvre. Si l'opposition se prononce contre une telle mesure, de toute évidence, cela signifie qu'elle ne voulait pas du tout de ces changements.

En réalité, les libéraux n'apportent que les changements les plus minimales parce qu'ils ne veulent pas irriter leurs étranges amis qui eux ne veulent pas de changements dans le système qui réduiraient les droits des criminels par rapport à ceux des citoyens respectueux de la loi.

Prenons par exemple la libération d'office. Les libéraux parlent de conditions qui seront mises en oeuvre et en vertu desquelles, dorénavant, les prisonniers ne seront peut-être pas admissibles à la

libération d'office si, par exemple, ils ont commis certains crimes violents. Cependant, les ordonnances de sursis, introduites par son prédécesseur, qui deviendra vraisemblablement ambassadeur aux Nations Unies ou quelque chose du genre, s'appliquent maintenant aux délinquants violents. Lorsqu'il en a été question de nouveau à la Chambre, les Canadiens étaient scandalisés. Devinez ce que le ministre de la Justice de l'époque a dit. Il a déclaré que son intention n'avait jamais été de faire en sorte que cette mesure s'applique aux délinquants violents.

La vice-première ministre affirme maintenant que nous allons aviser les prisonniers devant être incarcérés, mais pas tous, qu'ils ne seront peut-être pas admissibles à la libération d'office. Évidemment, il y a des juges qui disent à ces délinquants qu'ils n'iront peut-être même pas en prison.

Je pense que si la vice-première ministre envisage sérieusement des changements appropriés à l'égard du système judiciaire, elle devrait commencer par modifier les dispositions relatives à la détermination de la peine en retirant d'abord aux auteurs d'infractions de premier et de deuxième niveaux l'admissibilité à une ordonnance de sursis pour que ces délinquants soient incarcérés.

Puis, il y a la libération d'office. Au cas où certains ne comprendraient pas de quoi il s'agit, c'est une disposition très libérale prévoyant la libération des détenus qui ont purgé les deux tiers de leur peine, peu importe leur comportement en prison, peu importe qu'ils aient participé ou non aux programmes de correction, et même s'ils ont été incorrigibles, s'ils se sont battus avec les gardiens et d'autres détenus. Ils pourraient même être en isolement à la date où ils ont droit à la libération d'office, et ils passeraient directement de l'isolement préventif à la société.

Nous avons fait une étude à ce sujet, il y a quelques années. J'y ai participé, tout comme le député de Pictou—Antigonish—Guysborough, qui était alors membre du Parti progressiste-conservateur. L'une des choses que nous avons sérieusement envisagées, pendant l'examen de la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition, c'est l'abolition absolue de la libération d'office. Tous les deux, nous avons écouté les arguments en faveur du régime de libération conditionnelle. Nous comprenons tous les deux pourquoi on ne veut pas garder les détenus en prison jusqu'à la toute fin, jusqu'à l'expiration du mandat, et les libérer alors sans précaution. Il vaut bien mieux les laisser sortir en leur imposant une surveillance pour faciliter leur réinsertion sociale.

Nous acceptons tous deux cette idée, mais il faut que les détenus méritent leur libération, qu'ils méritent le droit de sortir avant l'expiration du mandat pour réintégrer la société à certaines conditions et sous surveillance. Nous l'acceptons. Nous sommes tout à fait d'accord. Mais nous ne sommes pas d'accord pour que les détenus qui n'ont rien fait pour le mériter soient libérés.

Voici ce qui se passe dans les prisons. Si les prisonniers se comportent bien, s'ils ont du remords et essaient de se réadapter, s'ils profitent des programmes qui peuvent leur convenir, étant donné les infractions qu'ils ont commises, ils peuvent sortir avant que les deux tiers de la peine ne soient écoulés.

Ce qui arrive souvent avec certains de ces prisonniers, cependant, c'est qu'ils ne voient pas la nécessité de coopérer avec les gardiens ou de suivre des programmes, puisqu'ils seront libérés automatiquement après avoir purgé les deux tiers de leur peine. Même s'ils se font surprendre avec de la drogue, se battent avec d'autres prisonniers ou jettent des seaux d'urine sur les gardiens à l'intérieur de la prison, ils savent qu'ils vont profiter de la libération d'office.

Initiatives ministérielles

●(1020)

Lorsque nous avons étudié cela en sous-comité, le sous-comité qui a été chargé de l'examen de l'ensemble de la Loi sur le système conditionnel et la mise en liberté sous condition, la libération d'office est devenue une question importante pour l'opposition. J'ai proposé que nous recommandions au gouvernement l'abolition de la libération d'office. Fait assez intéressant, après avoir étudié la question et avoir écouté de nombreux témoins, qui y étaient tous très favorables, les députés du sous-comité ont accepté de recommander l'abolition de la libération d'office.

Nous avons rédigé un rapport préliminaire qui s'est rendu au bureau du premier ministre. Le rapport est revenu accompagné d'une note probablement très mesquine disant: «N'avez pas le culot de nous faire ce genre de recommandation. Remettez-vous au travail, convoquez quelques nouveaux témoins qui vous appuieront quant à la nécessité de la libération d'office et changez votre recommandation.»

Les libéraux sont revenus, tout penauds et en s'excusant presque, et ils nous ont dit qu'il leur faudrait être en désaccord sur ce point, mais qu'ils pouvaient être d'accord sur tout le reste. J'ai déclaré: «Il n'en est pas question. Nous avons fait des compromis pour obtenir l'inclusion la question de la libération d'office, car nous avons identifié cet élément comme étant important pour le public.» Donc, ils ont fait défiler tout un groupe de gens qu'ils avaient triés sur le volet et ont essayé d'avancer l'argument que les prisons seraient surpeuplées et que si nous n'avions pas la libération d'office, certains prisonniers ne pourraient mériter leur libération et demeureraient détenus jusqu'à la fin de leur mandat, ce qui provoquerait le surpeuplement des prisons.

Nous devons d'abord écouter ce que les libéraux eux-mêmes disaient à ce sujet. Ils voulaient permettre à certaines personnes, qui ne pouvaient pas se comporter assez bien pour mériter la libération conditionnelle, de sortir de prison. Il s'agit de prisonniers qui ne peuvent mériter la libération conditionnelle parce que leur comportement n'est pas suffisant pour qu'on leur fasse confiance et qu'on les renvoie au sein de la population. Ils ne peuvent mériter la libération conditionnelle, donc nous allons tout simplement la leur donner automatiquement.

Voilà le type d'absurdité qui se produit dans le système. Voilà ce qui cloche dans le projet de loi de la ministre aujourd'hui. Elle veut faire du rafistolage aux entourures. Elle veut ajouter peut-être quelques dispositions portant sur le fonctionnement de la libération d'office. En vérité, la solution consiste à s'en débarrasser. Nous avons besoin d'un système où les prisonniers vont tenter de mériter la libération conditionnelle et de parcourir le chemin qui les ramènera dans la société.

Je souscris tout à fait au concept de réadaptation. Premièrement, nous voulons prévenir la criminalité dans la mesure du possible. Nous voulons changer suffisamment le système pour que nous n'ayons plus de gens qui commettent des crimes stupides qui les envoient en prison. Lorsqu'ils sont en prison, nous voulons les encourager à reconnaître qu'ils ont commis une erreur, qu'ils reviendront dans la société et seront des membres de la société précieux et respectueux de la loi. Ce n'est pas ainsi que le système fonctionne en ce moment et ce n'est pas un rafistolage aux entourures qui permettra d'apporter des changements de ce type.

Je pourrais probablement parler de ce sujet pendant une heure environ, mais je constate que je n'en ai pas le temps. Je reçois des encouragements des libéraux, qui veulent que je continue, mais,

malheureusement, le Règlement qu'ils ont mis en place m'empêche de le faire.

Je peux assurer à la Chambre que, si le gouvernement continue de rafistoler des projets de loi, nous continuerons de nous y opposer. Il y a quelque chose qui cloche lorsque le gouvernement est incapable de présenter un seul projet de loi raisonnable qui va jusqu'au bout, et que, au lieu de cela, il présente un projet de loi qui vise à faire croire qu'il a accompli quelque chose.

Encore aujourd'hui, nous entendons dire que les libéraux nous ont offert un Sénat trois E, mais que nous avons rejeté cette offre. Ils recourent encore à ce faux-fuyant de temps à autre, tout cela parce qu'ils ont présenté une série inapplicable de modifications constitutionnelles qu'environ 70 p. 100 de la population canadienne a rejetée, même si elle contenait quelques mesures raisonnables. À ce jour, ils continuent de soutenir que nous avons voté contre les bonnes mesures, ce que, bien sûr, nous avons fait en principe, car les bonnes mesures étaient noyées sous une foule de mauvaises.

Il en va de même pour le projet de loi. Il a peut-être légèrement du mérite, mais nous devons toujours faire face à une énigme, soit voter en faveur des légères améliorations que le gouvernement est disposé à apporter ou les rejeter, car si les choses ne peuvent pas être faites comme il faut, elles ne devraient pas être faites du tout. Devrions-nous tout simplement dire aux libéraux qu'ils peuvent s'écarter et que nous ferons les choses à leur place? Le jour où nous pourrions le faire est très proche. Nous prévoyons que, en dépit de tous les scandales, de toutes les enquêtes et du fait que nous n'entendrons pas parler sous peu de toutes ces enquêtes pendant un certain temps, le premier ministre ira de l'avant et déclenchera des élections. La principale raison, c'est que, aussi mauvaises que soient actuellement les nouvelles, il sait qu'elles ne feront qu'empirer.

Lorsque les libéraux présentent des projets de loi comme celui-ci, ils méritent d'être mis à la porte. Ils devraient s'écarter, et nous présenterons des projets de loi que les Canadiens veulent vraiment.

●(1025)

[Français]

M. Yvan Loubier (Saint-Hyacinthe—Bagot, BQ): Monsieur le Président, il me fait plaisir d'intervenir au sujet de ce projet de loi en tant que nouveau porte-parole concernant les questions de sécurité et du système correctionnel, la GRC, le SCRS et ainsi de suite, bref, tous les sujets qui, de près ou de loin, peuvent toucher à la protection civile et à la sécurité du public.

Le Bloc québécois appuiera ce projet de loi parce que c'est une amorce d'amélioration. Ce n'est pas parce que nous sommes satisfaits de l'ensemble des propositions qui sont présentées dans ce projet de loi, car il en manque plusieurs en regard des recommandations qui avaient été faites par le Sous-comité sur la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition du Comité permanent de la justice et des droits de la personne, en mai 2000.

Dans ce projet de loi, il manque surtout un éclairage des intervenants du milieu. On a beau dire qu'on a tenu une vaste consultation d'est en ouest au Canada, mais on a l'impression qu'on n'a pas suffisamment écouté les intervenants du milieu et qu'on n'a pas procédé à une véritable évaluation globale de la situation. Il y a des programmes qui fonctionnent du côté des libérations conditionnelles, mais certains ne fonctionnent pas. On n'a pas colligé ce qui fonctionnait et ce qui ne fonctionnait pas.

Initiatives ministérielles

Ici, on propose quelques amendements qui améliorent un tant soit peu la situation. Toutefois, il y aurait moyen d'aller beaucoup plus loin. C'est le premier élément de notre position par rapport au projet de loi.

Deuxièmement, il y a la question du processus de nomination des commissaires. Je reviendrai sur cette question parce qu'elle est fort importante. Le premier ministre vient juste de déposer un plan concernant sa vision démocratique, où il est question des nominations. Dans ce projet de loi, assez curieusement, on continue avec la vieille façon de fonctionner au chapitre des nominations, et c'est fort malheureux.

Nous proposons que ce projet de loi fasse l'objet d'une étude vraiment sérieuse et approfondie au sein du Comité permanent de la justice et des droits de la personne et qu'on entende tous les intervenants. Il faut que nous procédions, je ne dirais pas une fois pour toutes, parce qu'une loi est toujours perfectible, mais que nous procédions à un remaniement majeur des programmes qui existent à l'heure actuelle relativement aux libérations conditionnelles.

S'agissant du premier élément de notre position par rapport au projet de loi, il est assez étonnant que tout récemment, en janvier dernier, un comité d'experts s'est penché sur le processus de la libération conditionnelle et a mis au jour des failles assez incroyables, surtout à l'égard de l'évaluation des sujets admissibles aux libérations conditionnelles.

Je réfère au cas de Conrad Brassard, en janvier dernier. Conrad Brassard a été libéré sous conditions. Lorsqu'il a été libéré, il est allé assassiner sa conjointe. Le comité d'experts qui s'est penché sur le cas de Brassard, qui pourrait aussi s'appliquer à d'autres cas malheureusement trop nombreux par le passé, disait que le processus d'évaluation des individus qui sont assujettis au processus de libération conditionnelle comporte des failles incroyables.

Notamment, on fait appel à des pigistes pour évaluer le profil psychologique des individus. Deuxièmement, au lieu de s'attarder à la capacité de réadaptation ou de réhabilitation de cet individu qui est assujetti au programme de libération conditionnelle, au lieu de s'attaquer à son profil et voir ses capacités de réadaptation dans la société, on a comme seul critère, ou à peu près, la gravité du crime commis qui l'a amené au pénitencier.

Or, le Barreau a été très clair à cet égard. Le processus de l'analyse des cas doit être renforcé pour assurer d'abord et avant tout la sécurité du public. Il faut aussi s'assurer que toutes les informations sur le sujet, sur cet individu soient complètes. Dans le cas de Conrad Brassard, on s'est aperçu qu'il manquait des informations sur la gravité de son état, et probablement son état de psychopathe.

Cela s'est fait sur la base d'une analyse qui était incomplète et effectuée rapidement par des pigistes. Je ne remets pas en cause la compétence des psychologues, mais lorsqu'on n'a pas suffisamment de budgets, lorsqu'on veut faire des économies de bouts de chandelle et qu'on met en péril la sécurité des individus en engageant des pigistes, en leur donnant une information incomplète et un délai très court pour évaluer le sujet, la situation commence à être assez grave.

● (1030)

Nous aurions souhaité, dans la foulée des modifications de la Loi sur les libérations conditionnelles, que l'on prenne en considération l'évaluation de ce comité d'experts.

Il y a un autre problème au sujet duquel je suis tout à fait d'accord avec le collègue conservateur qui m'a précédé, même si nous appuyons le projet de loi. Un élément d'analyse est exact. On ne procède pas suffisamment à une étude approfondie du programme,

comme tel, de libérations conditionnelles. Ce sont des libérations automatiques, peu importe le comportement de l'individu ou peu importe la gravité de ses liens avec des structures criminelles organisées. On a des cas. C'est assez pathétique de voir cela.

Par exemple, des producteurs agricoles le disent et on peut le lire dans les journaux ce matin, un agriculteur est pris en otage par des producteurs de cannabis dans sa région. Cela dure depuis des années. Ces producteurs de cannabis sont liés aux groupes de motards criminalisés, en l'occurrence, dans cette région, à Nicolet, ce sont les Hell's Angels.

On sait pertinemment que ce qu'on appelle communément les «strickers», par exemple, ceux qui travaillent pour les groupes de motards criminalisés, dirigent et coordonnent la production de cannabis dans les champs, se chargent de faire régner un régime de terreur auprès des agriculteurs et de leur famille et se chargent aussi de briser de la machinerie ou de régler des comptes lorsqu'il y a des dénonciations.

Ces gens sont arrêtés, sont emprisonnés, et peu importe la gravité des liens qu'ils entretiennent avec le crime organisé et la haute criminalité, on regarde uniquement le crime commis.

Lorsque cet individu atteint le sixième de sa peine, il est assujetti à une première libération sous condition, on regarde uniquement le fait qui l'a conduit en prison, et on ne regarde pas la capacité de cet individu à être réhabilité, à réintégrer la société, et à ne plus représenter de danger. Il faut que ce genre de situation change. Je suis d'accord là-dessus avec le collègue qui m'a précédé.

Il y a un autre point. Puisqu'on parle d'un plan de réforme démocratique, que le premier ministre vient de déposer son plan de réforme démocratique, qu'il parle d'une plus grande transparence et aussi d'une évaluation au chapitre des compétences des gens qui reçoivent des nominations, on aurait pu en profiter pour faire en sorte que, dans le projet de loi, ce ne soit pas le gouverneur en conseil qui choisisse encore les commissaires de la Commission nationale des libérations conditionnelles, mais qu'il y ait un processus ouvert, qu'il y ait une analyse des compétences des gens.

On a décrié cette situation. Même le juge Boilard l'a déjà décriée. Il faudrait avoir un processus de nomination qui n'est pas partisan, qui n'est pas fermé et qui manque de transparence, comme celui que nous avons aujourd'hui.

Il y a eu le cas d'un ancien député de la Chambre des communes, André Bachand; il ne s'agit pas de celui qui est actuellement député, mais d'un autre, né dans les années 1930, qui était député libéral il y a quelques années. On avait critiqué sa nomination à cette commission, parce qu'elle était le fait de l'appui d'un ancien ministre, André Ouellet, et de son voisin, l'actuel premier ministre. C'était tout simplement une nomination partisane.

Il faut que cela aussi change. Il faut se baser sur la compétence et sur le fait que ces gens, qui sont nommés, aient un esprit éclairé et rendent des décisions qui soient heureuses et non pas malheureuses, comme dans le cas de M. Brassard.

● (1035)

[Traduction]

M. Jay Hill (Prince George—Peace River, PCC): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de prendre la parole ce matin et de faire quelques commentaires supplémentaires sur le projet de loi C-19, loi visant à amender la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition et le Code criminel du Canada.

Initiatives ministérielles

Je résumerai essentiellement ma position à l'égard de ce projet de loi en disant qu'il était à peu près temps. Il était en effet à peu près temps que le gouvernement libéral juge finalement opportun de prendre les mesures qui s'imposaient, quelque quatre ans après que le sous-comité du Comité permanent de la justice et des droits de la personne ait dressé une liste de recommandations sur l'amélioration de cette entreprise que sont le système correctionnel et la mise en liberté sous condition dans le système carcéral canadien.

Enfin, presque quatre ans plus tard, le gouvernement présente encore ce projet de loi.

Les Canadiens ont le droit de demander pourquoi il a fallu quatre ans pour donner suite aux recommandations de ce sous-comité. L'une des raisons, et j'espère que cela devient de plus en plus évident pour les Canadiens, c'est que le gouvernement a été empêtré au cours des années passées, et surtout les quatre dernières qui se sont écoulées depuis que le sous-comité a présenté son rapport, dans une course clandestine au leadership qui a été lancée par le premier ministre actuel. Pendant qu'il magouillait et s'affairait dans les coulisses à renverser le premier ministre Jean Chrétien, ces détails ont été oubliés.

Bien entendu, il y a d'autres raisons. En ce moment, la nation est préoccupée par le scandale du gaspillage d'un quart de million de dollars environ par le biais du programme de commandites au Québec. Cela s'est également produit sous les yeux du premier ministre alors qu'il était ministre des Finances, ce dont il ne peut se disoccier.

De plus en plus, les Canadiens réalisent qu'une grande partie de ces affaires importantes de la nation n'ont pas fait l'objet de mesures qui auraient été présentées, adoptées, débattues, amendées et, en fin de compte, seraient devenues lois afin d'améliorer le système. Il s'agit, dans ce cas, du projet de loi C-19. À la dernière session, c'était le projet de loi C-40, avant que les Libéraux ne prorogent inutilement le Parlement et que tous les projets de loi ne meurent au *Feuilleton*. Nous devons maintenant repartir à zéro.

La rumeur court maintenant que des élections aussi hâtives qu'inutiles seront déclenchées dès le mois d'avril, soit dans un peu plus d'un mois. Qu'advient-il alors de ce projet de loi? Il mourra encore au *Feuilleton*, ce qui nous reportera encore quatre ans et demi ou cinq ans plus tard. Il se peut qu'il soit rappelé l'automne prochain. Il portera un numéro différent, mais ce sera la même mesure que le projet de loi C-40.

M. Jim Gouk: Non, elle va être meilleure. C'est nous qui allons la présenter.

M. Jay Hill: Mon collègue dit que c'est nous qui allons la présenter.

Nous allons inclure l'ensemble des 53 recommandations, pas seulement les 46 auxquelles le gouvernement a décidé de donner suite dans le projet de loi C-19. Nous allons inclure toutes les recommandations qui ont été faites, et nous allons faire adopter le projet de loi avant de déclencher d'autres élections ou de proroger le Parlement inutilement.

Durant la dernière décennie d'inaction du gouvernement libéral, soit depuis que j'ai été élu député fédéral à l'automne 1993, des projets de loi semblables, que les Canadiens appelaient de leurs vœux, sont morts au *Feuilleton*. Les Canadiens ont essayé déception sur déception parce que le Parlement siégeait quelques années, puis le gouvernement le prorogait. Tous les projets de loi mouraient au *Feuilleton*. Le gouvernement devait tout recommencer, reformer les comités et repartir à zéro. Peu de temps après, il déclenchait des élections hâtives et inutiles.

● (1040)

Si des élections sont déclenchées en avril, ce seront les quatrièmes élections hâtives en 11 ans. En 1997, Jean Chrétien, après à peine trois ans et demi au pouvoir, déclenchait des élections hâtives. Ce fut la même chose en 2000. Et ce sera le cas encore une fois.

Je pense que les Canadiens n'ont plus de patience envers le gouvernement. Ils veulent l'adoption de mesures législatives, comme le projet de loi C-19. En réalité, je ne suis pas convaincu que le projet de loi C-19 sera adopté par le Parlement et le Sénat, et qu'il recevra la sanction royale avant les prochaines élections.

J'aimerais croire que cela est possible. Je sais que ceux qui travaillent au sein du système carcéral aimeraient que le projet de loi C-19 soit adopté et que certains de ces changements soient apportés au système carcéral. Je doute que le projet de loi sera adopté si notre soi-disant nouveau premier ministre a l'intention de déclencher inutilement des élections hâtives.

L'objectif principal du projet de loi C-19 est de resserrer certaines des conditions entourant la libération conditionnelle de criminels incarcérés au Canada. Le projet de loi correspond certainement en partie à la position du Parti conservateur du Canada. Mon parti propose depuis de nombreuses années que la libération conditionnelle soit plus difficile à obtenir et plus facile à perdre. Nous croyons qu'il ne devrait pas y avoir de libération conditionnelle accordée automatiquement au Canada.

La libération conditionnelle ne devrait pas être accordée à une personne condamnée à purger une peine d'incarcération d'une durée déterminée, à moins qu'il ne soit clair qu'elle a entrepris des démarches pour s'amender et qu'elle éprouve un réel repentir pour les crimes commis, et à moins qu'il soit clairement prouvé que le comportement criminel n'existe plus. Les criminels devraient purger la totalité de leur peine d'incarcération. Nous affirmons depuis longtemps qu'il devrait être plus difficile d'obtenir une libération conditionnelle. Il devrait y avoir des critères précis à respecter.

Les portes des prisons ne devraient pas être ouvertes du seul fait que celles-ci renferment trop de gens et que cela coûte trop cher au pays. On libère des détenus qui peuvent de nouveau prendre à nouveau à des Canadiens innocents. Combien de fois n'a-t-on pas vu des récidivistes s'en prendre aux plus démunis de notre société, à des femmes et à des enfants et, malheureusement, dans certains cas, à de très jeunes enfants contre lesquels ils commettent d'horribles crimes, alors qu'ils étaient censés avoir reçu une condamnation et avoir été enfermés. Or ils ont été libérés grâce aux lois laxistes du gouvernement libéral.

Allons-nous tolérer cela encore une année, ou deux ou trois, avant que le projet de loi ne soit enfin adopté et que nous puissions peu à peu voir des changements survenir dans notre système pénal?

Lorsque j'interviens sur ces questions, j'hésite toujours à parler de système de justice. De retour dans ma circonscription de Prince George—Peace River, dans le nord-est de la Colombie-Britannique, j'entends chaque jour quelqu'un affirmer qu'il n'y a plus de système de justice dans notre pays. Les gens disent que nous avons un système judiciaire qui, dans notre société, favorise les coupables et les criminels davantage qu'il ne protège les innocents.

Initiatives ministérielles

Nous encourageons les gens des communautés à s'exprimer davantage, notamment les victimes de crime. Je suis heureux de constater qu'au moins il en est fait mention dans le projet de loi et que nous allons quelque peu progresser dans ce sens.

Il est triste qu'il ait fallu l'action combinée de l'opposition officielle durant des mois et, malheureusement des années, pour amener le gouvernement à agir un tant soit peu. Or, ce programme de changement, aussi mince soit-il, a été écarté en raison de l'ambition d'un seul homme, celui qui occupe le fauteuil du premier ministre.

● (1045)

L'hon. Lorne Nystrom (Regina—Qu'Appelle, NPD): Monsieur le Président, je voudrais également parler brièvement du projet de loi C-19 dont la Chambre est saisie ce matin.

Nous devons examiner le système correctionnel et tout le système judiciaire au Canada pour veiller à ce que les lois protègent le Canada, ses citoyens et les victimes tout en assurant un juste châtiement des délinquants et en essayant de réadapter ceux qui peuvent l'être.

Notre parti croit que nous devons faire tout ce qui est possible pour que nos collectivités soient sûres. Nous croyons que la sécurité des collectivités devrait être l'objectif du système de justice pénale. Un gouvernement néo-démocrate soutiendrait cet objectif en prenant les mesures suivantes.

Nous croyons dans les sentences proportionnelles. Nous croyons que les conditions de détention doivent être sécuritaires et humaines pour les délinquants et les agents correctionnels. Nous croyons dans la nécessité de répondre aux besoins des victimes de crime et à la réinsertion des délinquants dans la collectivité en tant que citoyens productifs.

Les néo-démocrates rejettent l'approche du système de justice américain qui a souvent créé un goulag coûteux qui fait passer la punition avant la réadaptation, souvent au détriment des gens les plus pauvres de la société.

Nous croyons que les peines imposées par nos tribunaux doivent refléter l'intolérance des Canadiens à l'égard du crime, surtout des crimes violents ou motivés par la haine, tout en offrant aux délinquants une bonne chance de se racheter et de contribuer à notre société.

Nous sommes conscients du rôle important que joue le système correctionnel dans la protection de nos collectivités contre des criminels dangereux. Certaines personnes sont tellement violentes qu'elles doivent être isolées de la société jusqu'à ce qu'elles puissent y être réinsérées en toute sécurité. Nous croyons que lorsque des détenus profitent d'une libération conditionnelle, la population devrait être assurée qu'ils ne récidiveront pas de façon violente.

Nous soutenons le droit des agents correctionnels à des conditions de travail saines et sûres dans un milieu de travail souvent stressant et dangereux. Nous croyons que le système correctionnel devrait cibler les détenus qui abusent du système en terrorisant d'autres détenus et le personnel et en s'enrichissant grâce au trafic de stupéfiants dans nos établissements.

Nous croyons que les victimes d'actes criminels ne parviendront à la guérison que si elles sont indemnisées de façon équitable pour les préjudices subis, si elles peuvent surmonter les traumatismes et la peur qu'elles ont vécus, et qu'elles peuvent participer de façon efficace aux procédures pénales concernant les délinquants qui leur ont fait du mal.

Nous croyons que notre système correctionnel peut et doit répondre aux véritables besoins de la plupart des détenus, afin que

lorsqu'ils retournent dans notre collectivité, comme la grande majorité vont le faire, ils puissent avoir une vie productive dans le respect de la loi.

Nous croyons que l'incidence des maladies infectieuses dans les établissements pénitentiaires constitue un danger croissant pour les détenus, le personnel et la collectivité. Il faut s'attaquer à ce problème de façon urgente et sensée.

Nous croyons que les personnes atteintes de troubles mentaux ne devraient pas être détenues dans les pénitenciers fédéraux. Il faudrait un effort proactif, au niveau tant des institutions que des collectivités, pour traiter les pathologies qui mènent à la criminalité.

Nous croyons que les graves préjudices dont sont victimes les contrevenants autochtones, et surtout les femmes autochtones purgeant une peine dans un pénitencier fédéral, devraient enfin être réparés au lieu de faire l'objet uniquement de vœux pieux.

Nous croyons, à l'instar de la Commission canadienne des droits de la personne, qu'il faut prendre des mesures précises pour répondre aux besoins précis des délinquantes et que le Service correctionnel du Canada devrait avoir des comptes à rendre dans ce domaine.

Nous croyons que les mesures prises pour parfaire les connaissances pratiques des détenus et pour renforcer leurs liens familiaux se sont révélées efficaces et que de telles démarches devraient être encouragées.

Nous croyons que des mesures de surveillance plus efficaces s'imposent afin que nous puissions avoir la certitude que notre système correctionnel respecte la loi, comme l'ont recommandé plusieurs spécialistes externes ces dernières années.

Nous croyons que le but ultime de tout système de justice pénale est d'établir un rapprochement entre tous les intervenants afin de rétablir de bonnes relations entre les contrevenants et les collectivités.

Les néo-démocrates appuieraient la sécurité au sein de nos collectivités en adoptant quelques-unes des mesures suivantes.

Nous accorderions environ 50 millions de dollars à des initiatives axées sur les communautés afin que celles-ci puissent offrir un soutien professionnel et autre aux contrevenants libérés. Les communautés possèdent les connaissances et le savoir-faire nécessaires pour planifier et mettre en oeuvre des programmes efficaces de réintégration sociale en communauté.

Nous exigerions la tenue d'une enquête judiciaire qui porterait sur le racisme systémique dans le service correctionnel et sur les obstacles que doivent surmonter les délinquants autochtones.

● (1050)

Nous créerions un poste de sous-commissaire pour les autochtones au sein du Service correctionnel. Ce fonctionnaire serait directement comptable au commissaire des corrections pour toutes les questions liées à la détention et à la réinsertion des délinquants autochtones.

Nous ferions en sorte que le sous-commissaire pour les femmes du Service correctionnel du Canada ait le pouvoir d'imposer que l'on réponde rapidement aux besoins particuliers des femmes délinquantes.

Article 31 du Règlement

Après avoir procédé à une vaste consultation dans les délais appropriés, nous établirions par voie législative une charte fédérale des droits des victimes qui permettrait de répondre aux besoins et aux prérogatives des victimes.

Nous mettrions en place des règles pour que les victimes d'actes criminels reçoivent une juste indemnisation. Cela constituerait un volet important des négociations avec les provinces sur les paiements de transfert et sur les questions de justice pénale.

Nous fournirions un financement suffisant pour que, à toutes les audiences de libération conditionnelle, même lorsque les délinquants ont été transférés dans d'autres régions du pays, les victimes puissent être présentes, observer et faire des déclarations.

Nous créerions un poste de commissaire parlementaire pour les victimes, qui jouerait le rôle d'ombudsman auprès des victimes et qui ferait rapport chaque année au Parlement.

Nous ferions en sorte que les niveaux de dotation et les systèmes de sécurité dans les établissements pénitenciers permettent d'assurer le niveau de protection et de sécurité voulu.

Des peines sévères seraient prévues pour les détenus qui profiteraient du système en mettant en danger la sécurité d'autrui et en faisant entrer des drogues dans les établissements.

Nous adopterions une loi spéciale pour répondre aux besoins particuliers en matière de sécurité et de santé des employés des services correctionnels et faire en sorte que l'on puisse répondre en temps opportun aux plaintes relatives aux situations dangereuses dans les établissements.

Nous mettrions en place par voie législative une commission indépendante qui aurait le pouvoir de recommander des solutions au Parlement chaque fois qu'un délinquant bénéficiant d'une libération conditionnelle ou autre commettrait un crime entraînant de graves lésions corporelles ou la mort.

Nous financerions à hauteur de 50 millions de dollars de nouvelles initiatives en matière de santé mentale dans les établissements et dans la collectivité.

Nous fournirions 20 millions de dollars aux programmes de justice réparatrice, en vue de permettre la réconciliation des délinquants et des personnes avec qui ils vivraient.

Nous nous occuperions des maladies contagieuses et des situations d'abus de drogues qui, dans l'un et l'autre cas, donnent lieu à des problèmes de sécurité et de santé, et nous mettrions en place les mesures positives qui donnent de bons résultats, notamment: un meilleur accès à l'éducation; l'entraide entre pairs; les programmes de prévention des rechutes; le tatouage sécuritaire; et l'échange de seringues.

Nous ferions par ailleurs de l'ombudsman des prisonniers, l'enquêteur correctionnel, un haut fonctionnaire du Parlement au même titre que le directeur général des élections, qui a ce statut depuis un certain nombre d'années. En cette qualité, l'enquêteur correctionnel pourrait renvoyer les cas litigieux importants au Tribunal canadien des droits de la personne, lequel bénéficierait d'une mesure législative spécifique pour pouvoir traiter ces litiges.

Enfin, nous adopterions des mesures correctives qui pourraient servir lorsqu'il est possible de déterminer que les services correctionnels auraient «intentionnellement entravé l'intégrité d'une peine», tel que le recommandait l'enquête effectuée par suite des événements survenus à la prison des femmes, l'enquête Arbour.

Ce sont là certaines des choses que nous ferions et nous recommandons au gouvernement en place d'adopter ces mesures.

Le projet de loi C-19 modifie la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition et le Code criminel. Il a été soumis à un sous-comité sur la justice. Il a été déposé en mai 2000. Le gouvernement a mis presque quatre ans à répondre au comité de la justice.

Le projet de loi à l'étude aujourd'hui comprend en fait cinq objectifs. Le gouvernement veut accélérer le processus de révision en vue d'une libération conditionnelle. Il veut rationaliser le processus d'absence temporaire. Il veut revoir tous les cas de libération d'office. Il veut donner aux victimes le droit de faire une déclaration lors d'une audience devant la Commission des libérations conditionnelles. Enfin, il veut permettre la libération conditionnelle de tous les détenus en phase terminale pour des motifs humanitaires avant la date prévue de leur libération.

Comme le souligne le rapport du Comité de la justice, la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition doit être revue. Il est bon que l'on prévoie une plus grande participation des victimes dans le processus de libération conditionnelle parce que ces dernières sont souvent totalement mises à l'écart dans tout le processus de justice pénale. L'ajout d'un programme structuré dans le processus d'absence temporaire constitue également une excellente mesure puisque cela permettra de faire avancer l'objectif de la réhabilitation dans l'optique de nos objectifs correctionnels.

En conclusion, je dirais que ce qui me préoccupe le plus, c'est que tout cela ne fait rien pour régler les problèmes réels de notre système correctionnel, ces problèmes dont j'ai parlé plus tôt, comme les maladies infectieuses, les drogues, la violence ainsi que le manque de ressources et d'installations conçues non seulement pour les femmes, mais aussi pour les autochtones.

• (1055)

Nous devons aussi prendre garde de ne pas être trop zélés. Nous ne devons pas oublier que notre objectif ultime est d'assurer une plus grande sécurité dans la société en réhabilitant les contrevenants plutôt que de se contenter de les enfermer pour toujours derrière des barreaux.

C'est là la faiblesse de ce projet de loi. Je recommande à la Chambre de se pencher sur les éléments que j'ai soulevés dans mes commentaires.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[Traduction]

MARILYN HURRELL

L'hon. John Harvard (Charleswood St. James—Assiniboia, Lib.): Monsieur le Président, je saisis l'occasion qui m'est fournie de féliciter Mme Marilyn Hurrell, qui habite dans ma circonscription, des efforts exceptionnels qu'elle fait au nom du Service d'assistance canadien aux organismes.

Marilyn Hurrell s'est rendue à Riga, en Lettonie, afin de former les employés et les bénévoles d'un centre public pour la prévention du sida. De manière à bien se renseigner sur les activités de prévention de cette maladie menées en Lettonie, Marilyn a interviewé des employés et des représentants de diverses ONG et agences gouvernementales qui s'occupent directement ou indirectement de la prévention du VIH-sida.

Dans son rapport au directeur du centre, elle a fourni les résultats de son évaluation et présenté des recommandations fondées sur la Charte d'Ottawa pour la promotion de la santé établie par l'OMS. Marilyn espère que le centre s'attachera davantage aux groupes vulnérables tels que les prisonniers et les enfants de la rue.

Mme Hurrell, une bénévole dévouée et infatigable, représente bien le Service d'assistance canadien aux organismes. Il va sans dire que des bénévoles de ce calibre sont des Canadiens exceptionnels.

* * *

MARLIN FARMS

M. Gerry Ritz (Battlefords—Lloydminster, PCC): Monsieur le Président, la survie de la société Marlin Farms est menacée en raison de facteurs qui échappent à son contrôle et des pratiques prédatrices d'un banquier. Il s'agit là d'un effort concerté et délibéré visant à acculer les habitants de ma circonscription à la faillite.

Les molosses de la Banque Toronto-Dominion ne connaissent rien à l'agriculture et à la situation difficile dans laquelle l'industrie est plongée. Ils ont pris la décision arbitraire de remplacer la moitié de la marge de crédit de Marlin Farms par une protection de découvert assortie d'un taux d'intérêt de 21 p. 100. Par surcroît, la nouvelle limite de crédit de 125 000 \$ est réduite de 10 000 \$ chaque mois, montant qui est ajouté à la protection de découvert assortie d'un taux d'intérêt de 21 p. 100. Pis encore, la Banque Toronto-Dominion facture des frais bancaires fantaisistes de 10 000 \$ à Marlin Farms au titre de frais d'avocats, de comptables et de consultants.

Le cauchemar que vivent les propriétaires de ce parc d'engraisement est exacerbé par le ministre des Finances, le ministre d'État aux Institutions financières et l'Ombudsman bancaire canadien, qui refusent tous d'intervenir.

Ces pratiques usurières légalisées doivent cesser.

* * *

• (1100)

JOSEPH HOWE

L'hon. Scott Brison (Kings—Hants, Lib.): Monsieur le Président, c'est cette année le 200^e anniversaire de la naissance de Joseph Howe, un grand Néo-Écossais et un grand Canadien.

Joe Howe a été rédacteur en chef d'un journal, éditeur, député fédéral et lieutenant-gouverneur, mais il est surtout connu pour s'être défendu avec succès dans un procès pour diffamation en 1835 et pour avoir ainsi établi le principe de la liberté de presse au Canada.

Michael Bawtree, l'ex-directeur du département d'art dramatique de l'Université Acadia, a créé le projet Joseph Howe pour marquer le 200^e anniversaire de naissance de cet illustre personnage et il a recréé le discours que Joseph Howe a prononcé pendant son procès, discours qu'il reprendra plus tard cette année.

Le journal de Joseph Howe, *The Nova Scotian*, continue de vivre aujourd'hui dans le journal *The Sunday Herald*, une division du journal *The Chronicle-Herald* de Halifax. Le *Herald*, le plus important journal appartenant à des intérêts indépendants au Canada, a récemment innové lorsque l'éditeur Graham Dennis a mis en fonction une presse d'impression de 26 millions de dollars, la première du genre au Canada.

Je veux aujourd'hui féliciter M. Dennis d'avoir investi dans la Nouvelle-Écosse et son avenir, et M. Bawtree de nous rappeler l'importante contribution de Joe Howe au passé et à l'avenir de cette province.

Article 31 du Règlement

JOSIE SIAS

L'hon. Larry Bagnell (Yukon, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'insigne honneur de féliciter aujourd'hui une électricienne de ma circonscription, Josie Sias, qui, en ce moment même, reçoit l'Ordre du Canada des mains de la gouverneure générale.

Josie Sias s'emploie à communiquer sa vaste connaissance des habitants, de l'histoire et de la géographie du Yukon. Cette aînée de la première nation de Kluane, interprète de parc, bénévole et femme d'affaires, utilise le conte pour perpétuer les traditions de ses ancêtres.

Respectée de tous pour son leadership au sein de la brigade jeunesse de Parcs Canada, elle a oeuvré auprès de jeunes issus de milieux économiques et culturels variés, les encourageant à travailler en équipe et les aidant à mieux se comprendre. Elle a également donné des cours de langue et d'histoire culturelle à des anglophones, des francophones et des autochtones.

Pour souligner son rôle remarquable, on l'a désignée comme représentante de son peuple et de sa région au sein de la Commission canadienne des affaires polaires.

Josie est une pionnière du Nord très aimée et respectée. Je lui offre mes plus sincères félicitations pour cet honneur bien mérité.

* * *

[Français]

LA SOIRÉE DES JUTRA

M. Gilbert Barrette (Témiscamingue, Lib.): Monsieur le Président, j'aimerais souligner que ce dimanche aura lieu la soirée des Jutra, qui couronne les succès de l'industrie québécoise du cinéma.

Tous s'entendent pour dire que cette année a été particulièrement faste pour l'industrie cinématographique du Québec. On n'aura qu'à penser au succès remporté entre autres par *Les Invasions Barbares* de Denys Arcand, qui a retenu l'attention des plus grands connaisseurs, tant à Cannes qu'à Hollywood. On s'attend d'ailleurs, à juste titre, à ce que le film de M. Arcand obtienne le Jutra décerné au film québécois s'étant le plus illustré hors de nos frontières.

Il suffit de consulter la liste des artistes en nomination pour s'apercevoir que le Québec regorge de talents artistiques. Les Luc Picard, Marie-Josée Croze, Raymond Bouchard, Rémy Girard et bien d'autres encore sont autant d'incarnations de la vivacité de la culture québécoise.

J'invite mes collègues à féliciter les artisans du cinéma québécois et à leur dire toute notre fierté...

Le vice-président: L'honorable député de Pictou—Antigonish—Guysborough a la parole.

* * *

[Traduction]

LE COMTÉ DE PICTOU

M. Peter MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough, PCC): Monsieur le Président, je suis ravi d'attirer l'attention de la Chambre sur l'énorme succès remporté par la circonscription de Pictou—Antigonish—Guysborough.

Un récent rapport de la société KPMG compare les coûts pour les entreprises dans 121 villes de l'Amérique du Nord, de l'Europe, de l'Asie et du Pacifique et place le comté de Pictou au premier rang des 39 villes canadiennes où il fait bon faire des affaires.

Article 31 du Règlement

Une telle reconnaissance témoigne du caractère innovateur et créatif du milieu des affaires du comté de Pictou et du succès de la stratégie de croissance déployée par le gouvernement de la Nouvelle-Écosse en vue de créer de la prospérité.

Le succès de la stratégie de croissance du gouvernement de la Nouvelle-Écosse se reflète également dans le fait que KPMG range Truro, Sydney et Halifax parmi les meilleurs endroits au monde pour faire des affaires.

La province de Nouvelle-Écosse, le Canada et le monde entier connaissent une période économique palpitante. C'est pour moi un honneur de représenter les habitants du comté de Pictou qui participent activement à des mesures dynamiques de développement économique qui améliorent tous les aspects de la vie communautaire.

J'offre mes félicitations à toutes les personnes et à toutes les entreprises du comté de Pictou et, en fait, à tous les habitants de la Nouvelle-Écosse qui ont su se distinguer en faisant preuve d'innovation et en jouant un rôle de chef de file dans l'économie de l'est du Canada.

* * *

HERB GRAY

Mme Paddy Torsney (Burlington, Lib.): Monsieur le Président, ce matin, la gouverneure générale décorera 44 lauréats de l'Ordre du Canada.

Le très honorable Herb Gray a joué, tout au long de sa carrière, un rôle de premier plan sur la scène politique canadienne. Élu pour la première fois en 1962, il a par la suite été réélu 12 fois consécutives, ce qui constitue un record. Bien qu'il soit aujourd'hui retiré de la vie politique, il continue de servir son pays en assumant les fonctions de coprésident canadien de la Commission mixte internationale.

M. Gray a toujours fait preuve d'un dévouement profond envers sa famille, sa foi, sa collectivité et son pays.

L'Ordre du Canada rend hommage aux personnes qui ont mérité la reconnaissance de la nation. Il est, par conséquent, tout indiqué que cet homme remarquable reçoive la plus haute distinction honorifique canadienne accordée pour les réalisations de toute une vie.

Au nom de tous mes collègues, je tiens à transmettre mes plus sincères félicitations au très honorable Herb Gray, qui a été fait Compagnon de l'Ordre du Canada.

* * *

• (1105)

[Français]

LE MOIS DU COEUR

Mme Monique Guay (Laurentides, BQ): Monsieur le Président, depuis de nombreuses années, le mois de février est consacré Mois du coeur.

Malgré le fait que la recherche médicale ait fait des pas de géant au cours des ans, il reste encore beaucoup à faire. J'invite mes collègues et la population en général à contribuer généreusement aux campagnes de financement menées par la Fondation des maladies du coeur.

Profitons de ce mois de sensibilisation pour nous informer des risques de maladies cardio-vasculaires ainsi que d'accidents vasculaires cérébraux, et apprenons à découvrir comment contrôler ces risques. Les maladies cardio-vasculaires atteignent de plus en plus les jeunes et sont souvent liées à l'obésité ainsi qu'au manque d'exercice.

Jamais nous ne soulignerons assez l'importance de prendre soin de sa santé en invitant les gens qui font partie de notre quotidien à en faire autant. Et pourquoi ne pas prêcher par l'exemple en profitant nous-mêmes de la température plus clémente du printemps pour commencer un plan de mise en forme pour prendre bien soin de notre coeur?

* * *

L'INDUSTRIE DE L'ÉTHANOL

L'hon. André Harvey (Chicoutimi—Le Fjord, Lib.): Monsieur le Président, j'aimerais dire quelques mots sur une annonce très positive pour le Québec et le reste du Canada que nous avons faite la semaine dernière, dans le cadre du Programme d'expansion de l'éthanol.

Vendredi dernier, le 13 février, nous avons le plaisir d'annoncer les récipiendaires et les contributions qui seront versées pour la première phase de ce programme qui compte une allocation de 78 millions de dollars.

Les contributions ont été annoncées à l'égard de sept projets, dont un au Québec. La compagnie Les alcools de commerce s'est vu offrir une contribution de 18 millions de dollars pour la construction d'une usine d'éthanol-carburant à Varennes. Cette usine fait l'objet de discussions depuis plusieurs années et de nombreux partenaires, autres que Les alcools de commerce et le gouvernement canadien, y sont associés.

La contribution du gouvernement canadien permettra à la compagnie de finaliser le financement du projet et, selon l'entreprise, de débiter la construction cet automne. Le projet engendrera un investissement d'environ 105 millions de dollars. Environ 1 000 emplois seront créés durant la construction. L'opération de l'usine emploiera environ 50 personnes.

Finalemment...

Le vice-président: L'honorable député de Skeena a la parole.

* * *

[Traduction]

L'INDUSTRIE PÉTROLIÈRE ET GAZIÈRE

M. Andy Burton (Skeena, PCC): Monsieur le Président, l'industrie des ressources pétrolières et gazières extracôtières est active et se porte bien partout dans le monde, de la mer du Nord, au large de l'Europe, jusqu'à la côte africaine, du Cook Inlet en Alaska jusqu'au golfe du Mexique, et même sur la côte est du Canada, partout sauf en Colombie-Britannique.

Le rapport qu'a récemment remis la Société royale du Canada au ministre des Ressources naturelles conclut qu'il n'existe aucun écart scientifique à combler avant de lever le moratoire sur l'exploitation des ressources pétrolières et gazières au large de la Colombie-Britannique.

Toutefois, le ministre responsable de la Colombie-Britannique, en l'occurrence le ministre de l'Environnement du Canada, fait actuellement la promotion d'un plan de création d'une réserve marine d'espèces sauvages à Scott Island, sur un territoire de 2,7 millions d'hectares, ce qui interdirait effectivement toute activité commerciale dans le bassin de la Reine-Charlotte, un secteur présentant un énorme potentiel pour l'exploration.

Article 31 du Règlement

Le ministre des Ressources naturelles appuie l'exploitation du potentiel pétrolier et gazier de la côte ouest. De toute évidence, ce n'est pas le cas du ministre de l'Environnement. Il est inacceptable qu'un Cabinet fédéral divisé tergiverse au sujet d'une question aussi importante que l'exploitation des ressources pétrolières et gazières pour l'avenir de la Colombie-Britannique.

* * *

LES PROVINCES MARITIMES

L'hon. Mark Eyking (Sydney—Victoria, Lib.): Monsieur le Président, hier, la pire tempête en plusieurs décennies s'est abattue sur les provinces maritimes, laissant derrière elle 90 centimètres de neige en 24 heures. C'est la troisième grave intempérie à frapper cette région en six mois.

Au début de l'automne dernier, l'ouragan Juan a rendu une visite inoubliable à la région. Puis, en janvier, une masse d'air glacial a fait baisser les températures à 30° sous zéro. À l'heure actuelle, l'Île-du-Prince-Édouard et la Nouvelle-Écosse sont recouvertes d'une épaisse couche de neige. Par l'abondance de la chute de neige et la violence de ses vents, cette tempête a battu des records qui remontent à loin. Elle a laissé dans son sillage d'énormes amoncellements de neige. Les chasse-neige ont été retirés des routes et les deux provinces ont déclaré l'état d'urgence.

Les dieux de la température semblent avoir concentré leur attention sur l'est du Canada. Au nom de tous les députés, j'offre notre sympathie aux résidents de l'Île-du-Prince-Édouard et de la Nouvelle-Écosse, je leur souhaite bonne chance et je leur rappelle que le printemps est presque à notre porte.

* * *

LE CN

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Transcona, NPD): Monsieur le Président, la grève au Canadien national risque d'être désastreuse. Le gouvernement doit adopter une démarche dynamique et pragmatique pour s'occuper de cet important conflit syndical d'envergure nationale.

La raison en est très simple. La haute direction du CN est maintenant constituée surtout d'Américains qui ne se préoccupent pas de l'impact de leur gestion sur les travailleurs, les collectivités, les valeurs ou les traditions du Canada. Le recours aux travailleurs de remplacement, autrement dit aux briseurs de grève, n'avait jamais été envisagé dans le cadre des grèves du rail précédentes.

Cette fois, le CN est en train de former des briseurs de grève ou, comme à Toronto, de faire venir des travailleurs américains de l'Illinois pour aider à briser la grève. Cela est scandaleux. Si le gouvernement libéral, qui a lui-même privatisé le CN, permet une telle situation, le premier ministre peut aussi bien hisser le drapeau américain et admettre que des valeurs et des intérêts étrangers possèdent et exploitent notre plus grande société ferroviaire.

Il est inadmissible qu'on demande aux cheminots d'accepter une augmentation minimum au moment même où les profits montent en flèche et que prolifèrent les primes aux gestionnaires. Je demande instamment à la ministre du Travail d'invoquer le Code du travail et de faire jouer tous les pouvoirs dont elle dispose pour faire échouer cette attaque contre des travailleurs canadiens.

● (1110)

[Français]

L'ÎLE DUPAS

M. Roger Gaudet (Berthier—Montcalm, BQ): Monsieur le Président, le 4 janvier 2004 débutaient, dans la municipalité de La Visitation-de-l'Île-Dupas, située dans mon comté de Berthier—Montcalm, les fêtes du 300^e anniversaire de l'île Dupas.

Pour débiter les festivités, une messe fut présidée par Mgr Gérard Drainville qui a grandi à l'île Dupas.

Le 14 février dernier avait lieu un bal d'époque qui fut une grande réussite. J'en profite pour inviter la population à participer aux différentes activités qui se tiendront tout au long de l'année.

J'aimerais féliciter les familles souches qui ont construit ce beau village au bord du fleuve Saint-Laurent.

Je tiens à souligner l'excellent travail d'une équipe dynamique dont le président des fêtes du 300^e, M. Victor Drainville. Je veux également souligner l'apport du maire, M. Maurice Désy, et de tout son conseil municipal.

Je suis heureux d'avoir participé personnellement à cet événement, et je leur souhaite beaucoup de succès tout au long de l'année.

* * *

LE FESTIVAL MONTRÉAL EN LUMIÈRE

M. Marcel Proulx (Hull—Aylmer, Lib.): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je veux souligner le lancement de la 5^e édition du Festival Montréal en lumière.

Depuis hier après-midi, les Montréalaises et Montréalais ont entamé les 11 jours du festival d'hiver de la métropole québécoise avec une foule d'activités gratuites et spectacles de marque.

Cette célébration de la saison d'hiver pourrait être apparentée à notre Bal de Neige que nous célébrons chaque année dans la région de la capitale nationale.

Montréal en lumière offrira de nombreuses activités tant aux jeunes qu'aux moins jeunes, et ce, jusqu'à la fin du mois.

Le programme de cette année est divisé en trois volets complémentaires, soit la gastronomie, les arts de la scène et la fête de la lumière.

Je souhaite aux Montréalaises et Montréalais un joyeux Festival Montréal en lumière.

* * *

[Traduction]

LES LANGUES OFFICIELLES

Mme Deborah Grey (Edmonton-Nord, PCC): Monsieur le Président, j'ai reçu un appel à la maison, samedi dernier, me demandant si je voulais répondre à un sondage sur l'émission *Hockey Night in Canada*. À la troisième question, je me suis rendu compte de ce qui se passait. Alors j'ai dit: «Il ne s'agit pas de l'émission *Hockey Night in Canada*, mais de Don Cherry, n'est-ce pas?» La personne m'a répondu oui d'un air penaud.

D'autres noms étaient mentionnés dans les questions afin de brouiller les pistes, mais on revenait toujours à Don. On demandait s'il était raciste, sexiste. J'ai alors dit, monsieur le Président, que je trouvais cela odieux. De tels épithètes sont haineuses et ne servent pas simplement à recueillir de l'information.

Questions orales

On m'a également demandé ce que je pensais des sept secondes de délai proposées pour censurer les propos de M. Cherry. Comme je le lui ai dit, monsieur le Président, je trouve cela odieux.

La question sous-jacente est la suivante: avons-nous la liberté de parole dans ce pays? À quoi joue le réseau anglais de Radio-Canada? Au bureau de censure de la télédiffusion? J'espère que ce n'est pas le cas.

Devinez qui paie pour ce sondage diffamatoire? Vous l'avez deviné, monsieur le Président, vous, moi, et chacun des contribuables du pays. Nous finançons ce genre de sottises à notre insu. Merci mille fois.

Laissez Don Cherry s'exprimer. Voici comment je définis la censure: je n'ai pas à l'écouter si je ne le veux pas. Je peux changer de canal.

* * *

[Français]

LES ARTS ET LA CULTURE

Mme Diane St-Jacques (Shefford, Lib.): Monsieur le Président, mercredi soir, le tapis rouge a été déroulé rue Saint-Denis à Montréal, pour accueillir le gratin de la colonie artistique à la première mondiale de la comédie musicale tant attendue, *Don Juan*.

Les critiques ne tarissent pas d'éloges à l'endroit de ce magnifique spectacle. Je suis particulièrement fière d'entendre et de lire les commentaires au sujet de la jeune vedette féminine, Maria, incarnée par Marie-Ève Janvier, une jeune artiste de Roxton Pond situé dans mon comté.

Pour Marie-Ève qui a travaillé sans relâche: cours de flamenco, cours d'escrime, le tout additionné à son talent, c'est la consécration au titre de nouvelle vedette du monde du spectacle.

Avec la vente de l'album à plus de 200 000 exemplaires et après avoir appris la semaine dernière que *Don Juan* était en nomination pour les prix Juno, et riche de la réception que l'on a réservée à sa performance lors de la première, sans doute que Marie-Ève y voit là la plus belle récompense à son investissement humain.

Bravo et du succès à la hauteur du talent de toute l'équipe!

* * *

[Traduction]

LA SANTÉ

M. Rob Merrifield (Yellowhead, PCC): Monsieur le Président, il y a presque cinq ans, une adolescente d'Oakville, Vanessa Young, est morte d'un arrêt cardiaque après avoir pris un médicament sur ordonnance.

Par suite de l'enquête sur le décès de Vanessa, il a été recommandé que l'on rende obligatoire la déclaration à Santé Canada, par les professionnels de la santé, de toutes les réactions indésirables à des médicaments dans un délai de 48 heures. Santé Canada n'a pas donné suite à cette recommandation.

Moins de 10 p. 100 des réactions indésirables sont déclarées tous les ans. Des études montrent que jusqu'à 10 000 Canadiens meurent chaque année de réactions indésirables comme celles auxquelles Vanessa a succombé. Nous ne savons pas vraiment combien de gens meurent dans des circonstances semblables parce que la déclaration n'est pas obligatoire et que très peu de ces décès sont en fait signalés.

Ma motion d'initiative parlementaire, qui sera débattue aujourd'hui, demande au gouvernement de rendre obligatoire la déclara-

tion, par les professionnels de la santé, de toutes les réactions indésirables graves à des médicaments.

La Chambre aura l'occasion de faire une importante déclaration sur une question qui touche les enfants, les adultes et les personnes âgées. Le problème ne fera qu'empirer si nous n'agissons pas maintenant.

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

LE PROGRAMME DE COMMANDITES

M. Peter MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough, PCC): Monsieur le Président, le scandale des commandites est une histoire troublante de corruption, d'inaction, de dénégation et, maintenant, de camouflage.

Le premier ministre aurait reçu ce rapport, cette condamnation accablante de son gouvernement, au plus tard le 12 décembre. Connaissant l'existence de cette bombe, le premier ministre a alors reporté la date de retour du Parlement.

Si le premier ministre tenait vraiment à agir, à être transparent et à tirer les choses au clair, pourquoi a-t-il reporté l'ouverture de la session parlementaire?

• (1115)

L'hon. Anne McLellan (vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.): Monsieur le Président, comme la Chambre le sait, le premier ministre a immédiatement annulé le Programme de commandites lorsqu'il a accédé à son poste.

C'est une des premières choses qu'il a faites. Ensuite, dès que le rapport de la vérificatrice générale a été déposé à la Chambre, nous avons mis sur pied un plan exhaustif pour répondre aux préoccupations de la vérificatrice générale, afin que tous les Canadiens puissent savoir ce qui s'est passé.

M. Peter MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough, PCC): Monsieur le Président, le fait est que le gouvernement a attendu deux mois et que de l'argent est encore versé.

Il semble que l'agent des communications du premier ministre ne communique pas bien avec son patron, mais ils doivent avoir les mêmes points de discussion. Mario Laguë parle d'une clique secrète et le premier ministre, d'un petit groupe de fonctionnaires véreux. Ils semblent employer constamment la même expression: «Je serai clair».

Comment se fait-il que, durant tout ce scandale des commandites, l'agent principal des communications, et le grand argentier du pays, qui était alors ministre des Finances et qui est maintenant premier ministre, ne savaient rien d'une bourde d'un quart de million de dollars qui a été commise sous leur nez?

L'hon. Anne McLellan (vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.): Monsieur le Président, il est très important de se rappeler que l'ancien haut fonctionnaire en question n'était chargé ni de l'élaboration ni de la gestion du Programme de commandites. En fait, il est important que les gens se souviennent que M. Laguë était secrétaire du comité du Cabinet.

J'attire l'attention de la Chambre sur le fait qu'il est très déplorable que certains semblent vouloir remettre en question la réputation de certaines personnes, alors qu'elles n'ont pas la possibilité de se défendre.

Questions orales

M. Peter MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough, PCC): Monsieur le Président, nous parlons de responsabilité, et non de réputations. Ces personnes avaient la confiance du gouvernement, semble-t-il, et devaient protéger l'argent des contribuables.

Le premier ministre ressemble de plus en plus à l'homme qui en savait trop peu chaque jour. Son agent principal des communications est lui aussi censé faire accepter aux Canadiens qu'il ne savait rien d'une stratégie de communications qu'il était censé mettre en place. L'homme qui en savait le plus, l'agent des communications du premier ministre, est maintenant chargé de ne rien dire.

Pourquoi le premier ministre a-t-il engagé cette personne? Est-ce que l'homme qui savait...

Le vice-président: Le président du Conseil du Trésor a la parole.

L'hon. Reg Alcock (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de la Commission canadienne du blé, Lib.): Monsieur le Président, ce député, connu pour les ententes rompues et les documents incomplets, prend la parole pour faire valoir un argument. Le problème, c'est que rien de ce qu'il a dit jusqu'ici ne fait le poids.

S'il veut demander qui a su quoi et quand, il n'a qu'à s'adresser au député de Prince Albert, qui a présidé le Comité des comptes publics pendant 11 ans et qui n'a jamais parlé de cette affaire avant que nous ne la rendions publique.

M. Jason Kenney (Calgary-Sud-Est, PCC): Le doreur d'image en chef du premier ministre, Mario Laguë, s'est occupé des communications en étroite collaboration avec son patron au Cabinet, Alfonso Gagliano, dans la combine des contrats de publicité.

Selon un ancien cadre supérieur du Parti libéral, Jonathan Murphy, M. Laguë a participé à des rencontres secrètes qui avaient pour objet de contrecarrer l'accès à l'information et de détourner l'attention des rapports de la vérificatrice générale. Une note de service ayant fait l'objet d'une fuite révèle maintenant que Laguë était au courant des efforts visant à épurer le rapport de la vérificatrice générale, en 2000.

Si le premier ministre veut vraiment faire toute la lumière sur les faits, pourquoi a-t-il embauché, en tant que principal doreur d'image, quelqu'un qui était impliqué jusqu'au cou dans le camouflage?

L'hon. Stephen Owen (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, il est regrettable d'entendre à la Chambre des allégations non fondées au sujet d'un fonctionnaire, aujourd'hui membre du Bureau du Conseil privé et du cabinet du premier ministre.

J'invite l'opposition, au lieu de faire des allégations pareilles et auxquelles ne peut répondre la personne qu'elles visent, à faire la preuve de ce qu'elle avance dans le cadre des enquêtes et examens en cours, notamment devant le Comité des comptes publics ou devant la commission d'enquête judiciaire indépendante.

L'opposition a tout le loisir d'agir. Il lui suffit de produire ses preuves...

Le vice-président: Le député de Calgary-Sud-Est a la parole.

M. Jason Kenney (Calgary-Sud-Est, PCC): Monsieur le Président, la preuve se trouve dans les journaux d'aujourd'hui. Le ministre n'a qu'à en prendre un et à lire ce qu'on y trouve au sujet d'une note de service qui a fait l'objet d'une fuite et qui révèle que Mario Laguë a été invité, en 2000, à une réunion secrète dont le résultat a été l'épuration du rapport de la vérificatrice générale. Le ministre n'a-t-il pas lu l'article de Jonathan Murphy, paru dans le *Globe and Mail* il y a deux ans, où lui, et non pas nous, révèle que Mario Laguë a participé à des rencontres secrètes qui avaient pour

but de contrecarrer l'accès à l'information et de détourner l'attention des rapports de la vérificatrice générale?

Si le gouvernement veut vraiment faire preuve d'ouverture et de transparence, pourquoi a-t-il embauché un spécialiste du camouflage pour s'occuper de...

• (1120)

Le vice-président: La vice-première ministre a la parole.

L'hon. Anne McLellan (vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.): Monsieur le Président, tout ce que je puis dire, c'est que cette allégation est indigne. Je puis assurer à la Chambre que M. Laguë n'a même pas participé à la réunion à laquelle font allusion certains députés. M. Laguë n'avait aucune responsabilité quant à la conception ou à la gestion du programme.

Plus important encore, M. Laguë est prêt à comparaître devant le Comité des comptes publics ou devant la commission d'enquête publique pour répondre aux questions qu'on voudra lui poser.

[Français]

Mme Caroline St-Hilaire (Longueuil, BQ): Monsieur le Président, dans la foulée de l'élection de 2000, le directeur général des élections dénonçait toute forme de contribution faite de manière à dissimuler l'identité du donateur, ce que permettaient justement les caisses occultes du Parti libéral, comme la fiducie Parti libéral Fonds 2, qui était opérationnelle durant le scandale des commandites.

Est-ce que le gouvernement, qui dit vouloir aller au fond des choses, admettra que pour vérifier si les fonds détournés ont abouti dans les caisses occultes libérales, il faut lever le secret et savoir avant l'élection qui a contribué à ces caisses noires?

L'hon. Jacques Saada (leader du gouvernement à la Chambre des communes et ministre responsable de la réforme démocratique, Lib.): Monsieur le Président, il n'y a aucune caisse occulte au Parti libéral du Canada.

Quand on a étudié le projet de loi C-24, portant sur le financement des partis politiques, ce parti voulait avoir une loi rétroactive. Il a abandonné le principe de cette loi rétroactive en vue d'obtenir le passage de cette loi qui lui donnait de l'argent public pour les partis politiques. Ils veulent maintenant avoir par une autre porte ce qu'ils n'ont pas eu à l'époque et qu'ils n'ont pas voulu avoir, pour avoir l'argent public.

Mme Caroline St-Hilaire (Longueuil, BQ): Monsieur le Président, en plus des fonds spéciaux, on ne connaît pas non plus les noms de ceux qui financent les caisses occultes des députés libéraux. C'est le directeur général des élections lui-même qui parle de millions de dollars qui dormiraient dans ces caisses.

Pour que les gens sachent, avant l'élection, où l'argent des commandites a abouti, est-ce que le gouvernement n'aurait pas avantage à s'inspirer de la transparence préconisée par le directeur général des élections, en dévoilant dès maintenant l'identité de ceux qui ont financé les caisses occultes libérales?

L'hon. Jacques Saada (leader du gouvernement à la Chambre des communes et ministre responsable de la réforme démocratique, Lib.): Monsieur le Président, je pense que le discours du Bloc québécois a peut-être besoin d'oxygène neuf.

Questions orales

Je répète encore une fois, et malgré les allégations de ses collègues: il n'y a pas de caisse occulte au Parti libéral du Canada. Toute question qui appartiendrait à une telle caisse occulte est inacceptable parce qu'il n'y a pas de caisse occulte.

M. Benoît Sauvageau (Repentigny, BQ): Monsieur le Président, le directeur général des élections, pas le Bloc québécois, a dénoncé à plusieurs reprises le recours aux fiducies, ce qu'il qualifie lui-même de «trou noir» dans la loi. Or cette pratique avait cours au même moment où les firmes de communication, amies du Parti libéral, s'empressaient les poches avec les contrats de commandites.

Est-ce que le gouvernement, qui se targue de transparence, admettra qu'il est important de savoir si les contributions versées aux candidats libéraux en 2000 par ces caisses occultes ne provenaient pas justement de ces mêmes firmes de communication?

L'hon. Jacques Saada (leader du gouvernement à la Chambre des communes et ministre responsable de la réforme démocratique, Lib.): Monsieur le Président, nous avons été très clairs en disant que la commission d'enquête qui a été mise sur pied peut absolument aller où elle le désire et interroger qui elle désire pour aller au fond des choses.

La deuxième chose est qu'en date du 1^{er} janvier 2004 est entré en vigueur le projet de loi C-24, portant sur le financement des partis politiques, étudié au cours de la dernière session. Avant cette date, les fiducies qui existaient, ou les gens qui dirigeaient ces fiducies-là, avaient le choix de verser ces fonds-là aux comtés pour que ceux-ci puissent s'en servir à des fins politiques, ou s'astreindre au plafond de contribution de 1 000 \$ à l'échelle du pays. C'est fini.

• (1125)

M. Benoît Sauvageau (Repentigny, BQ): Monsieur le Président, le député de Bourassa est à bout de nerfs, mais je poserai mon autre question.

Le premier ministre nous dit vouloir être transparent dans l'enquête sur les commandites. Est-ce que le gouvernement voudra admettre qu'on ne pourra connaître l'étendue de ce scandale tant et aussi longtemps qu'on ne connaîtra pas les donateurs à ces caisses occultes?

L'hon. Jacques Saada (leader du gouvernement à la Chambre des communes et ministre responsable de la réforme démocratique, Lib.): Monsieur le Président, je ne sais pas si mon français est incorrect, incompréhensible ou inintelligible, mais je vais répéter pour une énième fois qu'il n'y a pas de caisse occulte au Parti libéral du Canada.

* * *

[Traduction]

LA DÉFENSE NATIONALE

Mme Alexa McDonough (Halifax, NPD): Monsieur le Président, le président Bush est en train de militariser l'espace. De nouveaux renseignements confirment plus clairement que jamais que c'est le cas. Le budget fédéral des États-Unis prévoit des fonds pour des intercepteurs basés dans l'espace. L'aviation américaine a dévoilé ses plans visant à mettre des armes en orbite. En clair, cela veut dire dans l'espace.

La nouvelle course aux armements a commencé et les libéraux restent silencieux. Le ministre de la Défense nationale va-t-il se lever ici aujourd'hui et dénoncer les plans de George Bush visant à militariser l'espace?

L'hon. David Pratt (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, je veux être très clair encore une fois. Nous

avons eu deux débats à la Chambre cette semaine. J'ai mentionné ces points à un certain nombre de reprises, mais je vais les répéter une fois de plus.

La politique officielle du gouvernement du Canada repose sur la non-militarisation de l'espace. Le premier ministre l'a dit, tout comme le ministre des Affaires étrangères.

Par ailleurs, la politique officielle du gouvernement des États-Unis repose aussi sur la non-militarisation de l'espace. Les États-Unis ont les moyens de mener des recherches relativement à divers programmes, mais avant de prendre toute mesure concrète ils doivent modifier leur politique, ce qu'ils n'ont pas fait.

Mme Alexa McDonough (Halifax, NPD): Monsieur le Président, si le gouvernement ne veut pas que l'espace soit militarisé, pourquoi ne dénonce-t-il pas les plans de George Bush visant à faire exactement cela?

Dans l'édition d'aujourd'hui du *Ottawa Citizen*, on rapporte que le plan de Bush «se veut l'écho de l'initiative de guerre des étoiles de l'ancien président des États-Unis». Hier, la Russie a fait l'essai d'une arme hypersonique conçue pour percer les boucliers antimissiles. Pourtant, lorsque les néo-démocrates font état de ces préoccupations, les libéraux nous accusent d'être alarmistes.

Je pose encore une fois la question au ministre: si ce n'est pas une nouvelle course aux armements, qu'est-ce que c'est?

L'hon. David Pratt (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, l'une des raisons pour lesquelles le NPD a été critiqué relativement à cette question c'est qu'il a présenté aux Canadiens un certain nombre d'arguments spécieux. Le NDP a avancé le chiffre d'un billion de dollars consacrés à la défense antimissile balistique. C'est tout à fait absurde. Le NPD a parlé de missiles balistiques de défense dotés d'ogives nucléaires. C'est tout à fait absurde. Cela ne fait pas partie du programme en place.

Le NPD a besoin d'améliorer sa crédibilité relativement à ce dossier.

* * *

LE PROGRAMME DES COMMANDITES

M. Rahim Jaffer (Edmonton—Strathcona, PCC): Monsieur le Président, le premier ministre voudrait faire croire aux Canadiens qu'il peut récupérer de l'argent auprès de ses amis libéraux. Hier, la vérificatrice générale s'est montrée très sceptique à l'égard de cette promesse. Elle a dit: «Je crois que cela sera difficile, compte tenu du peu de documentation dans les dossiers».

Le Parti libéral a mis ce programme sur pied dans le but de cacher cet argent et il est le seul à savoir où il se trouve. Comment le premier ministre compte-t-il tenir sa promesse?

L'hon. Reg Alcock (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de la Commission canadienne du blé, Lib.): Monsieur le Président, c'est là une question très grave. Les émules de Joe McCarthy qui siègent de l'autre côté de la Chambre se lèvent à tout bout de champ pour faire des déclarations diffamatoires et porter atteinte à la réputation de personnes et de fonctionnaires compétents, mais ils n'ont toujours pas fait ce que je réclame d'eux depuis deux semaines, c'est-à-dire nous présenter une seule preuve crédible.

Si le député croit que des gens ont pu manipuler frauduleusement...

Le vice-président: Le député de Edmonton—Strathcona a la parole.

Questions orales

M. Rahim Jaffer (Edmonton—Strathcona, PCC): Monsieur le Président, il est question ici de la promesse qu'a faite le premier ministre et d'une chose que le gouvernement ne connaît pas très bien, c'est-à-dire un engagement envers les Canadiens. Le premier ministre prétend respecter les Canadiens et le Trésor public, mais ses gestes contredisent ses paroles. Il escamote toutes les questions portant sur son rôle dans cette affaire et continue d'alimenter ses amis du Groupe Everest.

Nous savons maintenant que cet argent ne pourra jamais être récupéré. Comment les Canadiens peuvent-ils faire confiance au premier ministre, alors qu'ils savent très bien qu'il n'a aucun moyen de récupérer cet argent?

L'hon. Reg Alcock (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de la Commission canadienne du blé, Lib.): Monsieur le Président, voyons un peu si j'ai bien compris. Le député demande comment nous pouvons faire confiance au premier ministre. Cette question nous est posée par un député du parti qui a déposé un document incomplet en prétendant qu'il s'agissait là d'une déclaration de faits. Nos vis-à-vis n'ont même pas eu le courage de déposer le document en entier.

Demandons donc à la vérificatrice générale ce qu'elle en pense. «Je dirais, comme je l'ai déjà dit, que je suis d'avis que le premier ministre prend la chose très au sérieux et qu'il a pris d'importantes mesures pour répondre aux préoccupations...». C'est ce que Sheila Fraser, la vérificatrice générale du Canada, disait hier.

• (1130)

Mme Cheryl Gallant (Renfrew—Nipissing—Pembroke, PCC): Monsieur le Président, un montant de 100 millions de dollars pour lequel il n'y a aucune trace écrite! Comment le premier ministre espère-t-il recouvrer ces millions perdus lors du scandale des commandites?

L'hon. Stephen Owen (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, nous avons chargé un conseiller juridique spécial de recouvrer les fonds versés dans le cadre de ce programme. Cet avocat et son cabinet se sont déjà attelés résolument à la tâche de retracer ces fonds. Ils en suivront la trace depuis le Programme de commandites jusqu'à leur point d'aboutissement, quel qu'il soit.

Si des fonds peuvent être recouverts, des actions vigoureuses au civil seront entreprises à cette fin. Si des actes criminels sont relevés, ils seront signalés à la GRC. Si un député ou un citoyen a connaissance d'activités illégales, de crimes ou de toute illégalité, il doit...

Le vice-président: Le député de Renfrew—Nipissing—Pembroke a la parole.

Mme Cheryl Gallant (Renfrew—Nipissing—Pembroke, PCC): Monsieur le Président, le premier ministre s'est personnellement engagé à recouvrer les fonds volés. Entend-il les prendre à même les coffres du Parti libéral?

L'hon. Stephen Owen (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, les enquêtes en cours tout comme le travail effectué par le conseiller juridique spécial permettront de suivre la trace des fonds, depuis le Programme de commandites jusqu'à leur point d'aboutissement, quel qu'il soit. Si cela mène au Parti libéral, le premier ministre a affirmé qu'on en suivrait la trace là aussi. Si cela mène ailleurs, on la suivra de la même façon.

Nous ne commençons pas à un endroit imaginaire pour travailler à rebours. Nous commençons à la source et suivons cette trace où qu'elle puisse conduire.

[Français]

M. Mario Laframboise (Argenteuil—Papineau—Mirabel, BQ): Monsieur le Président, à l'automne 2000, le directeur responsable des communications gouvernementales a participé à une réunion secrète dont le but visait à camoufler le scandale des commandites. M. Laguë est aujourd'hui le directeur des communications de l'actuel premier ministre. Plus tôt cette semaine, le premier ministre nous disait qu'il avait interrogé personnellement chacun de ses ministres et députés pour savoir s'ils connaissaient quoi que ce soit au sujet du scandale, et que tous avaient répondu non.

Il n'est pas venu à l'esprit du premier ministre de demander la même chose à son directeur des communications avant de l'embaucher?

L'hon. Jacques Saada (leader du gouvernement à la Chambre des communes et ministre responsable de la réforme démocratique, Lib.): Monsieur le Président, reprenons les faits. M. Laguë n'a jamais participé à cette réunion. Il n'était tout simplement pas présent. Alléguer que M. Laguë a eu un comportement fautif à une réunion à laquelle il n'a jamais participé relève du salissage pur et simple. C'est inacceptable. Ce n'est pas le fait de le répéter 100 fois qui changera la réalité et la vérité des choses.

M. Mario Laframboise (Argenteuil—Papineau—Mirabel, BQ): Monsieur le Président, quand toute la presse est au courant, comment le premier ministre, qui dit vouloir aller au fond des choses, peut-il expliquer qu'il garde près de lui un des hommes qui a travaillé à camoufler le scandale des commandites?

L'hon. Jacques Saada (leader du gouvernement à la Chambre des communes et ministre responsable de la réforme démocratique, Lib.): Monsieur le Président, c'est absolument incroyable que l'opposition soit tellement accrochée aux questions qu'elle veut poser qu'elle n'entende même pas les réponses qu'on fournit. La réponse est simple. Non seulement M. Laguë n'a pas assisté à la réunion en question, mais il a en plus offert de venir comparaître devant la commission ou devant le comité parlementaire pour répondre de tout cela et avoir une chance normale de se défendre d'une accusation absolument gratuite et non fondée. C'est une question de justice fondamentale que d'attendre qu'il puisse comparaître pour se défendre.

* * *

LA BANQUE DE DÉVELOPPEMENT DU CANADA

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière-du-Loup—Témiscouata—Les Basques, BQ): Monsieur le Président, mercredi, le conseil d'administration de la Banque de développement du Canada a renouvelé sa confiance au président, Michel Vennat. Contrairement à ce qu'elle avait affirmé, la ministre de l'Industrie possède bel et bien le pouvoir de révoquer le mandat du président en vertu de l'article 6 de la Loi sur la Banque de développement.

Maintenant que la banque a décidé de ne pas interjeter appel du jugement dans l'affaire Beaudoin, et compte tenu des conclusions sévères du jugement à l'endroit de Michel Vennat, la ministre de l'Industrie peut-elle nous confirmer qu'elle procédera à la révocation du mandat de Michel Vennat?

Questions orales

[Traduction]

L'hon. Tony Valeri (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, la BDC est une société d'État qui a son propre conseil d'administration. Les membres du conseil ont réaffirmé leur confiance envers leur président. Nous allons évidemment réévaluer la situation en fonction de cette réaction du conseil d'administration, et nous pourrions faire ensuite une recommandation au gouvernement.

• (1135)

[Français]

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière-du-Loup—Témiscouata—Les Basques, BQ): Monsieur le Président, devant les agissements évidemment répréhensibles de Michel Vennat, qui ont été condamnés par le tribunal dans les termes les plus durs, est-ce que la ministre entend demander la démission de Michel Vennat de la présidence de la Banque de développement du Canada? La loi lui donne le pouvoir d'agir, qu'elle agisse, et que ce gouvernement prenne position.

[Traduction]

L'hon. Tony Valeri (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, les sociétés d'État sont des organismes indépendants. Elles ont leur propre conseil d'administration. Ce conseil assume une responsabilité fiduciaire. Les membres du conseil d'administration ont, en fait, réaffirmé leur confiance envers leur président.

Nous allons examiner la situation et faire une recommandation au gouvernement. Le ministre de l'Industrie sera chargé de produire cette recommandation que nous attendons avec impatience.

* * *

LE PROGRAMME DE COMMANDITES

M. Gerald Keddy (South Shore, PCC): Monsieur le Président, nous savons comment l'argent des commandites a parfois été dépensé. Plusieurs milliers de dollars de l'argent des contribuables ont été utilisés à mauvais escient par un député pour apposer son nom sur la murale d'un collègue du Québec. Cela est manifestement une utilisation inappropriée de deniers publics pour la promotion personnelle d'un député.

Le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux a-t-il demandé au député de Beauce de rembourser les 5 600 \$ en question?

L'hon. Jacques Saada (leader du gouvernement à la Chambre des communes et ministre responsable de la réforme démocratique, Lib.): Monsieur le Président, je suis absolument persuadé que mon collègue a agi de bonne foi. Une commission est chargée d'enquêter. Un comité permanent de la Chambre s'occupe de ces questions. Mon collègue est tout à fait prêt à se présenter devant eux. Je suis d'avis qu'il vaudrait mieux ne pas sauter trop vite aux conclusions, car il ne s'agit peut-être que d'un autre cas de salissage.

M. Gerald Keddy (South Shore, PCC): Monsieur le Président, il est évident que, dans le cas du député de Beauce, c'est écrit en toutes lettres sur le mur. Cependant, il s'agit manifestement d'une mauvaise utilisation des fonds publics, d'un abus des fonctions de député et d'un autre chapitre de la saga de corruption libérale.

Le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux exigera-t-il le remboursement de cet argent?

L'hon. Stephen Owen (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, c'est là une des questions qui seront étudiées dans le cadre de toutes les

enquêtes mises en branle. Si des sommes d'argent ont été utilisées à mauvais escient, elles devront être remboursées.

* * *

L'ASSURANCE-EMPLOI

M. Brian Pallister (Portage—Lisgar, PCC): Monsieur le Président, tant de scandales et si peu de temps.

Oublié dans l'avalanche de scandales des deux dernières semaines est le plus gros scandale de tous les temps. Non, je ne parle pas des 100 millions de dollars que les libéraux ont versés à leurs amis et partisans. Non, je ne parle pas des centaines de millions de dollars consacrés à l'achat d'avions Challenger. Et non, je ne parle même pas des milliards de dollars investis à tort dans le registre des armes à feu. C'est pire que cela. Je veux parler des 44 milliards de dollars en cotisations d'assurance-emploi payées en trop. Le premier ministre a politisé la caisse de l'assurance-emploi et a puisé dans cet argent pour ses fins personnelles.

Le premier ministre s'engagera-t-il aujourd'hui même à rétablir un processus indépendant d'établissement des taux de cotisation à l'assurance-emploi au Canada?

L'hon. Eleni Bakopanos (secrétaire parlementaire du ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences (économie sociale), Lib.): Monsieur le Président, je remercie le député de sa question, mais tenons-nous en aux faits. Permettez-moi de citer ce que disait la vérificatrice générale le 19 mars 2002:

Depuis 1986, les activités du compte d'assurance-emploi sont incluses dans les comptes du gouvernement...

À notre avis, c'est la bonne façon de comptabiliser le compte et elle respecte les normes comptables [...]. Le compte d'assurance-emploi est un élément important du périmètre comptable du gouvernement et doit être inclus dans ses comptes.

M. Brian Pallister (Portage—Lisgar, PCC): Monsieur le Président, c'est du vol pur et simple, et la députée le sait.

Le premier ministre a tenté d'en imputer la faute à tout le monde. Il a pointé du doigt les bureaucrates, les dirigeants politiques du Québec et les loyaux partisans de Jean Chrétien. Bientôt, il ne lui restera plus de doigts.

Je sais par contre qui l'accusera à son tour. Le contribuable canadien. C'est aux contribuables qu'appartient la somme de 44 milliards de dollars, pas au Parti libéral.

Quand le gouvernement cessera-t-il de rejeter la faute sur les autres et reconnaîtra-t-il enfin ses fautes?

L'hon. Eleni Bakopanos (secrétaire parlementaire du ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences (économie sociale), Lib.): Y avait-il une question dans toute intervention, monsieur le Président?

Je rejette la prémisse de la question du député. Je répète, l'excédent de la caisse de l'assurance-emploi n'est qu'un montant, utilisé à l'échelle nationale, pour calculer le taux de cotisation. Je sais que les gens d'en face ne s'intéressent pas aux chiffres, mais, comme l'a dit la vérificatrice générale, c'est la bonne façon de comptabiliser.

* * *

[Français]

LA FONCTION PUBLIQUE

M. Eugène Bellemare (Ottawa—Orléans, Lib.): Monsieur le Président, la divulgation d'actes, tels que le gaspillage de fonds publics, est souvent évitée par nos fonctionnaires, car ils craignent les conséquences pour l'avancement de leur carrière, ainsi que les représailles qu'ils pourraient subir.

[Traduction]

Le président du Conseil privé pourrait-il indiquer aux députés quand il a l'intention de présenter un projet de loi qui protégera la carrière des dénonciateurs dans la fonction publique?

• (1140)

[Français]

L'hon. Denis Coderre (président du Conseil Privé de la Reine pour le Canada, interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits, ministre responsable de la Francophonie et ministre responsable du Bureau sur le règlement des questions des pensionnats autochtones, Lib.): Monsieur le Président, c'est une question qui est extrêmement importante, parce qu'effectivement, nous avons une fonction publique extraordinaire qui a ce sens de la loyauté et ce sens du devoir.

Ainsi, nous devons tout faire, lorsqu'ils voient des choses, pour qu'on puisse les protéger. Je suis heureux d'annoncer à cette Chambre que d'ici quelques semaines, j'aurai l'occasion de déposer en cette Chambre une loi sur les dénonciations, pour protéger notre fonction publique qui fait un travail extraordinaire.

* * *

[Traduction]

LES FONDS DE FIDUCIE

L'hon. Lorne Nystrom (Regina—Qu'Appelle, NPD): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre.

Le directeur général des élections a indiqué qu'il était sérieusement préoccupé par le fait qu'un grand nombre de députés, comme le député de Trinity—Spadina, disposent de comptes en fiducie ou de fonds de fiducie, qui constituent en fait des comptes bancaires secrets totalisant des millions de dollars. Or, le projet de loi C-24, sur les dépenses électorales, ne couvre pas les fonds de fiducie.

Je demande au vice-premier ministre si le gouvernement a l'intention de présenter une mesure législative qui obligerait les députés à déclarer s'ils possèdent des fonds de fiducie, combien d'argent se trouve dans ces fonds et, le cas échéant, quelle est la source du financement de ces fonds.

L'hon. Jacques Saada (leader du gouvernement à la Chambre des communes et ministre responsable de la réforme démocratique, Lib.): Monsieur le Président, je crois que mon collègue n'a pas tout à fait raison lorsqu'il dit que le projet de loi C-24 ne couvre pas les fonds de fiducie. Ce projet de loi permet de transférer aux associations de circonscription, avant le 1^{er} janvier 2004, les sommes que l'on détiendrait à l'extérieur de ces associations. Autrement, les contributions de ces autres organisations sont soumises au plafond de 1 000 \$.

Évidemment, quelle qu'ait été la décision à prendre, elle devait l'être dans les limites de la loi, et c'est ce qui a été fait.

* * *

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

M. Pat Martin (Winnipeg-Centre, NPD): Monsieur le Président, on se croirait à l'époque des philosophes cyniques de Diogène. Je demande depuis quatre ans que l'on supprime l'échappatoire fiscale scandaleuse qui permet aux entreprises d'inscrire au titre de leurs dépenses d'entreprise les montants qu'elles ont payés en amendes et en pénalités.

Il s'agit d'un subterfuge d'autant plus scandaleux que les sociétés de communication libérales qui se sont comportées en voleuses pourront bénéficier des effets pervers de cette politique publique.

Questions orales

Pour mettre un terme à ce simulacre de justice, le gouvernement n'aurait qu'une phrase à ajouter à la Loi de l'impôt sur le revenu. Pourquoi ne prendra-t-il pas une telle mesure avant que les vauriens des commandites ne nous fassent un autre pied-de-nez et ne passent les pénalités qui leur auront été imposées en dépenses d'entreprise?

[Français]

L'hon. Denis Paradis (ministre d'État (Institutions financières), Lib.): Monsieur le Président, nous nous penchons actuellement sur cette question pour déterminer s'il convient d'imposer de nouvelles restrictions législatives aux entreprises.

La Cour suprême du Canada a fait savoir que les amendes et les pénalités pouvaient être déductibles dans la mesure où elles constituaient des frais professionnels, sauf si l'infraction à la loi commise par une entreprise est à ce point flagrante et répugnante que la sanction qui en résulte ne peut être considérée comme étant encourue en vue d'en tirer un revenu. C'est à l'étude.

* * *

[Traduction]

L'ASSURANCE-EMPLOI

M. Loyola Hearn (St. John's-Ouest, PCC): Monsieur le Président, nous savons que l'excédent dans la caisse de l'assurance-emploi pourrait servir à financer un programme quinquennal pour trois millions d'étudiants au Canada. On peut s'imaginer les effets qu'un tel programme aurait sur la main-d'oeuvre.

La vérificatrice générale fait observer que le montant excédentaire de la caisse de l'assurance-emploi est trois fois plus élevé que le montant maximum jugé suffisant par l'actuaire en chef du ministère du Développement des ressources humaines.

Je crois donc que le gouvernement n'a pas observé l'esprit de la Loi sur l'assurance-emploi.

Pourquoi le premier ministre enfreint-il les lois canadiennes?

L'hon. Eleni Bakopanos (secrétaire parlementaire du ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences (économie sociale), Lib.): Monsieur le Président, il vaut mieux que je répète ce que j'ai dit plus tôt. La vérificatrice générale a dit que, depuis 1986, le compte de l'assurance-emploi a été consolidé avec les comptes du Canada sur les conseils du vérificateur général de l'époque. Je répète une autre fois ce que la vérificatrice générale a dit. Je cite:

À notre avis, c'est la bonne façon de comptabiliser le compte et elle respecte les normes comptables [...] Le Compte d'assurance-emploi est un élément important du périmètre comptable du gouvernement et doit être inclus dans les comptes du gouvernement.

* * *

LE PROGRAMME DE COMMANDITES

M. Loyola Hearn (St. John's-Ouest, PCC): Monsieur le Président, examinons le scandale des commandites. Dans la province de Terre-Neuve-et-Labrador, avec 250 millions de dollars, on aurait pu payer le traitement de 556 nouveaux policiers pendant huit ans. On aurait pu acheter 8 333 voitures de police. On aurait pu payer le traitement de 213 infirmières ou infirmiers à plein temps pendant 25 ans. On aurait pu acquérir 175 appareils IRM et boucler deux mois du budget total de Terre-Neuve-et-Labrador au titre de la santé.

Le gouvernement libéral va-t-il commencer à s'intéresser aux priorités des Canadiens plutôt qu'à celles de ses amis?

Questions orales

L'hon. Reg Alcock (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de la Commission canadienne du blé, Lib.): Monsieur le Président, j'aimerais offrir aux députés, et je pourrais le faire dès la semaine prochaine, un atelier sur les mathématiques et les dossiers en question.

Le député prend la parole et prétend qu'il y a 250 millions de dollars en jeu. Les députés ont fait de même lorsqu'ils ont parlé du gaspillage de 6 500 \$ à DRHC. Ils ne comprennent tout simplement pas. La vérificatrice générale a abondamment parlé de cela hier. Il n'y a pas de montants de 250 millions de dollars, ni même de 100 millions de dollars en cause. Les sommes en question sont bien inférieures à cela. La vérificatrice générale elle-même a de la difficulté à les évaluer.

* * *

● (1145)

L'AGRICULTURE

M. Gerry Ritz (Battlefords—Lloydminster, PCC): C'est reparti, monsieur le Président. Quand on n'a rien à dire, on le dit fort.

Le ministre de l'Agriculture doit maintenant savoir que le secteur agricole au Canada ne peut se rétablir tout seul.

Il y a deux semaines, le ministre a dit qu'il demanderait plus de ressources au Cabinet pour les agriculteurs à court d'argent.

Je voudrais savoir quand le ministre a plaidé sa cause au Cabinet et quand nos agriculteurs peuvent attendre un programme valable.

L'hon. Mark Eyking (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire (agroalimentaire), Lib.): Monsieur le Président, je remercie le député de m'avoir posé ma première question à la Chambre. Je vais faire de mon mieux pour y répondre.

Depuis huit mois, les éleveurs de boeuf sont en crise. Nous avons de nombreux programmes en place, comme le CSRN et le programme de l'ESB. Il y a aussi le PCSRA, qui est entré en vigueur le mois dernier et dans lequel nous avons injecté 15 millions de dollars. Il y aura bientôt le programme concernant les bêtes de qualité inférieure. Nous attendons les chiffres des provinces.

Je peux garantir au député que nous aiderons les agriculteurs dans les mois à venir au moyen d'autres programmes.

M. Gerry Ritz (Battlefords—Lloydminster, PCC): Monsieur le Président, je remercie le secrétaire parlementaire de rester fidèle à la formule libérale et de ne pas nous avoir donné de vraie réponse.

Pour la première fois de notre histoire, Statistique Canada fait état d'une balance négative de 13 millions de dollars pour l'ensemble des secteurs de l'agriculture canadienne. Nos producteurs primaires d'aliments sains et de qualité sont en péril. Ils sont en train de s'effondrer.

Puisque le gouvernement n'arrive pas à faire rouvrir les frontières, va-t-il au moins revoir ses programmes pour procurer de l'argent aux producteurs? C'est cela qu'il faut.

L'hon. Mark Eyking (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire (agroalimentaire), Lib.): Monsieur le Président, nous abordons le problème sous tous les angles. Nous essayons de le régler sur le plan international, à Washington, et sur le plan local.

En 2002, les agriculteurs ont reçu 3,5 milliards de dollars. L'an dernier, nous leur avons versé 5 milliards. Et il y aura encore plus d'argent.

[Français]

L'ASSURANCE-EMPLOI

Mme Monique Guay (Laurentides, BQ): Monsieur le Président, hier, le ministre des Ressources humaines a rejeté du revers de la main la situation pénible que vivent les chômeurs de la Côte-Nord, qui en sont rendus à bloquer la route 138 pour être entendus.

Est-ce que le ministre va agir maintenant pour éviter de condamner ces chômeurs à l'indigence, et cesser de se cacher derrière son régime inéquitable d'assurance-emploi?

L'hon. Eleni Bakopanos (secrétaire parlementaire du ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences (économie sociale), Lib.): Monsieur le Président, personne ici n'a condamné ces chômeurs. Nous voulons rappeler à l'honorable députée que nous sommes également concernés par les travailleurs qui sont sans emploi. Nous avons transféré quelque 600 millions de dollars pour l'assurance-emploi au Québec chaque année, justement pour aider les travailleurs et travailleuses à se trouver un emploi et à le conserver.

La question est une question globale pour les travailleurs saisonniers. Nous allons continuer à travailler avec nos partenaires, les bureaux de développement régional, les employeurs et les organismes communautaires, justement pour trouver des solutions à long terme pour ces travailleurs.

Mme Monique Guay (Laurentides, BQ): Monsieur le Président, comment le ministre peut-il continuer à engranger les surplus à coups de milliards de dollars, alors que les chômeurs ne peuvent profiter de prestations pour passer à travers la crise? S'ils sont vraiment concernés, qu'ils agissent maintenant.

L'hon. Eleni Bakopanos (secrétaire parlementaire du ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences (économie sociale), Lib.): Monsieur le Président, nous avons dit que nous réagissions déjà. Nous travaillons quand même avec nos partenaires justement pour trouver des solutions pour ces travailleurs. Personne ici n'est content qu'il y ait des travailleurs sans emploi. C'est nous qui avons créé le plus grand nombre d'emplois depuis 10 ans, et nous avons baissé le taux de chômage. C'est ce que veulent les Canadiens et les Canadiennes.

* * *

[Traduction]

LE PROGRAMME DE COMMANDITES

M. Jim Gouk (Kootenay—Boundary—Okanagan, PCC): Monsieur le Président, en 2002, j'ai signalé au ministre des Travaux publics de l'époque que VIA Rail avait blanchi 1 million de dollars dans le cadre des manoeuvres frauduleuses des libéraux entourant les contrats de publicité et pire encore, que l'entreprise Lafleur Communication Marketing avait touché une commission de 112 000 \$ pour remettre le chèque à VIA Rail et s'était ensuite empressée de donner 57 000 \$ au Parti libéral.

Le ministre, qui est maintenant ministre des Finances, a déclaré que lui-même avait été troublé par certaines questions concernant ce dossier et qu'il avait invité la GRC à faire enquête à ce sujet.

Le ministre pourrait-il maintenant nous préciser le résultat de cette enquête?

L'hon. Stephen Owen (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Non, monsieur le Président. Les enquêtes policières sont en cours.

Le député a soulevé une préoccupation, qui était partagée par les membres du gouvernement et le ministre des Travaux publics de l'époque, qui a entraîné un renvoi de la question à la vérificatrice générale, une vérification judiciaire de centaines de dossiers de Travaux publics, d'autres examens administratifs et d'autres renvois à la GRC aux fins d'enquête.

Le gouvernement prend ces questions au sérieux. Lorsque nous avons reçu le dernier rapport de la vérificatrice générale, nous avons mis en place, sous la direction du premier ministre, un éventail sans précédent de procédures...

• (1150)

Le vice-président: À l'ordre. Le député de Kootenay—Boundary—Okanagan a la parole.

M. Jim Gouk (Kootenay—Boundary—Okanagan, PCC): Monsieur le Président, n'est-ce pas merveilleux? On a consacré deux années à un seul dossier et il n'y a toujours pas de réponse.

Si la GRC n'a pas terminé son enquête sur VIA Rail, c'est peut-être qu'elle-même fait l'objet d'une enquête relativement à la même fraude tendant à blanchir de l'argent.

Le ministre croit-il que les Canadiens devraient s'attendre à connaître un jour la vérité lorsque l'un des participants à la fraude est chargé d'enquêter sur les autres participants?

L'hon. Stephen Owen (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, les députés de ce côté-ci ont confiance en la GRC, comme la plupart des gens dans le monde. Elle est reconnue comme l'un des meilleurs organismes d'application de la loi dans le monde.

Cependant, à cause de l'implication d'un service administratif de la GRC dans toute cette affaire, la Sûreté du Québec s'occupe de cette partie de l'enquête.

* * *

LA CITOYENNETÉ ET L'IMMIGRATION

M. Marcel Proulx (Hull—Aylmer, Lib.): Monsieur le Président, dans le discours du Trône, le gouvernement a promis de faire sa part en vue d'accélérer la reconnaissance des titres de compétence étrangers.

Nous avons tous entendu parler de cas de médecins qui n'ont d'autre choix que de conduire un taxi ou encore de titulaires de doctorat et d'ingénieurs qui travaillent dans des bars et des restaurants. Le problème n'est pas nouveau.

Quelle approche différente le gouvernement prendra-t-il pour enfin régler ce problème qui ne fait que s'aggraver?

L'hon. Hedy Fry (secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, il s'agit d'une question importante et très complexe qui touche bon nombre de ministères. À titre de secrétaire parlementaire responsable de ce dossier, je coordonne un plan d'action interministériel à court et à long termes.

Un projet a déjà été mis en oeuvre pour trouver une solution au problème de la pénurie de médecins et un autre est en cours pour résoudre celui de la pénurie d'infirmières.

Nous travaillons étroitement avec les intervenants et les provinces pour faciliter la formation linguistique, la conception d'outils d'évaluation pancanadiens et la création de possibilités d'apprentissage. On est en train de mettre au point un portail web sur lequel les immigrants éventuels pourront trouver des renseignements sur les

exigences relatives aux titres de compétence et sur les possibilités d'emploi.

* * *

L'INDUSTRIE

M. James Rajotte (Edmonton-Sud-Ouest, PCC): Monsieur le Président, en septembre 2003, l'ancien ministre de l'Industrie a confirmé à la Chambre qu'une enquête interne était en cours, à la suite d'allégations de subornation et de fraude au sein du Programme d'aide à la recherche industrielle. Le ministre avait alors promis de faire rapport à la Chambre dans les meilleurs délais.

Selon le *Globe and Mail*, ce scandale implique au moins un demi-million de dollars, et trois employés du Conseil national de recherche ont été renvoyés.

Le gouvernement a disposé d'amplement de temps pour aller au fond de cette affaire. Déposera-t-il finalement les conclusions de cette enquête?

L'hon. Tony Valeri (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, je prends certainement la question en délibéré et j'examinerai la possibilité de fournir ces renseignements dans les meilleurs délais. Les enquêtes exigent de la rigueur et je suis persuadé que c'est ce qui se passe dans ce cas particulier.

M. James Rajotte (Edmonton-Sud-Ouest, PCC): Monsieur le Président, c'est effectivement ce qu'a confirmé l'ancien ministre de l'Industrie en septembre 2003. Cette enquête, à laquelle participe la GRC, a été mise en branle en août 2002.

Au moins trois employés ont été renvoyés. Au moins un demi-million de dollars, voire 25 millions de dollars sont en jeu. Le gouvernement a la responsabilité de faire la lumière sur cette affaire. Les contribuables canadiens méritent qu'on leur dise quand l'enquête prendra fin, combien d'employés étaient impliqués et combien d'argent des contribuables a été perdu suite à des actes de subornation et de fraude.

L'hon. Tony Valeri (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, en fait, dès que toute l'information aura été recueillie et qu'elle sera disponible pour dépôt à la Chambre et présentation aux Canadiens, nous la rendrons publique.

Le fait qu'il y ait une enquête montre très clairement que nous voulons aller au fond des choses. Nous ferons preuve d'une extrême transparence à l'égard des Canadiens en ce qui concerne tous les aspects de notre administration.

* * *

[Français]

LA FISCALITÉ

M. Yvan Loubier (Saint-Hyacinthe—Bagot, BQ): Monsieur le Président, décidément, le gouvernement libéral entretient une véritable histoire d'amour avec La Barbade depuis que la CSL International y a installé ses bureaux.

Grâce au gouvernement, les investisseurs canadiens à La Barbade gagnent sur tous les tableaux. D'une part, la convention fiscale permet qu'il n'y ait aucun échange d'informations et, d'autre part, les règlements de la Loi de l'impôt les exemptent d'impôt au Canada.

Qu'est-ce que le gouvernement attend pour régler cette situation complètement immorale que le Bloc québécois et le vérificateur général dénoncent depuis maintenant 10 ans?

Questions orales

L'hon. Denis Paradis (ministre d'État (Institutions financières), Lib.): Monsieur le Président, comme on le sait, le Canada a conclu des conventions fiscales avec plus de 80 pays.

Le but de ces conventions fiscales, c'est premièrement d'éviter la double imposition et, deuxièmement, de limiter l'évasion fiscale.

Nous surveillons de près l'ensemble de ces conventions fiscales et nous cherchons continuellement à les améliorer.

* * *

• (1155)

[Traduction]

LES ANCIENS COMBATTANTS

M. Roy Cullen (Etobicoke-Nord, Lib.): Monsieur le Président, hier, le ministre de la Défense nationale et le ministre des Anciens combattants ont annoncé la création d'un programme qui se fait attendre depuis fort longtemps. Il s'agit d'un programme de reconnaissance de 50 millions de dollars pour les anciens combattants qui ont servi de cobayes durant les expériences de guerre chimique faites par leur gouvernement.

Pourquoi, après avoir gardé le silence pendant 50 ans, le gouvernement se décide-t-il à reconnaître ces anciens combattants courageux?

L'hon. David Pratt (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement reconnaît ces anciens combattants courageux parce que le temps est venu de le faire.

Au nom du premier ministre et du gouvernement du Canada, je voudrais exprimer nos plus profonds regrets à ces anciens combattants et à leurs familles, qui ont souffert trop longtemps en silence. Tous les Canadiens ont une dette envers eux.

Nous espérons que, grâce au paiement et au programme de reconnaissance annoncés hier, ces anciens combattants, qui ont servi le Canada avec fierté et distinction, profiteront du respect et de l'admiration qu'ils méritent tant.

* * *

LA BANQUE DE DÉVELOPPEMENT DU CANADA

Le très hon. Joe Clark (Calgary-Centre, PC): Monsieur le Président, durant la période des questions, le ministre des Transports a confirmé que le gouvernement est en train d'examiner la décision du conseil d'administration de la Banque de développement du Canada de maintenir Michel Vennat dans ses fonctions. Cet examen pourrait être fait rapidement, et personne ne souhaite que ses conclusions se perdent dans la brume d'une campagne électorale.

Le gouvernement peut-il nous donner maintenant l'assurance que cet examen accéléré sera terminé, et ses conclusions présentées au Parlement d'ici le 15 mars, ce qui laisse un délai raisonnable?

L'hon. Reg Alcock (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de la Commission canadienne du blé, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais remercier le député de sa question. Je voudrais en outre le remercier du ton respectueux qu'il a utilisé sur cette question très grave.

J'ai été chargé de cet examen. J'ai assuré à tous, en premier lieu, que je ferai cet examen de la manière la plus approfondie, la plus soignée et la plus responsable possible et que, en second lieu, je terminerai l'examen aussi rapidement que possible, bien avant la date mentionnée par le député.

LA DÉFENSE NATIONALE

Mme Alexa McDonough (Halifax, NPD): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense.

Selon la U.S. Arms Control and Disarmament Agency, le déploiement d'un système d'armement basé dans l'espace coûterait un billion de dollars. Si le ministre n'a jamais entendu parler de la menace des ogives nucléaires, il est encore plus déconnecté de la réalité que nous-mêmes aurions pu le craindre.

Si les essais sur les armes hypersoniques menés par les Russes et la mise en orbite d'armes par les Américains ne s'inscrivent pas dans le cadre d'une nouvelle course aux armements, comment diable le ministre de la Défense nationale qualifierait-il cela?

L'hon. David Pratt (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, tout cela peut se résumer en bonne partie à de simples calculs arithmétiques. L'organisation américaine de la défense antimissile dépense 9 milliards de dollars par année pour la défense antimissile. À ce rythme, il lui faudra plus de cent ans pour dépenser un billion de dollars.

Ce chiffre d'un billion de dollars qui a été avancé ne nous préoccupe pas réellement, puisqu'il est assez évident, à mon avis, qu'il est sans fondement. Ce qui me semble plus important, toutefois, c'est que le Canada continuera de travailler sur la scène internationale pour limiter la prolifération des armements.

* * *

L'AGRICULTURE

Mme Lynne Yelich (Blackstrap, PCC): Monsieur le Président, le secteur agricole est le troisième employeur en importance au Canada et il figure parmi nos cinq principales industries. L'agriculture est en crise. L'industrie est en train de couler, et les agriculteurs avec elle. Les institutions prêteuses exigent le remboursement de leurs prêts. L'industrie est au bord de l'effondrement. La situation est urgente, et elle doit être traitée comme telle.

J'aimerais que la vice-première ministre me dise si elle entend demander au premier ministre de prendre immédiatement des mesures d'urgence pour surmonter cette crise.

L'hon. Mark Eyking (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire (agroalimentaire), Lib.): Monsieur le Président, nous intervenons sur tous les plans dans le dossier de l'agriculture. Ce secteur d'activité ne se classe pas au troisième, mais au deuxième rang des industries canadiennes. Nous défendons le dossier à Washington et ailleurs sur la scène internationale. Nous traitons avec les agriculteurs, et nous collaborons avec les parties prenantes et l'industrie bovine pour régler cette question aux États-Unis.

* * *

[Français]

LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

M. Benoît Sauvageau (Repentigny, BQ): Monsieur le Président, le Canada est clair dans ses conseils aux voyageurs et on peut lire sur son site Internet: «On recommande aux Canadiens de ne pas se rendre en Haïti. Les Canadiens qui s'y trouvent déjà devraient quitter le pays tant qu'il y a des moyens de transports commerciaux pour le faire.» Il y a pourtant des personnes qui sont en attente d'être déportées vers Haïti.

Étant donné les circonstances et la violence actuelle, la ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration peut-elle nous assurer que le Canada ne déporte plus personne vers Haïti et qu'elle déclare dès maintenant un moratoire sur la déportation?

• (1200)

L'hon. Jacques Saada (leader du gouvernement à la Chambre des communes et ministre responsable de la réforme démocratique, Lib.): Monsieur le Président, je me ferai un plaisir de transmettre la question à la ministre qui répondra aussi rapidement que possible.

* * *

[Traduction]

LE PROGRAMME DES ARMES À FEU

M. Garry Breitreuz (Yorkton—Melville, PCC): Monsieur le Président, lundi, la ministre de la Sécurité publique nous a communiqué de l'information sans avoir vérifié les faits. Permettez-moi de rappeler ce qu'elle disait:

En fait, nous avons demandé à la SRC de nous fournir ses chiffres et ses calculs, ce qu'elle refuse toujours de faire.

Les producteurs de l'émission *Zone libre*, à la SRC, ont fait savoir que personne, au Centre canadien des armes à feu ou au cabinet de la ministre, n'avait communiqué avec eux.

Ma question est très simple. Pourquoi la ministre a-t-elle induit la Chambre en erreur? Pourquoi?

L'hon. Anne McLellan (vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.): Monsieur le Président, immédiatement après la période des questions, j'invoquerai le Règlement, mais je tiens à donner l'assurance à tous les députés que je n'ai pas induit la Chambre en erreur.

Le vice-président: Une question a été soulevée hier par le député de Yorkton—Melville et, comme on vient de l'entendre, par la vice-première ministre.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LA QUESTION DE PRIVILÈGE SOULEVÉE PAR LE DÉPUTÉ DE YORKTON—MELVILLE

L'hon. Anne McLellan (vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.): Monsieur le Président, je prends la parole relativement à la question de privilège qu'a soulevée, hier, à la Chambre, le député de Yorkton—Melville.

Radio-Canada a affirmé, dans un reportage diffusé vendredi dernier, le 13 février, que les coûts du programme des armes à feu avaient atteint les 2 milliards de dollars. Jusqu'à maintenant, les coûts du centre sont loin d'avoir atteint ce niveau, et nous avons voulu obtenir les chiffres et les calculs de Radio-Canada. Le député a laissé entendre que je n'ai jamais téléphoné aux représentants de Radio-Canada pour leur demander des éclaircissements avant de faire mes observations lundi.

Comme je l'ai expliqué à la Chambre, nous avons demandé à Radio-Canada de nous présenter ses calculs. Le fonctionnaire de mon ministère qui a travaillé sur ce dossier avec les représentants du réseau m'a dit qu'il avait fait un appel et laissé un message à Radio-Canada dimanche dernier, avant les observations que j'ai faites lundi. On m'a dit que, dans le message, on demandait de prendre connaissance des méthodes de calcul utilisées. Radio-Canada a d'ailleurs confirmé avoir reçu le message. Nous avons obtenu les calculs en question mercredi de cette semaine.

Affaires courantes

Je tiens à préciser que nous maintenons que les coûts du programme sont loin d'atteindre les 2 milliards de dollars. Jusqu'à maintenant, les coûts du Centre canadien des armes à feu sont bien inférieurs à ce montant.

Mme Lynne Yelich: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je veux apporter un correctif à ce qu'a dit le secrétaire parlementaire lorsqu'il a cité mes propos; selon lui, j'ai dit que l'agriculture n'était pas la troisième, mais la deuxième industrie en importance au Canada. Voici ce que j'ai dit: «Le secteur agricole est le troisième employeur en importance au Canada et il figure parmi nos cinq principales industries.» Je n'avais donc pas dit ce qu'il a rapporté. Je voudrais que cela soit corrigé.

Le vice-président: La Chambre sait que ce n'est pas à proprement parler un recours au Règlement. La mise au point a été faite à la Chambre.

AFFAIRES COURANTES

[Français]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

FINANCES

M. Roy Cullen (Etobicoke-Nord, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, à titre de nouveau président du Comité permanent des finances de la Chambre des communes, dans les deux langues officielles, le 1^{er} rapport du Comité permanent des finances sur le projet de loi C-18, Loi concernant la péréquation et permettant au ministre des Finances de faire certains paiements en matière de santé.

Il a été convenu, le jeudi 19 février 2004, d'en faire rapport sans amendement.

* * *

[Traduction]

PÉTITIONS

LES LIPIDES TRANS

M. Pat Martin (Winnipeg-Centre, NPD): Monsieur le Président, je suis heureux de présenter aujourd'hui une pétition signée par des milliers d'habitants, principalement du Manitoba.

Les signataires souhaitent attirer l'attention de la Chambre sur le fait que les acides gras trans, ou huiles végétales hydrogénées, sont des gras de fabrication mortelle qui causent de l'obésité, des maladies cardiaques et du diabète, dont l'incidence est à la hausse au Canada. Ils soulignent que ces lipides trans non seulement élèvent le taux de mauvais cholestérol, mais également empêchent le bon cholestérol de purifier l'appareil circulatoire. Un seul gramme par jour de lipides trans peut augmenter de 20 p. 100 le risque de maladie cardiaque; or les Canadiens consomment chaque jour de 10 à 30 grammes de cette substance toxique.

Les signataires exhortent le Parlement à prendre des mesures pour éliminer les acides gras trans de l'alimentation des Canadiens.

• (1205)

LA DÉFENSE NATIONALE

M. Jay Hill (Prince George—Peace River, PCC): Monsieur le Président, j'ai deux pétitions à présenter sur le même sujet et elles sont signées principalement par des habitants de Kingston, en Ontario, et du Québec.

Initiatives ministérielles

Les signataires soulignent que les logements fournis sur les bases par l'Agence de logement des Forces canadiennes jouent un rôle précieux en permettant aux familles de vivre en milieu militaire et en leur procurant des services qui répondent à leurs besoins propres. Ils soulignent également que nombre de ces logements ne répondent pas aux normes et que le loyer en a été augmenté considérablement.

Les signataires prient le Parlement de surseoir immédiatement à toute augmentation future du loyer des logements fournis par l'Agence de logement des Forces canadiennes, jusqu'à ce que le gouvernement canadien améliore sensiblement les conditions de vie dans les logements fournis aux familles de militaires.

Je m'attends à présenter beaucoup d'autres pétitions semblables dans les semaines et les mois à venir.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

L'hon. Larry Bagnell (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, Lib.): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions restent au *Feuilleton*.

Le vice-président: D'accord?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LA LOI SUR LE SYSTÈME CORRECTIONNEL ET LA MISE EN LIBERTÉ SOUS CONDITION

La Chambre reprend l'examen de la motion.

M. Peter MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough, PCC): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole au sujet de cet important projet de loi dont la Chambre est saisie, qui porte sur la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition.

Les conservateurs estiment depuis longtemps qu'il y a un besoin de réforme dans ce domaine. Les milieux juridiques, ceux de la justice, les membres de groupes de défense des victimes, les agents de police et les Canadiens en général expriment depuis des années une grande inquiétude, en particulier au sujet de la libération anticipée des délinquants, des conditions qui s'appliquent aux délinquants relâchés au sein de la collectivité et la rapidité avec laquelle, dans de nombreux cas, la libération d'office est accordée.

Le mot clé, ici, est le mot «d'office». Cela veut dire que des individus souvent reconnus coupables de délits avec violence, de délits comportant une agression sexuelle, d'invasions de domicile, de passages à tabac sont remis dans les rues, indépendamment de leur comportement pendant leur incarcération, que, pour l'essentiel, la peine prononcée initialement par le juge du procès est annulée et remplacée par une décision souvent arbitraire fondée sur la durée effectivement purgée et que le délinquant est remis en liberté dans la collectivité.

À mon sens, le projet de loi répond dans une certaine mesure aux préoccupations qui entourent la libération anticipée. Il prévoit notamment l'élargissement de la catégorie des délinquants qui ne sont pas admissibles à une procédure d'examen expéditif de la mise en liberté sous condition et, de ce fait, il allonge la période d'inadmissibilité à une semi-liberté accélérée. En d'autres termes, il met obstacle à la procédure accélérée de mise en liberté des délinquants.

Il exige également l'examen des cas de chacun des délinquants ayant droit à une libération d'office aux fins de déterminer s'il y a lieu d'imposer des conditions supplémentaires. Cela est important et un autre domaine du droit où, je pense, une réforme est nécessaire; je fais allusion aux conditions que peut actuellement mettre en place le juge qui préside l'audience ou, plus tard, par un agent de libération conditionnelle ou des fonctionnaires du Service correctionnel du Canada.

Je parle, en particulier, de la protection des adolescents et des enfants contre des prédateurs sexuels. J'ai présenté un projet de loi d'initiative parlementaire qui habiliterait un juge à interdire à un délinquant sexuel reconnu coupable de se trouver dans un immeuble d'habitation avec un enfant qui n'est pas accompagné d'un autre adulte.

Les dispositions actuelles du Code criminel interdisent à un délinquant sexuel de se trouver dans une cour d'école, près d'un terrain de jeux ou dans un endroit fréquenté par des enfants. Malheureusement, c'est un fait bien connu et bien documenté, les infractions sexuelles ont lieu à la maison très souvent. Ce qui est tout aussi tragique, c'est que l'enfant connaît le prédateur.

L'amendement que je propose permettrait au juge d'interdire au prédateur de se trouver dans une maison avec un enfant, sauf en présence d'un autre adulte. L'idée vient d'un de mes électeurs de la Nouvelle-Écosse qui, il y a quelques années, a porté à mon attention cette lacune, cette anomalie dans le Code criminel.

Enfin, le projet de loi C-19, sous sa forme actuelle, permettrait aussi la suspension automatique de la libération conditionnelle ou de la libération d'office des délinquants qui ont été condamnés à une peine d'emprisonnement et à l'examen de leur cas par la Commission nationale des libérations conditionnelles dans le délai réglementaire.

Fondamentalement, le projet de loi permet à notre système de libération conditionnelle d'intervenir de manière plus approfondie et en temps opportun pour examiner en détail tous les cas en fonction de leur bien-fondé et des faits. Je crois qu'il y a encore d'autres lacunes concernant les victimes et je les aborderai dans mes observations. Je félicite des personnes comme Steve Sullivan, qui travaille au centre de ressources pour les victimes, pour leur diligence à suivre l'évolution du dossier et à proposer des amendements à des projets de loi tels que le projet de loi C-19.

Ce projet de loi est la réponse à un autre document, une réponse qui tarde depuis longtemps et je dirais que c'est un travail en cours. Je parle de la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition. Le rapport déposé en mai 2000 par le sous-comité est le fruit d'un long travail et de nombreux efforts des membres du sous-comité et d'autres personnes.

● (1210)

Je me dois aussi de mentionner que 53 recommandations ont été formulées afin d'améliorer la sécurité publique et l'aide aux victimes de crime, et afin d'améliorer et de simplifier les formalités administratives liées à la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition.

En octobre 2000, le solliciteur général de l'époque avait publié un rapport dans lequel il disait du rapport du sous-comité que celui-ci:

...vient s'ajouter aux renseignements, aux recherches et aux connaissances qui existent déjà au sujet du système correctionnel et du régime de mise en liberté sous condition au Canada.

Initiatives ministérielles

Le solliciteur général reconnaissait que ce rapport:

...fait écho aux mémoires et aux témoignages de délinquants, de victimes d'actes criminels, de membres du barreau, de représentants d'organismes d'aide aux victimes, de policiers, de procureurs de la Couronne, d'universitaires et de nombreux autres intervenants...

Inutile de dire que le rapport était le résultat d'une consultation très poussée menée auprès des intervenants dans le système. Encore une fois, je dirais que c'est là le genre de renseignements le plus subjectif qui pouvaient être reçus de ceux qui ont une connaissance pratique de ce domaine.

Il a fallu près de trois ans avant que ne portent fruit les fortes pressions exercées par des députés de l'opposition officielle et d'autres députés afin que le ministère du solliciteur général, qui n'existe plus parce qu'il fait maintenant partie du ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile, donne suite à l'engagement et aux recommandations énoncés dans ce rapport.

En mai 2002, l'opposition officielle a déposé un motion au Comité permanent de la justice et des droits de la personne afin de faire comparaître le solliciteur général, le commissaire du Service correctionnel, l'enquêteur correctionnel, ainsi que des représentants de la Commission nationale des libérations conditionnelles dans le but de déterminer ce qui avait été fait en réponse à cette démarche. On demandait à ces personnes de faire le point sur le suivi relatif à ces recommandations.

Les renseignements demandés semblent s'être perdus et nous n'avons jamais vraiment eu d'échos, si ce n'est qu'une lettre envoyée une semaine avant la rencontre prévue avec le secrétaire parlementaire du solliciteur général semblait indiquer qu'ils étaient prêts à répondre. À mon avis, c'est grâce aux pressions exercées si nous avons maintenant un projet de loi à la Chambre.

Le Parti conservateur et les députés de l'opposition demandent depuis longtemps au gouvernement de procéder à une réforme du processus de détermination de la peine. Une autre disposition traite expressément du recours aux peines avec sursis. Je signale que les peines avec sursis permettent au juge d'imposer une peine qui n'exige pas l'incarcération de l'individu, mais qui la remplace. Ces peines incluent très souvent des exigences sévères qui visent de toute évidence à restreindre la mobilité de l'individu. C'est un peu l'équivalent d'une détention à domicile. Une telle peine peut être révoquée et l'individu peut être envoyé en prison s'il ne respecte pas les conditions imposées, comme par exemple l'interdiction d'établir des contacts, la non-consommation de drogues et d'alcool, et l'obligation de se rapporter.

Toutefois, c'est le recours très répandu à l'ordonnance de sursis qui pose problème, particulièrement dans le cas des délinquants sexuels et des personnes qui ont une propension à la violence. Selon moi, le Code criminel devrait renfermer une liste de crimes violents pour lesquels les juges ne pourraient pas accorder de mise en liberté sous condition. Cela contribuerait à dissiper la méfiance à l'égard de l'emprisonnement avec sursis. Des crimes horribles commis par des récidivistes en liberté sous condition et l'imposition de peines d'emprisonnement avec sursis inappropriées ont suscité une telle méfiance.

Il y a eu un cas, particulièrement, à Montréal, où des contrevenants, ils étaient au moins deux, à qui un juge avait imposé des peines d'emprisonnement avec sursis, ont violé une jeune femme. Il est évident que de telles peines devraient être imposées en tout dernier ressort et qu'elles ne sont pas appropriées dans le cas de certains crimes décrits dans le Code criminel.

On soulève d'autres questions relativement aux droits des détenus par rapport aux droits des victimes. J'ai toujours été profondément troublé de voir que nous avons un bureau de l'enquêteur correctionnel au Canada, bureau doté d'un budget et dont le mandat consiste à faire en sorte que les détenus aient les services de base, que leurs droits soient respectés et qu'ils soient bien informés. Il n'y a pas de tel bureau pour les victimes d'actes criminels. Il n'y a pas un bureau de l'ombudsman des victimes, par exemple, doté d'un budget semblable, qui assurerait un système paritaire aux victimes d'actes criminels en défendant leurs droits plutôt que les droits de la personne.

● (1215)

Je suis le premier à reconnaître que nous avons fait d'énormes progrès au plan de l'aide aux victimes d'actes criminels au cours des dernières années, mais je vois une grave anomalie dans le fait que nous avons un bureau de l'enquêteur correctionnel, dont le rôle est d'aider les détenus, et que nous n'avons pas de bureau équivalent pour la protection des victimes d'actes criminels.

Il est indéniable que le projet de loi C-19 constitue un pas dans la bonne direction. Il est le fruit des vives pressions exercées par l'opposition et par les groupes les plus intéressés et les plus touchés par les modifications proposées.

La mesure législative a suivi son cours au Parlement sur une longue période de temps en raison de la prorogation du Parlement et du déclenchement d'élections hâtives par le gouvernement libéral. Toutefois, elle prend en compte bon nombre de recommandations et de témoignages émanant de ceux et celles qui sont les mieux placés pour évaluer le système de justice actuel.

L'ancien solliciteur général a louangé les personnes qui ont participé à la préparation tant du rapport que du projet de loi. Je tiens moi aussi à saluer leurs efforts. Je salue également l'excellente contribution des employés des comités à la préparation de cette mesure car ils ont rassemblé l'information de façon très utile, compte tenu de la complexité et du chevauchement des lois ainsi que de la foule de recommandations présentées dans les mémoires.

L'hon. Larry Bagnell (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, Lib.): Monsieur le Président, j'aimerais intervenir pour appuyer le projet de loi C-19 suite aux audiences publiques qu'a tenues le sous-comité à l'échelle du pays, pour entendre l'opinion des Canadiens, des parties intéressées et des experts et pour ensuite proposer cette mesure législative.

La Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition est le cadre législatif régissant le système correctionnel fédéral et la mise en liberté sous condition et elle a une excellente réputation à l'étranger. Cette loi repose sur des connaissances fondées sur des preuves et sur le respect de la primauté du droit et de la dignité humaine.

La Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition reconnaît que la meilleure façon d'assurer la sécurité publique est, d'une part, de préparer les délinquants à leur retour dans la société à titre de citoyens respectueux de la loi et, d'autre part, de contrôler les délinquants qui présentent un risque pour la sécurité des collectivités.

Il est très important—nous avons d'ailleurs tenu ce débat de société dernièrement—de veiller à assurer la sécurité publique contre les délinquants dangereux, tout en prévoyant la protection des citoyens pour l'avenir. Pour assurer la protection des Canadiens dans l'avenir, il faut veiller à ce qu'il y ait de bons programmes de réadaptation pour éviter les récidives.

Initiatives ministérielles

C'est un sous-comité parlementaire qui a commencé, au début de 1999, à exiger un remaniement de la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition. Les conclusions de ce sous-comité ont été publiées dans un rapport intitulé *Pour une société juste, paisible et sûre: la loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition cinq ans plus tard*. Ce rapport concluait que la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition était essentiellement judicieuse mais qu'il était possible de l'améliorer.

Le projet de loi C-19 donne suite à 46 des 53 recommandations du sous-comité qui ont été acceptées par le gouvernement. La présentation du projet de loi C-19 est une illustration des mesures que prend le présent gouvernement pour renforcer la sécurité publique.

Les modifications comprennent, entre autres, des dispositions pour resserrer la procédure d'examen expéditif, qui prévoit une libération pour les délinquants qui en sont à leur première offense à l'échelon fédéral et qui ne sont pas violents. D'autres dispositions prévoient l'inscription dans la loi du droit des victimes de faire des déclarations devant la commission des libérations conditionnelles.

Le projet de loi prend également en compte certaines des modifications d'envergure que le sous-comité a recommandées comme suite aux audiences qu'il a menées d'un océan à l'autre. En premier lieu, il resserre la procédure d'examen expéditif. Nous voulons, d'une part, avoir l'assurance que ce processus protège les gens et, d'autre part, faire en sorte qu'il soit efficace.

En deuxième lieu, le projet de loi prévoit un examen plus approfondi du cas des délinquants admissibles à la libération d'office. Dans certains cas, il n'y a pas un examen suffisant du dossier des délinquants admissibles à la libération d'office, et les craintes en ce sens subsistent. Pour assurer la sécurité des Canadiens, comme cette question a été soulevée par nombre de députés, nous effectuerons des examens plus approfondis.

En troisième lieu, ce projet de loi rationaliserait le processus régissant les permissions de sortir. Il est inutile d'avoir un processus non efficient, et nous tenons à rationaliser celui-ci.

Quatrièmement, il garantirait aux victimes le droit d'intervenir lors des audiences de la Commission nationale des libérations conditionnelles. Ce n'est que justice naturelle. Les victimes ont de toute évidence été mêlées aux événements et devraient au moins pouvoir exprimer leur opinion lors des audiences de la commission. Cela leur donnerait le sentiment que justice a été rendue. Les victimes pourraient alors présenter des observations liées aux effets qu'elles ont subis et tout le système serait transparent, ouvert et imputable.

Cinquièmement, le projet de loi permettrait la libération conditionnelle de délinquants en phase terminale pour des motifs humanitaires. Dans de tels cas, la libération conditionnelle ou la permission de sortir est tout à fait sensée, car elle permet à l'individu de passer ses derniers jours avec ceux qu'il aime et, arrivé là, cet individu ne représente pas une menace pour la société.

• (1220)

Évidemment, ces modifications s'inscrivent dans le droit fil du rapport du Comité permanent de la justice et des droits de la personne intitulé *En constante évolution: la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition* et publié en mai 2000.

La loi est entrée en vigueur en 1992. Pour ceux qui suivent le débat et ne connaissent pas le contexte, je dirai que cette loi établit le cadre juridique du système correctionnel. Elle établit:

le but du système correctionnel et les principes qui guident le Service correctionnel du Canada ainsi que les mesures particulières régissant son fonctionnement;

l'objet de la mise en liberté sous condition et les principes qui guident la Commission nationale des libérations conditionnelles ainsi que les mesures particulières régissant son fonctionnement;

la création du Bureau de l'enquêteur correctionnel et les mesures particulières régissant son fonctionnement.

Il est très important de libérer les individus au bon moment et dans le milieu qu'il faut et qu'ils ne soient pas libérés trop hâtivement sans un examen garantissant la sécurité des Canadiens, mais il est tout aussi important de ne pas les garder incarcérés plus longtemps qu'il n'est utile à la société ou qu'il n'est nécessaire pour protéger la société. Cela pourrait même empêcher ces individus de devenir des membres productifs de la société.

La Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition contient une disposition prévoyant l'examen, par le Parlement, des dispositions et du fonctionnement de la loi. Par conséquent, le comité s'est déplacé dans tout le pays et a procédé à cet examen en février 1999. Il a formulé 53 recommandations. Le gouvernement donnera suite à 46 d'entre elles. Certaines des modifications ont été apportées dans le cadre des politiques et programmes en vigueur, dans les limites des ressources existantes. Toutefois, le respect intégral des engagements exige un certain nombre de modifications à la loi, ce qui a mené à la présentation du projet de loi dont nous sommes saisis.

Je voudrais aborder en détail les cinq modifications que j'ai énumérées auparavant pour préciser ce que représenterait leur application sur le plan technique, mais parce que je n'ai pas le temps de les aborder tous, je retiendrai seulement un des points techniques de chacune des cinq dispositions dont nous proposons la modification.

En ce qui concerne le premier point, soit le resserrement des dispositions relatives à la procédure d'examen expéditif des libérations conditionnelles, nous proposons d'en exclure les personnes reconnues coupables d'infractions appartenant notamment aux catégories suivantes: crime organisé, pornographie juvénile, haute trahison, exploitation d'une personne handicapée à des fins sexuelles, lésions corporelles causées intentionnellement à l'aide d'une arme à air comprimé ou d'un pistolet et torture. Il en reste trois autres qui, je l'espère, seront abordées par d'autres orateurs.

Pour simplifier la gestion des permissions de sortir, seul le Service correctionnel du Canada aura le pouvoir d'accorder aux délinquants purgeant une peine d'emprisonnement à perpétuité des permissions de sortir avec escorte. Il reste également trois autres points à aborder sous ce rapport.

Dans le cadre de l'examen de tous les cas de libération d'office et de l'ajout aux motifs de détention, nous allons légiférer pour exiger du Service correctionnel du Canada qu'il examine tous les cas de libération d'office pour décider de l'opportunité de référer le cas à la Commission nationale des libérations conditionnelles pour une révision des motifs de la détention ou de recommander à la commission l'imposition de conditions spéciales.

Aux fins d'élargir les droits des victimes en ce qui concerne les audiences de la Commission des libérations conditionnelles, nous allons consacrer dans la législation le droit des victimes d'intervenir lors des audiences de la Commission. Cet amendement comporte un autre point.

Enfin, il y a quelques autres amendements. Nous allons accroître de 45 à 60 le nombre maximum de membres à plein temps de la Commission des libérations conditionnelles. Nous proposons de faire en sorte que les rapports annuels et spéciaux de l'enquêteur correctionnel comprennent les réponses intégrales du Service correctionnel du Canada. Nous allons proposer que le Service correctionnel permette aux détenus en phase terminale condamnés à perpétuité ou à des sentences d'une durée indéterminée de bénéficier d'une libération conditionnelle pour motifs humanitaires avant la révision régulière de leur admissibilité à la libération sur parole. Nous corrigerons également un certain nombre d'autres questions techniques.

Madame la Présidente, vous vous acquittez avec brio de votre rôle, si j'ose dire, ainsi que de votre rôle de vice-présidente adjointe des comités pléniers.

• (1225)

Je pense que le projet de loi sera bien reçu par tous les Canadiens. Il permettra des examens approfondis, mais il donnera également la possibilité de libérer des détenus selon un échéancier qui en ferait des contributeurs positifs à la société dans les plus brefs délais.

• (1230)

L'hon. Dan McTeague (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères, Lib.): Madame la Présidente, je vous félicite de votre nouveau titre officiel et de vos nouvelles fonctions. Il y avait déjà un certain temps qu'un député de l'opposition n'avait eu l'occasion d'occuper le fauteuil. Ian McClelland l'avait très bien fait, et je suis persuadé, madame la Présidente, que vous serez à la hauteur de cette très noble tâche. C'est une tâche enviable, et il me sera peut-être donné un jour de l'assumer avec vous.

Le projet de loi à l'étude, le C-19, est extrêmement important. Il donne suite aux préoccupations qui ont été soulevées pendant plusieurs années au sujet de l'efficacité de nos dispositions sur les peines. Il donnera aux détenus une meilleure chance de réinsertion dans la société. Il est extrêmement important, car il reflète fidèlement les besoins ainsi que le travail accompli par le Sous-comité de la justice et des affaires juridiques.

Ce qui m'intéresse, c'est que le texte est une tentative importante qui a fait l'objet de bien des éloges en vue de conjuguer un certain nombre de préoccupations de façon simple et opportune.

Je tiens à remercier le député de Yukon et secrétaire parlementaire qui a longuement parlé de certains des éléments les plus impressionnants du texte et expliqué le contenu des modifications.

[Français]

Il y a des choses qui m'intéressent beaucoup concernant ce projet de loi. L'efficacité de la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition, qui constitue le cadre des services correctionnels fédéraux et du système de libération conditionnelle, est reconnue dans de nombreux pays. Cette loi repose sur le savoir fondé sur la recherche ainsi que sur le respect de la primauté du droit et de la dignité humaine.

Nous savons aussi que la loi reconnaît que la meilleure façon d'assurer la protection du public est de préparer adéquatement les délinquants à leur retour dans la collectivité en tant que citoyens respectueux des lois et de surveiller attentivement les délinquants qui présentent un risque pour la sécurité des collectivités.

[Traduction]

Nous connaissons bien des cas où les contrevenants ont purgé leur peine d'emprisonnement obligatoire sans toutefois faire l'objet de mesures efficaces de réadaptation. Cela va à l'encontre du but

Initiatives ministérielles

recherché. Cela n'aide en rien le détenu qui purge sa peine et ne contribue pas à garantir sa réinsertion sociale tout en diminuant les risques pour la population.

[Français]

L'examen obligatoire de la loi a été entrepris au début de 1999, je crois, par un sous-comité parlementaire. Je désire souligner que les conclusions de cet examen figurent dans le document intitulé «Pour une société juste, paisible et sûre: La Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition—Cinq ans plus tard». Le sous-comité en est arrivé à la conclusion que la loi était fondamentalement valable, mais qu'il y avait place à l'amélioration.

[Traduction]

Il y a toujours place à l'amélioration.

[Français]

Le projet de loi C-19 comporte des dispositions visant à donner suite à 46 des 53 recommandations formulées par le sous-comité. Il est intéressant de voir que tant de recommandations ont été prises au sérieux, on été prises à coeur. Ces recommandations acceptées par le gouvernement constituent vraiment un changement de perception. Je suis content de dire que le gouvernement et le ministre ont pris ceci au sérieux.

La présentation de ce projet de loi témoigne du désir du gouvernement de prendre les mesures requises pour accroître la sécurité publique.

Pour résumer les modifications, cela comprend les dispositions visant à renforcer la procédure d'examen expéditif—qui prévoit la mise en liberté fondée sur la présomption des délinquants non violents purgeant une première peine sous responsabilité fédérale—et aussi la liberté d'office.

• (1235)

Nous trouvons aussi qu'il devra y avoir une demande de soutien de la part de la Chambre. Évidemment, on ne peut pas continuer ceci sans ressources nécessaires. La Chambre devra se prononcer à un moment donné sur les grandes questions de la journée.

[Traduction]

Les modifications proposées à la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition représenteraient, comme l'a mentionné notre collègue un peu plus tôt, la pierre angulaire du système correctionnel du Canada. Elles viseraient à accroître la sécurité publique en maîtrisant les contrevenants et en les aidant à se réadapter à la vie en société.

Les modifications proposées découlent des recommandations formulées par le Comité permanent de la justice et des droits de la personne à la suite de l'examen obligatoire de la loi.

L'un des principaux éléments du projet de loi resserrerait les dispositions relatives à la procédure d'examen expéditif. Moins de détenus sous responsabilité fédérale qui en sont à leur première seraient admissibles à la libération aux termes de la procédure d'examen expéditif. C'est important de le signaler.

Initiatives ministérielles

Le gouvernement a reconnu le but que visait le comité, soit de proposer un processus équilibré qui tiendrait compte de nos besoins en matière de sécurité publique, comme il était en droit de l'exiger, et des besoins des détenus qui ont purgé leur peine et qui doivent avoir l'occasion de réintégrer la société.

Le projet de loi obligerait le Service correctionnel du Canada d'examiner le cas de chaque délinquant ayant droit à la liberté d'office pour décider s'il y a lieu d'effectuer un renvoi ou d'assortir cette liberté de conditions supplémentaires.

Nous avons vu cela de temps à autre. Une décision est prise par un juge après le prononcé d'une sentence, une recommandation est faite en vue d'une sentence et, sans trop qu'on sache comment, cette recommandation se perd au cours du transfèrement du prisonnier. Il serait bon que nous puissions compter sur une approche coordonnée qui respecte les décisions de nos juges lorsqu'ils recommandent une sentence pour une personne, surtout lorsque cela porte sur le genre de crimes dont le député du Yukon a si éloquemment parlé.

La permission de sortir constitue une partie importante du processus de la mise en liberté graduelle. La mesure législative précise de qui relève la prise de décisions et prévoit les raisons pour lesquelles on peut accorder une décision de sortir dans le but d'aider à socialiser les délinquants.

La mesure consacrerait le droit des victimes de présenter une déclaration devant la Commission nationale des libérations conditionnelles. Cela se trouve à la base même du projet de loi et il est plus que temps que nous le reconnaissons.

Tenant compte de valeurs humanitaires, les détenus en phase terminale condamnés à perpétuité ou à une peine d'emprisonnement pour une durée indéterminée pourraient se voir accorder une libération conditionnelle avant la date prévue. En plus de ces propositions législatives, nous avons fait de grands progrès en vue de la mise en oeuvre des recommandations du comité permanent grâce à bon nombre de mesures relevant du programme.

Je sais qu'il y a des Canadiens qui sont incarcérés à l'étranger et il existe bien sûr des traités entre ces pays portant sur la façon de transférer ces personnes. Il est clair qu'il existe à l'échelle internationale des ententes concernant les gens en phase terminale, mais il est important de tenir compte de la façon dont le public perçoit cela selon les circonstances.

Il faut tenir compte de ce genre de considérations, et la Commission des libérations conditionnelles doit jouir de suffisamment de latitude pour pouvoir prendre une décision sur une base purement humanitaire. Cela n'amoindrit en rien la gravité du crime que ces gens ont commis, particulièrement lorsqu'il est question d'exploitation des enfants, une question que ce député a souvent soulevée, comme bon nombre de ses collègues le savent.

Je crois que ce projet de loi permet de reconnaître de façon importante ce à quoi le public peut s'attendre de notre système judiciaire et correctionnel. Les Canadiens veulent des résultats qui permettront d'assurer que les collectivités dans lesquelles nous vivons sont plus saines et plus sûres.

• (1240)

[Français]

L'hon. André Harvey (secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles, Lib.): Madame la Présidente, je vous remercie de me donner l'occasion, pour la deuxième fois aujourd'hui, de dire quelques mots sur un dossier important.

Ce matin, j'ai pris la parole, dans le cadre d'une déclaration de député, au sujet d'une usine qui sera construite à Varennes, et de

toute la question relative à l'éthanol. L'avenir est aux gouvernements qui croient qu'il est important de mettre de l'avant des solutions et des initiatives ayant des conséquences importantes sur l'environnement.

Nous le prouvons, malgré toutes les petites perturbations que nous vivons actuellement, dans ce qu'on appelle «le dossier des commandites»...

Des voix: Oh, oh!

L'hon. André Harvey: ...au sujet duquel j'entends mes collègues bloquistes crier fort.

Ils sont heureux, mais c'est du court terme, du très court terme. Vous savez que, jusqu'à il y a quelques jours, ils étaient sous respirateur artificiel. Est arrivé un événement ponctuel, qu'on appelle le rapport de la vérificatrice générale, et maintenant, leur cote de popularité est remontée un petit peu dans les sondages.

Toutefois, dans la vie, vous savez que la réalité la plus constante et la plus durable finit toujours par nous rattraper. Je ne veux pas être un prophète de malheur pour mes amis bloquistes que je connais bien d'ailleurs. Je les côtoie, nous sommes coude à coude tous les jours dans ma belle région.

La réalité va les rattraper, et ils se feront dire, aux prochaines élections, que les Québécois veulent encourager des gens qui viennent ici administrer le pays, participer à la gestion d'un gouvernement. En effet, en 1993, ils s'étaient fait élire en disant: «On va exercer le vrai pouvoir.»

Somme toute, il me fait plaisir aujourd'hui de travailler...

Une voix: Le chien de garde des intérêts du Québec.

Une voix: C'est un chien de garde pour le Québec.

L'hon. André Harvey: Les intérêts du Québec, cela commence par les intérêts de nos régions. C'est ce dont on s'occupe actuellement et de plus cela me fait plaisir.

Permettez-moi de féliciter la vice-première ministre, qui est en même temps responsable de la Sécurité publique et de la Protection civile, qui, aujourd'hui, a déposé un projet de loi important traitant d'un dossier assez fondamental pour notre pays. Il s'agit du projet de loi C-19, Loi modifiant la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition et le Code criminel, qui constitue le cadre des services correctionnels fédéraux et du système de libération conditionnelle, qui est reconnu, soit dit en passant, dans de très nombreux pays.

Cette loi repose sur le savoir fondé sur la recherche, ainsi que sur le respect de la primauté du droit et de la dignité humaine. La loi reconnaît que la meilleure façon d'assurer la protection du public est de préparer adéquatement les délinquants à leur retour dans nos collectivités en tant que citoyens respectueux des lois, et de surveiller attentivement les délinquants qui présentent un risque pour la sécurité des collectivités.

L'examen obligatoire de la loi a été entrepris au début de 1999 par un sous-comité parlementaire. Les conclusions de cet examen figurent dans un document intitulé «Pour une société juste, paisible et sûre: la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition—Cinq ans plus tard». Le sous-comité en est arrivé à la conclusion que la loi était fondamentalement valable, mais qu'il y avait place à amélioration, comme dans tous les projets de loi.

Initiatives ministérielles

Somme toute, le gouvernement s'est montré réaliste par la voix de sa vice-première ministre qui, soit dit en passant, fait toujours preuve d'un maximum de rationalité dans tous les dossiers qu'elle pilote ici en cette Chambre. Elle le fait toujours avec mesure et beaucoup d'objectivité. C'est ainsi que le gouvernement peut maintenir le cap sur des projets de loi importants.

Le projet de loi C-19 comporte des dispositions visant à donner suite à 46 des 53 recommandations formulées par le sous-comité et qui ont été acceptées par notre gouvernement. La présentation de ce projet de loi témoigne du désir du gouvernement de prendre les mesures requises pour accroître la sécurité publique.

Il n'est pas vrai que notre gouvernement va se laisser distraire par des rapports publics qui n'ont pas encore été vérifiés de façon exhaustive. On continue notre programme et on maintient le cap. Souvenez-vous de l'histoire du ministère du Développement des ressources humaines: c'était rendu à 1 milliard de dollars, et cela s'est terminé à 65 000 \$.

• (1245)

J'attends avec beaucoup d'intérêt les résultats des mécanismes que nous avons mis en place actuellement pour traiter du seul dossier qui intéresse nos adversaires politiques et les bloquistes, soit le dossier des commandites. En passant, ce dossier leur a porté fruits de façon considérable dans tous leurs comtés. Actuellement, ils en profitent pour faire de la démagogie avant que le comité permanent de la Chambre ait étudié la question, avant que l'enquête publique ait été réalisée et avant que la Gendarmerie royale du Canada ait terminé son enquête.

J'ai bien hâte de voir les résultats finaux sur ces questions. C'est pour cela que, malgré la diversion, particulièrement au Québec, qui est réalisée par nos adversaires bloquistes, nous avons intérêt à maintenir le cap sur des questions essentielles, entre autres sur la question de l'environnement, comme nous l'avons fait cette semaine, et sur la question des mesures concernant le projet de loi C-19, tel que la ministre nous l'a présenté aujourd'hui.

Les principales modifications, y compris les dispositions, visent à renforcer la procédure d'examen expéditif qui prévoit la mise en liberté fondée sur la présomption des délinquants non violents purgeant une première peine sous responsabilité fédérale, ainsi que la liberté d'office et l'inscription dans la loi du droit des victimes à présenter des déclarations devant la Commission des libérations conditionnelles.

Cette présentation d'un projet de loi pour améliorer le système correctionnel et la mise en liberté sous condition est le cadre législatif régissant le système correctionnel fédéral. Elle a pour objet de protéger la population en permettant un équilibre entre les mesures de contrôle des délinquants et l'assistance à leur fournir pour les aider à se réinsérer dans la société en qualité de citoyens respectueux des lois.

Ce projet de loi donne suite à un certain nombre de recommandations formulées par le Comité permanent de la justice et des droits de la personne, tel que l'a souligné ma collègue, la vice-première ministre. Il s'agit d'un point important dans la réalisation de l'engagement pris par le gouvernement d'améliorer de façon continue les dispositions législatives concernant notre système correctionnel.

Je suis très heureux d'avoir eu l'occasion de faire cette intervention sur une autre mesure qui est constructive pour tous les citoyens de notre pays. Je suis très heureux de voir et de participer, avec l'aide de notre gouvernement, au maintien de notre agenda dans des secteurs importants pour l'avenir de notre pays et l'avenir de chacune de nos régions. Je pense par exemple à tout le volet de l'économie sociale,

tel que le discours du Trône l'a mis en évidence. On n'en a pas tellement entendu parler de la part de nos collègues bloquistes, parce que cela les fatigue quand nous parlons de mesures constructives.

La semaine dernière, j'ai eu l'occasion d'être en période de consultations prébudgétaires avec mon collègue, le ministre de l'État responsable des Finances. Plusieurs dizaines de personnes de la belle région du Saguenay—Lac-Saint-Jean étaient là pour parler de budget et d'économie sociale. Y a-t-il un secteur de notre vie collective plus important que celui qui touche l'économie sociale? On n'a pas encore reçu une seule question de la part de nos amis bloquistes sur ce volet. Des centaines de milliers de personnes oeuvrent bénévolement dans des initiatives qui sont extrêmement importantes pour nos concitoyens et qui ont même réussi à avoir des réussites économiques dans un secteur considéré comme fragile.

Ce sont tous ces éléments de la recherche, de l'économie sociale, du partenariat avec les municipalités canadiennes que nous abordons. Toutes les municipalités de ma région et celles du Québec sont très heureuses de l'ouverture de notre gouvernement vers un financement plus direct à nos municipalités. Celles-ci ont de multiples rôles à remplir pour rendre nos concitoyens encore plus heureux.

Il me fait énormément plaisir de participer à ce débat, en appui d'abord à la vice-première ministre, qui apporte une offensive importante dans un secteur qui est loin d'être considéré comme négligeable. J'en suis très heureux.

• (1250)

Jose espérer que nous aurons la collaboration de nos adversaires dans cette Chambre pour maintenir le cap sur la mise en oeuvre de nos initiatives, qui sont là pour contribuer à rendre nos concitoyens et concitoyennes encore plus heureux et heureuses et à faire du Canada l'un des meilleurs pays au monde.

[Traduction]

L'hon. Shawn Murphy (Hillsborough, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre part au débat d'aujourd'hui. J'ai suivi de près cette question depuis que j'ai été élu, il y a trois ans et demi. J'ai pris connaissance du projet de loi. Mais, surtout, j'ai lu le rapport du comité permanent à l'origine du projet de loi. J'endorsse les principes énoncés dans le projet de loi. J'espère que tous les députés vont l'appuyer.

Si l'on se reporte à l'historique de ce projet de loi sur le système correctionnel, de la politique et des programmes administrés par le Service correctionnel du Canada, il importe de se rappeler que le système correctionnel canadien est sain, pour l'essentiel. C'est l'opinion qu'en ont la plupart des gens qui y ont travaillé, mais plus important encore, les étrangers qui l'ont étudié. Je considère donc que nous possédons un bon système correctionnel. Mais cela n'a pas empêché certains de réclamer des améliorations depuis un certain nombre d'années.

Le comité a produit son rapport il y a plusieurs années. Il a procédé à un examen exhaustif de l'ensemble du système. Il a entendu un grand nombre de témoins qui le connaissent, y compris des détenus et des victimes. Le comité a déposé à la Chambre un rapport très bien rédigé et qui contenait 53 recommandations. Le projet de loi C-19 comprend 46 de ces recommandations. Ce projet de loi est d'abord le fruit des témoignages qui ont été présentés devant le comité. Celui-ci a produit son rapport et le projet de loi est maintenant à la Chambre. J'endorsse entièrement son contenu ainsi que les nouvelles approches qu'il met de l'avant.

Initiatives ministérielles

Quand nous parlons de remise en liberté provisoire, de libération conditionnelle et de détention à domicile, nous devons nous rappeler que les lois doivent avant tout viser à protéger le public. Ceux qui œuvrent au Service des libérations conditionnelles et au Bureau des affaires correctionnelles dans l'ensemble du Canada doivent obtenir les outils nécessaires à cette fin.

Je suis favorable à un certain nombre des modifications apportées à l'ensemble du processus.

J'ai pratiqué le droit durant 25 ans au Canada. Au cours de mes premières années, j'ai fait un peu de droit criminel, mais pas beaucoup. Certains de mes partenaires ont beaucoup pratiqué le droit criminel.

Une chose m'a troublé assez longtemps. Une personne pouvait être reconnue coupable d'une infraction très grave qui indignerait n'importe qui au Canada. Après le procès ou après un plaidoyer de culpabilité, et après les conclusions finales et le prononcé de la sentence, le contrevenant pouvait se voir imposer une peine par le tribunal. Le juge entendait la preuve, lisait les rapports, écoutait la victime—ce qui ne se fait que depuis six ou sept ans—et écoutait l'avocat du contrevenant et le procureur. Le juge, après avoir consacré tant de temps, d'effort et d'énergie à tout le procès, prononçait une sentence, disons, de 15 ans de prison. Mais aussitôt après, sur les marches du palais de justice, on déclarait aux gens que le contrevenant serait sorti de prison dans cinq ans.

Cela choquait les gens. C'était l'effet de la disposition de libération d'office. Je sais que je simplifie et que le contrevenant devait obtenir une libération conditionnelle, mais la situation était répugnante aux yeux de tout le monde au Canada.

• (1255)

Le juge avait peut-être consacré une semaine ou trois mois à cette affaire, avant de condamner le contrevenant à 15 ans de détention. Puis, le public apprenait dans les médias que le contrevenant serait sorti de prison dans cinq ans. Cette disposition législative était mauvaise. Je suis heureux que l'on s'en occupe. Je suis également heureux que certaines infractions que le public canadien estime choquantes, comme la pornographie infantile, la haute trahison, l'exploitation sexuelle d'une personne déficiente, le fait d'infliger à quelqu'un des lésions corporelles et la torture, soient exclues de cette disposition.

Je suis également heureux que le service des libérations conditionnelles ait plus d'outils à sa disposition pour déterminer s'il est ou non vraisemblable qu'un contrevenant récidive. Nous savons que certaines personnes récidivent et d'autres pas. Souvent, malheureusement, des gens vont en prison pour des raisons circonstanciées liées par exemple au jeu, lequel pousse parfois à commettre des actes illégaux, à voler des entreprises et des particuliers. Ainsi, il existe des situations où il est hautement vraisemblable que le contrevenant ne récidivera pas. Le service des libérations conditionnelles doit disposer des outils qui lui permettent de bien évaluer chaque cas.

Le projet de loi prolonge la période d'inadmissibilité à la semi-liberté pour les contrevenants purgeant une peine de plus de six ans. Cette disposition répond à une autre préoccupation de la population canadienne, une préoccupation dont des gens m'ont fait part. Je reprends l'exemple du contrevenant condamné à une peine de 15 ans, dont on a dit, peu après le jugement, qu'il pourrait obtenir sa semi-liberté dans un bref délai, trop bref pour certains, et se trouver un emploi ou rendre visite à sa famille. De tels cas ne ternissent pas la réputation du système correctionnel, mais ils suscitent certainement

des réserves. Je suis heureux de voir que le projet de loi donne suite aux recommandations du comité permanent à cet égard.

Toute la question relative à la permission de sortir sans escorte doit être examinée. Le Service des libérations conditionnelles et le Service correctionnel doivent disposer de pouvoirs discrétionnaires accrues dans ce domaine. La disposition relative au placement à l'extérieur est abrogée. C'est très bien. Pour ce qui est des deux types de permission de sortir sans escorte, l'ajout d'un programme structuré de travail dans la collectivité témoigne des efforts continus en vue du perfectionnement des connaissances de base et des programmes de travail.

Il y a un autre domaine que je veux aborder: c'est celui des droits des victimes. La législation canadienne et les programmes auxquels recourent les tribunaux ont beaucoup progressé au cours des 10 ou 15 dernières années. Il y a quelques années, il aurait été inouï dans le système judiciaire canadien qu'on accorde des droits à une victime devant un tribunal. Nous avons beaucoup progressé sur le plan de la détermination des peines, mais des lacunes persistent dans le processus de libération conditionnelle et le projet de loi y remédie.

Le projet de loi traite aussi de l'éclaircissement de la définition de victime. Dans ce texte, il est conféré beaucoup plus de droits à la victime de comparaître devant la commission des libérations conditionnelles lorsqu'un délinquant devient admissible à une libération conditionnelle et que l'audience se tient. Il est blessant pour une victime, particulièrement s'il s'agit de viol ou de voies de fait, de découvrir dans la rue, et on entend habituellement ces choses dans la rue, qu'une audience sur la libération conditionnelle a eu lieu. Le délinquant a été condamné à une peine de 15 ans, mais après une période de cinq ans, on lui a accordé la libération conditionnelle et la victime ne sait absolument pas que l'audience sur la libération conditionnelle a eu lieu. Je crois que ce projet de loi constitue un développement très positif.

Il y a encore d'autres tâches que doit accomplir la Commission nationale des libérations conditionnelles. Je suis heureux de constater l'augmentation de 45 à 60 du nombre maximal de membres à temps plein de la commission. Lorsque le gouvernement met en oeuvre des lois et des programmes, il est fréquent qu'il n'accroisse pas les ressources nécessaires. Cette question est traitée dans le projet de loi. Le nombre des membres de la Commission des libérations conditionnelles passe de 45 à 60.

• (1300)

Enfin, je souhaite parler des délinquants en phase terminale qui se trouvent dans des prisons canadiennes. Le projet de loi contient une disposition spéciale prévoyant que, si les circonstances s'y prêtent et si le délinquant satisfait aux critères, il sera possible de le libérer dans certaines circonstances.

Mme Paddy Torsney (Burlington, Lib.): Madame la Présidente, je suis heureuse de prendre la parole aujourd'hui pour appuyer le projet de loi C-19, Loi modifiant la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition. Il s'agit là d'un très important cadre pour notre gouvernement et pour le système correctionnel et la mise en liberté sous condition du Canada.

Bien que nous puissions penser qu'il existe certains problèmes que nous devons examiner à l'occasion, le Canada a beaucoup de chance d'avoir un système qui fait l'envie de bien des pays. Nous sommes beaucoup plus en sécurité grâce à notre système correctionnel et de mise en liberté sous condition. Il est important de se le rappeler lorsque nous examinons le projet de loi.

Initiatives ministérielles

La ministre a présenté le projet de loi à la suite des travaux effectués par un sous-comité de la Chambre. La vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile a émis un communiqué lorsqu'elle a présenté le projet de loi.

La LSCMLC est le cadre législatif régissant le système correctionnel fédéral. Elle a pour objet de protéger la population en permettant un équilibre entre les mesures de contrôle des délinquants et l'assistance à leur fournir.

Nous devons nous rappeler que, dans la grande majorité des cas, les délinquants seront libérés dans nos collectivités. Nous devons donc nous assurer qu'ils pourront y apporter une contribution après avoir payé leur dette envers la société.

Nous voulons faciliter la réinsertion sociale de ces individus et les aider à devenir des citoyens respectueux des lois. Par conséquent, les conditions en vertu desquelles ces individus sont détenus et les processus auxquels ils sont soumis aux fins de déterminer leur date de remise en liberté sont importants pour tous les Canadiens.

Le projet de loi fait suite à une série de recommandations formulées par le Comité permanent de la justice et des droits de la personne. Les amendements proposés visent à resserrer la procédure d'examen expéditif, qui est importante du point de vue de la rentabilité, mais qui doit aussi, et c'est encore plus crucial, faire en sorte que l'on assure la sécurité des citoyens et que l'on obtienne les meilleurs résultats possibles.

Les changements proposés par le ministre dans le projet de loi assurent un examen plus rigoureux des personnes admissibles à une libération d'office. À un moment donné, les individus finissent de purger leur peine et il faut s'assurer qu'ils font l'objet d'un examen rigoureux.

Il faut aussi s'assurer que le programme d'absence temporaire, qui s'inscrit dans le processus de réinsertion sociale, est bien structuré et qu'il est simplifié afin d'assurer une plus grande sécurité au public.

À la fin de son discours, le député de Hillsborough a souligné l'importance de s'assurer que le droit des victimes de faire des déclarations à la Commission nationale des libérations conditionnelles est protégé, tant dans la loi que dans le processus.

Malheureusement, il y a des contrevenants qui sont des malades en phase terminale et il fallait prévoir des conditions leur permettant de vivre leurs derniers jours dans le meilleur environnement possible. Ceux d'entre nous qui ont visité des prisons savent que ce ne sont pas les meilleurs endroits où écouler les dernières semaines d'une vie. Il faut se rappeler que les individus en prison n'ont pas tous commis un crime ayant causé des sévices à une personne. Il y en a qui sont en prison pour d'autres crimes graves, et je ne veux pas diminuer la gravité de leurs actes, mais il faut faire preuve de compassion, agir de façon humanitaire et tenir compte des raisons pour lesquelles ces personnes sont incarcérées.

Comme je l'ai mentionné plus tôt, ces modifications font suite aux recommandations d'un comité multipartite de la Chambre. Ce comité s'est penché sur la question; il a entendu les points de vue différents des Canadiens sur la question et a formulé de solides recommandations de façon à améliorer le système pour tout le monde.

Le comité a publié son rapport en mai 2000. Ceux qui désirent le lire en entier peuvent consulter le site web parlementaire à l'adresse www.parl.gc.ca, sous la rubrique Comités de la Chambre des communes. Sur ce site figurent divers rapports qui ont été publiés. Ainsi, ceux qui s'intéressent à ces questions et au projet de loi y trouveront des renseignements valables sur les questions qui ont fait

l'objet d'un examen, la liste complète des témoins et des déclarations de nos collègues des deux côtés de la Chambre à ce sujet.

● (1305)

La loi a été adoptée en 1992 et elle a, depuis, fait l'objet de plusieurs mises à jour. Elle constitue le cadre juridique du système correctionnel. La loi établit trois principes importants: le but du système correctionnel ainsi que les mesures particulières qui régissent les activités du Service correctionnel du Canada; le but du système de mise en liberté sous condition, qui fait partie du système correctionnel, ainsi que les principes qui régissent la Commission nationale des libérations conditionnelles; l'établissement d'un bureau très important, celui de l'enquêteur correctionnel, et des mesures particulières qui régissent les activités du bureau.

La loi comporte une disposition qui prévoit la tenue obligatoire d'un examen parlementaire. Cet examen a lieu tous les cinq ans environ.

Le sous-comité du comité permanent de la Chambre a écrit un rapport intitulé *En constante évolution: La Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition*. Le sous-comité a recommandé 53 modifications. Le ministre a donné suite à 46 d'entre elles.

C'est un dialogue important qui doit avoir lieu à la Chambre. Il est également important de mettre à jour nos lois pour répondre aux données les plus récentes, à l'évolution de la situation depuis l'entrée en vigueur de la loi. Nous ne pouvons pas toujours deviner exactement comment les choses vont évoluer à l'avenir. Nous essayons, et chose certaine, les gens soumettent aux comités leurs estimations les meilleures à leur connaissance de la façon dont les choses vont se passer, mais nous devons être pratiques lorsque nous entreprenons de prendre des mesures pour voir si nous avons besoin d'apporter des modifications.

Des modifications renforceraient les dispositions régissant la procédure d'examen expéditif. Elles excluent les délinquants coupables d'infractions comme la pornographie juvénile, la haute trahison—Dieu merci nous ne voyons pas cela trop fréquemment—, l'exploitation sexuelle d'une personne handicapée, les dommages corporels causés intentionnellement avec un fusil ou pistolet à air et la torture ainsi que des infractions liées au crime organisé. Je pense que ce sont des modifications très importantes. Nous ne voulons pas que ces personnes profitent d'une procédure d'examen expéditif. Ce sont des crimes très graves qui touchent les personnes de la façon la plus personnelle.

Nous voulons également nous assurer que ces modifications obligent la Commission nationale des libérations conditionnelles à tenir compte du risque de récidive générale dans le cadre de l'examen de tous les cas visés par la procédure d'examen expéditif plutôt que d'être tenue simplement d'examiner les cas de délinquants susceptibles de commettre une infraction avec violence comme le prévoit la loi actuelle.

Le projet de loi va modifier les dispositions qui donnent à la Commission nationale des libérations conditionnelles un pouvoir discrétionnaire sur la libération des délinquants dans le cadre d'une procédure d'examen expéditif et elles vont accroître la période d'inadmissibilité à la semi-liberté pour les délinquants qui purgent une peine de plus de six ans.

Initiatives ministérielles

L'autre question sur laquelle je voulais vraiment m'attarder dans le cas présent, c'est la question des droits des victimes dont notre collègue de Hillsborough a également parlé. Ces modifications vont prévoir dans la loi le droit des victimes d'intervenir lors des audiences de la Commission nationale des libérations conditionnelles. Elles vont modifier la définition de victime pour veiller à ce que les tuteurs ou les gens qui ont la garde de personnes à charge des victimes qui sont décédées, malades ou incapables puissent obtenir les renseignements auxquels les victimes ont droit aux termes de la loi.

Il s'impose de réviser régulièrement notre définition de victime. Bien sûr, lorsque des crimes, parfois violents, sont commis dans notre communauté, nous avons le sentiment d'en être victimes, mais nous devons nous assurer que notre définition est très rigoureuse, qui s'applique aux bonnes personnes et au bon nombre de personnes. Je pense qu'avec une meilleure définition de victime, nous faisons en sorte que les personnes qui le souhaitent ou qui doivent le faire pour assurer la protection de leur communauté puissent assister aux audiences de la commission des libérations conditionnelles et recevoir le soutien dont elles ont besoin dans les circonstances.

Les modifications à la loi sont importantes pour le fonctionnement de nos communautés et de notre système de justice pénale. Il est important aussi que la Chambre se charge de mettre nos lois à jour, après avoir examiné soigneusement leur application et avoir entendu les Canadiens qui ont des points de vue divergents sur la question, et de produire des rapports.

● (1310)

Dans le cadre de la réforme parlementaire dont plusieurs discutent, la ministre a tout mis en oeuvre en réponse à un comité de la Chambre et à ses recommandations et, grâce aux mesures législatives qu'elle a proposées, la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition contribuera davantage au bien-être de notre collectivité et au bon fonctionnement du Canada.

Je suis sûr que les députés d'en face voudront intervenir sur la question.

M. Loyola Hearn (St. John's-Ouest, PCC): Madame la Présidente, ces jours-ci, le gouvernement essaie de régler le problème du déficit démocratique. Nous entendons beaucoup parler de la réforme démocratique et des changements qui seront apportés à cet endroit afin d'améliorer la vie des Canadiens.

En ce moment, le gouvernement fait face à un certain nombre de problèmes importants d'un océan à l'autre. Je pense au problème de l'ESB, qui frappe non seulement l'Ouest, mais aussi l'ensemble du Canada. Je pense à la crise qui afflige le secteur des pêches sur la côte est. Je pense aux problèmes qui existent dans le secteur des soins de santé partout au Canada.

En passant, permettez-moi de vous féliciter, madame la Présidente. C'est la première fois que je peux m'adresser à vous pendant que vous occupez le fauteuil. C'est certainement une excellente idée d'avoir nommé à la présidence quelqu'un de ce côté-ci de la Chambre, quelqu'un qui a vos compétences, de surcroît; je dois dire que c'est certainement une amélioration.

Permettez-moi toutefois de continuer. En ce moment même, les ministres des Finances de partout au Canada sont réunis ici, à Ottawa, pour discuter de la péréquation. Aux députés qui s'interrogent peut-être sur la pertinence de mes propos, je dirai ceci.

Le problème de la péréquation sur lequel nous nous penchons aujourd'hui subsiste depuis des années. À la fin de mars, l'accord actuel arrivera à échéance. Les provinces savaient depuis trois ou

quatre ans que l'échéance approchait, et toutes réclament des modifications au programme de péréquation, même si c'est peut-être pour des raisons différentes.

Le gouvernement n'a absolument rien fait. Ce qu'il a fait, c'est présenter un projet de loi nous demandant de prolonger d'un an l'accord actuel.

Une voix: Bravo!

M. Loyola Hearn: Le député d'en face crie «Bravo!». Autrement dit, le gouvernement a accepté de simplement se débarrasser du problème.

Les premiers ministres des provinces, je le répète, peut-être pour des raisons différentes, souhaitent la conclusion d'un accord maintenant. Il n'y a aucune raison empêchant la conclusion de pareil accord. Tout ce qu'il manque c'est la volonté et la compétence du gouvernement d'en face pour y parvenir.

La négligence dont fait l'objet un autre important dossier canadien, qui porte sur une source de financement pour les provinces, nous fait penser au renvoi de la question du mariage des personnes de même sexe devant la Cour suprême. Des études sont lancées au sujet des scandales actuels. Le gouvernement doit repousser à plus tard l'examen des autres dossiers. Le gouvernement et le premier ministre n'ont pas encore réglé un seul dossier important depuis leur entrée en fonctions.

Là encore, on se demandera peut-être ce que cela a à voir avec le projet de loi. En fait, la question traîne depuis des années. Mon parti presse le gouvernement d'apporter des changements à la loi. Or, les libéraux s'amènent à la dernière minute, presque à la veille du déclenchement des élections, ce que je souhaite d'ailleurs, et font traîner en longueur le débat sur le projet de loi. Les députés d'en face ont tous, l'un après l'autre, répété le même discours pour faire passer le temps.

Où sont les projets de loi que doit présenter le gouvernement pour régler les véritables problèmes du pays? Qu'a-t-il fait jusqu'à maintenant? Pourquoi, au lieu de revenir encore et encore sur les mêmes sujets, comme nous l'avons fait à midi, n'avons-nous pas tenu un débat spécial sur l'ESB, sur la péréquation, sur la crise des pêches ou sur les préoccupations des jeunes?

● (1315)

Le gouvernement n'a absolument rien au programme. C'est la seule raison pour laquelle tant de députés ministériels prennent la parole, ce qui est d'ailleurs fascinant car quand voit-on habituellement des députés d'en face rester à la Chambre pour prendre la parole sur quoi que ce soit? En fait, ils cherchent à faire passer le temps, parce qu'ils n'ont rien d'autre à dire.

Compte tenu de l'échéancier, ce projet de loi a peu de chance, sinon aucune chance d'être adopté sous le gouvernement actuel. S'il ne l'est pas avant les élections, ce gouvernement-ci ne sera certainement plus là pour le faire après.

Qu'en est-il de la loi elle-même? Depuis quatre ou cinq ans, nous avons fait part sans répit au gouvernement de nos préoccupations au sujet de l'ancienne loi, et il a finalement proposé des modifications qui, si elles sont bien appliquées, auraient une grande portée, en particulier pour les parties intéressées. Toutefois, nous ne pouvons pas nous contenter de créer une politique plus souple sans nous doter de mécanismes qui permettront de mettre en place des mesures de protection.

Il est question de pouvoirs décisionnels accrus pour les établissements correctionnels. Je n'ai aucune objection, pourvu que les responsables aient les moyens et la compétence voulue pour prendre des décisions.

Une voix: Et qu'ils rendent des comptes.

M. Loyola Hearn: Pourvu qu'ils rendent des comptes, et que les personnes visées aient fait l'objet d'une évaluation adéquate.

Ces dernières années, nous avons été témoins d'histoires d'horreur attribuables à des détenus en liberté conditionnelle qui ont vite récidivé. Le plus triste dans tout cela, c'est que, dans presque tous les cas, quelqu'un du milieu correctionnel se doutait de ce qui allait se produire et avait tenté d'avertir les gens que le détenu risquait de récidiver.

Nous avons, nous aussi, certaines inquiétudes. L'orateur précédent a dit qu'il fallait déterminer qui étaient les victimes ici. C'est sûrement vrai. Nous devons savoir qui est la victime et lui offrir toute l'aide dont elle a besoin. Mais à mon avis, les vraies victimes sont les Canadiens qui subissent les attaques incessantes du gouvernement.

Si nous siégeons aujourd'hui en tant que commission des libérations conditionnelles et qu'on nous demandait d'accorder au premier ministre et aux membres de son Cabinet une libération conditionnelle de jour, ou n'importe quel type de libération conditionnelle, pour leur permettre de déambuler dans la rue, de se mêler aux gens et de prendre des décisions touchant notre vie quotidienne, j'aimerais bien savoir ce que nous ferions. Madame la Présidente, si nous avons quelques minutes à perdre, vous pourriez procéder à un vote d'essai simplement pour voir combien d'entre nous accepteraient de libérer le premier ministre pour qu'il puisse régler les problèmes que vivent les Canadiens. C'est au fruit qu'on connaît l'arbre, comme on dit à Terre-Neuve et probablement un peu partout au Canada. On voit aujourd'hui ce que cela donne.

Le gouvernement est au pouvoir depuis quatre ans. Le premier ministre a siégé tout ce temps-là. Il occupait la meilleure place pour apporter les changements qui s'imposent dans notre pays. Il était ministre des Finances. Qu'avons-nous comme résultats? Qu'a-t-il fait pour régler les vrais problèmes qui affligent le pays? Qu'a-t-il fait à part nous servir des platitudes et tergiverser? Absolument rien.

Il est temps d'apporter des changements et non seulement à ce projet de loi. Il faut espérer que nous aurons la chance d'apporter les changements qui s'imposent, mais surtout que les Canadiens auront l'occasion de procéder aux changements qu'ils désirent.

• (1320)

L'hon. John Godfrey (secrétaire parlementaire du premier ministre (villes), Lib.): Madame la Présidente, je remercie le député de St. John's-Ouest de ses propos.

Il s'agit, en dépit de tout ce qui a été dit en sens contraire, d'un important projet de loi. Ce n'est pas une question banale. Le député nous a accusé de tuer le temps et a affirmé que ce débat est dénué de pertinence. Je suppose que si c'était le cas, je pourrais féliciter le député de s'être joint à l'esprit de la chose.

J'ai trouvé que le lien établi entre le sujet à l'étude, les modifications à la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition, et l'état des pêches sur la côte est, est incroyablement créatif. C'est une argumentation que je n'avais pas entendue auparavant, mais je veux rendre hommage au député pour sa créativité.

Il est important de retourner à l'essence même de ce dossier, qui est toute la question du crime et des peines dans notre pays, ainsi que

Initiatives ministérielles

la façon dont nous nous en occupons. On peut dire que le système carcéral reflète les échecs d'une société. C'est ce qui arrive aux gens quand nous ne faisons pas bien les choses, lorsque nous ne créons pas des citoyens qui fonctionnent très bien.

J'ai une certaine expérience du système carcéral, car dans les années 70, étant jeune professeur d'histoire à Dalhousie, je rendais visite à de jeunes étudiants qui étaient détenus au pénitencier de Springhill. J'ai une certaine connaissance personnelle de la complexité des questions entourant le crime et son châtement. J'en ai gardé l'impression qu'il s'agit d'une problématique très complexe.

Nous examinons pourquoi les gens se font mutuellement des choses horribles et pourquoi, comme être humains, nous avons échoué et devons être punis. La question qui se pose à nous dans notre étude des modifications à la loi, c'est de savoir comment nous pouvons faire pour tester notre propre civilisation et pour la protéger. Comment établir un juste équilibre, comme l'a dit le député de Burlington?

Comment devons-nous traiter les gens de notre société qui échouent, les gens qui sont vulnérables, tout en protégeant les droits des autres personnes? Comment faire pour mesurer notre civilisation, sous l'angle de la protection de leurs droits, alors que, souvent, ils ont enlevé à d'autres leurs droits? Ce sont les questions difficiles qui entourent notre traitement des gens lorsque nous les envoyons en prison, puis décidons à quel moment les laisser sortir, et quand nous pouvons leur faire confiance pour qu'ils se réinsèrent dans la société.

Il est intéressant de constater que les amendements qui font l'objet de ce débat sont en fait des recommandations formulées par le Comité permanent de la justice et des droits de la personne. Dans notre système, la justice et les droits de la personne sont indissociables. Les droits de la personne de chacun doivent être protégés, même ceux des gens que nous n'aimons pas beaucoup et qui ont commis des fautes.

C'est pourquoi certaines dispositions de ce projet de loi portent sur la procédure d'examen accéléré en vue de la libération conditionnelle. Nous nous efforçons de rétablir le juste équilibre. Nous essayons de faire en sorte que des personnes qui sont réhabilitables le soient. Nous essayons de faire en sorte que la société soit protégée des récidivistes.

Ce sont là des jugements très difficiles qui sont souvent la conséquence de ce que nous faisons pour les détenus pendant qu'ils sont en prison, de notre capacité de les aider vraiment à se préparer à vivre leur vie en liberté. Un grand nombre de détenus sont peu éduqués. Ils se sont vu refuser les chances dont nous avons bénéficié.

Un autre élément important de cet ensemble d'amendements est l'obligation pour le Service correctionnel du Canada d'examiner le cas de tous les délinquants visés par une libération d'office pour les rappels de peine ou l'octroi de conditions spéciales. Encore une fois, nous rétablissons l'équilibre entre les droits des détenus et notre droit collectif de vivre en toute sécurité dans nos collectivités. C'est là un vrai dilemme qui exige une attention énorme.

Initiatives parlementaires

J'ai retenu de mon expérience avec les détenus de Springhill que les permissions de sortir sont d'une importance primordiale. Comment donc réintégrer des personnes dans la société à partir d'un environnement incroyablement protégé? La prison est vraiment étrange. Les gens arrivent dans un endroit vraiment irréel, qui est tout le contraire du monde dans lequel nous vivons. En effet, ils oublient les compétences qu'ils avaient développées en société. Lorsqu'ils sont remis en liberté, ils doivent se familiariser de nouveau avec la société, pas à pas.

• (1325)

Je me souviens que, lorsque j'étais jeune professeur d'histoire, des jeunes détenus venaient au collège où j'enseignais accompagnés de leur agent de libération conditionnelle pour s'habituer à l'idée de s'intégrer à des personnes des deux sexes, de tout âge et de toute provenance.

Nos décisions relatives aux permissions de sortir sont extrêmement importantes. Nous devons nous assurer de connaître les règles. Nous devons préciser quelle sera l'autorité en matière de décision et nous devons mieux déterminer les raisons qui motivent les permissions de sortir. Nous devons échanger avec ces personnes. Elles se joindront à nous dans un état pire ou meilleur, mais elles finiront par sortir de prison, sauf si elles purgent une peine d'emprisonnement à perpétuité.

Il est difficile d'équilibrer les droits de chacun, et nous devons écouter ce que les victimes ont à dire. En effet, il est important de tenir compte de leur droit d'être présentes à l'audience de la commission des libérations conditionnelles pour dire pourquoi cette personne ne devrait pas pouvoir sortir ou ce qu'elle a fait à la victime et à sa famille. Cela fait partie de la justice naturelle, et nous devons en tenir compte.

Il est également important de reconnaître, comme l'a souligné mon collègue, qu'il y a, parmi les détenus, des personnes âgées, des personnes qui sont aujourd'hui malades et qui, suivant le cours normal des choses, mourront avant d'avoir pu sortir de prison. En tant qu'êtres humains, nous devons prendre des mesures à l'égard de ces personnes malades et en difficulté. Nous devons leur permettre de sortir pour mourir dans la dignité, tout en reconnaissant qu'elles peuvent avoir refusé cette dignité à quelqu'un d'autre. C'est une décision difficile pour nous tous, en tant qu'êtres humains.

Le président suppléant (Mme Hinton): Comme il est 13 h 30, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[Traduction]

LES EFFETS INDÉSIRABLES DES MÉDICAMENTS

M. Rob Merrifield (Yellowhead, PCC) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait songer à obliger les professionnels des soins de santé à informer Santé Canada de toutes les effets indésirables «graves» des médicaments dans les 48 heures suivant leur occurrence.

—Madame la Présidente, c'est un plaisir pour moi de pouvoir déposer une motion à la Chambre. C'est une question très importante qui porte sur deux choses. Nous devons sensibiliser les gens à un problème très grave au pays, un problème sur lequel je fais faire des recherches depuis au moins trois ans. J'ai recueilli un très grand nombre d'informations à ce sujet et nous en avons beaucoup entendu parler aux informations cette semaine lorsque la CBC a fait un rapport sur la situation. Les Canadiens commencent à prendre

conscience du problème et la présente motion vise à sensibiliser la Chambre et à la pousser à prendre des mesures à cet égard.

Il ne suffit pas de rehausser le niveau de sensibilisation à cet égard. Nous devons également voir à ce que la loi elle-même permette aux gens de prendre conscience du nombre d'effets indésirables des médicaments. Nous devons obliger nos professionnels de la santé, médecins, infirmières, pharmaciens et autres travailleurs du domaine de la santé à faire rapport de toute réaction grave.

Il est important de faire connaître ce problème. La CBC a fait un très bon travail à cet égard. Les journalistes de la CBC essayaient depuis cinq ans d'obtenir des renseignements des bases de données de Santé Canada sur le nombre d'effets indésirables rapportés au pays. Ils ont finalement obtenu ces renseignements grâce à une demande d'accès à l'information. On retrouve maintenant sur un site Web un rapport sur 162 000 cas, ce qui devrait permettre aux Canadiens de partout au pays de consulter ce site Web et de voir par eux-mêmes les effets qui ont été signalés.

C'est une question très importante parce que le nombre de cas enregistrés au pays grimpe en flèche. Certains des chiffres divulgués cette semaine portent sur des enfants. Le nombre d'effets indésirables graves a triplé dans ce groupe au cours des dernières années, mais Santé Canada n'est pas en mesure de faire quoi que ce soit avec ces chiffres.

C'est un autre aspect dont on a parlé. Même si Santé Canada disposait actuellement de toutes les ressources de communication, nous devons comprendre que le ministère n'a pas les ressources nécessaires pour cerner les tendances réelles qui se dessinent sous nos yeux. Il manque de personnel et de fonds. Non seulement devons-nous pouvoir veiller à la sensibilisation et à la communication obligatoire, mais nous devons également déterminer ce que nous ferons des renseignements et la façon dont nous protégerons la vie privée des Canadiens.

En mars 2000, tout cela a atteint un point critique lorsque Vanessa Young, une adolescente de 15 ans d'Oakville, est morte sous les yeux de son père parce qu'elle avait mal utilisé un médicament appelé cisapride, connu également sous le nom de Prepulsid. On connaît ce médicament sous ces deux appellations. Santé Canada était au courant du problème en 1996, bien longtemps avant que cette enfant ne meure, et les États-Unis avaient également donné l'alerte. Avant cette année-là, ce médicament avait causé 14 décès au Canada et bien d'autres aux États-Unis. Pourquoi a-t-on permis que cela se produise au Canada, sous nos yeux? Pourquoi cela se passe-t-il aujourd'hui? Nous devons nous poser ces questions.

L'enquête du médecin légiste a souligné ce problème. L'enquête a permis de formuler 59 recommandations sur des moyens de s'attaquer au problème, et 14 de ces recommandations étaient adressées directement à Santé Canada. L'une d'elles était la communication obligatoire des effets indésirables des médicaments ou des réactions très graves à ces derniers dans les 48 heures. Cette motion a pour objet de faire en sorte que cette mesure soit prise.

En fait, l'enquête est allée un peu plus loin et a donné une définition de «grave», à savoir qui provoque «une invalidité ou une incapacité importante, qui peut mettre la vie en danger ou causer la mort». C'est une définition très claire, très simple du problème dont nous parlons.

Initiatives parlementaires

Nous devons nous demander pourquoi on n'a pas agi avant. Pourquoi Santé Canada se traîne-t-il les pieds? Ce n'est pas la première fois que cette proposition est présentée à la Chambre. Une autre motion très semblable a été présentée par la députée de Winnipeg-Centre-Nord en septembre 2001. Lorsqu'elle a été présentée à la Chambre, elle a été débattue et appuyée par tous les partis. On aurait pensé que cela enverrait un message sérieux à Santé Canada, mais cela n'a pas été le cas, car nous n'avons pas voté sur la motion et la Chambre n'a pas agi pour s'assurer que cette mesure soit prise.

Nous nous trouvons maintenant en présence d'un problème beaucoup plus sérieux, au fur et à mesure qu'il prend de l'ampleur. Nous avons l'occasion d'envoyer un message très sérieux et très fort à Santé Canada et au ministre de la Santé, afin que nous puissions faire face au problème.

Quelle est l'ampleur du problème? Dans quelle mesure avons-nous un problème sur les bras? Je crois que nous devons nous poser ces questions.

• (1330)

D'après une étude réalisée en 1998 aux États-Unis, on estime que 2,2 millions de personnes sont hospitalisées chaque année à la suite de réactions graves à des médicaments. Cette année-là, il y a eu 106 000 décès dus à des réactions à des médicaments.

Ces données peuvent donner lieu à une comparaison. Les États-Unis comptent 300 millions d'habitants, et le Canada, 31 millions. Cela équivaut à un peu plus de 10 000 décès au Canada chaque année causés par de mauvaises réactions à des médicaments. Ces chiffres sont impressionnants. Dans un compte rendu publié en 1999 dans le *Journal de l'Association médicale canadienne*, on a estimé à environ 1 825 les décès attribuables à de telles réactions. Ce sont des médecins qui ont avancé ces chiffres. Les chercheurs David Rosenbloom et Christine Wynne, eux, ont évalué à environ 7 600 le nombre de tels décès.

Beaucoup de chiffres circulent, mais il reste que les mauvaises réactions à des médicaments sont la septième cause de décès au Canada. Ce phénomène porte à 4,6 jours le séjour moyen à l'hôpital et augmente de quelque 300 millions de dollars le coût annuel de notre système de soins de santé.

Nous pouvons tourner ces chiffres dans tous les sens, mais leur ampleur exacte importe peu. Nous devons nous rendre à l'évidence: ils sont énormes. En fait, Santé Canada affirme que, en 2001, 54 000 Canadiens ont éprouvé de mauvaises réactions à des médicaments. Cela signifie que quelque 3 800 personnes en sont mortes cette année-là.

Le problème est grave et il ne cesse de s'aggraver. Pourquoi les professionnels de la santé ne signalent-ils pas les effets indésirables des médicaments? On estime qu'entre 1 et 10 p. 100 des cas sont signalés. Pourquoi en est-il ainsi? Il faut comprendre que certains médecins vivent un stress énorme à l'heure actuelle. Ils ne sont pas incités à signaler ces cas. Bon nombre d'entre eux ne savent même pas où se procurer le formulaire prévu, et c'est un long formulaire. Nous devons examiner les solutions possibles à ce problème.

Il n'est pas question de s'en prendre aux médecins. Il n'est pas question de s'en prendre aux professionnels de la santé. Il n'est pas question de s'en prendre aux pharmaciens. Il s'agit de faire un travail de sensibilisation, puis d'examiner les moyens que nous prendrons pour régler le problème.

La question n'est pas de savoir qu'il y a 400, 4 000 ou 10 000 décès. Nous devons comprendre que dans chacun des cas, un être en chair

et en os est décédé, que cette personne avait une famille et des amis et que son décès aurait pu être prévenu. S'il n'avait pas été possible de prévenir ces décès, on aurait dû sonner l'alarme, de manière à ce qu'aucune autre personne ne soit victime d'une telle erreur. C'est le moins que nous puissions faire pour les victimes des effets indésirables des médicaments.

Et maintenant? Pourquoi devrions-nous obliger les professionnels de la santé à signaler ces cas? Parce que la consommation de médicaments est énorme au Canada. En 1992, les Canadiens ont dépensé 8,5 milliards de dollars pour se procurer des médicaments. En 2002, dix années plus tard, ils ont dépensé 18,1 milliards de dollars. C'est une augmentation de 10 milliards de dollars par année. Ces chiffres et la quantité de médicaments consommés nous font voir la gravité d'un problème qui ne fait que s'aggraver.

La génération du baby-boom a maintenant entre 55 et 65 ans, et il est évident que la consommation de médicaments va augmenter. Nous devons trouver des solutions maintenant. Nous ne savons pas ce qui nous attend.

Penchons-nous sérieusement sur le problème. Recherchons sérieusement des solutions. Il est nécessaire d'obliger les médecins, les pharmaciens, les professionnels de la santé et les consommateurs à signaler les effets indésirables des médicaments. Ce serait déjà une façon d'affronter le problème.

Ce n'est pas la première fois qu'on sonne l'alarme au Canada. Colleen Fuller, elle-même victime d'un effet indésirable, a fait des recherches sur la question. L'enquête Krever a aussi sonné l'alarme au sujet des effets indésirables et de l'obligation de les signaler. L'enquête du coroner suite au décès de Vanessa Young est un autre exemple.

Par ailleurs, dans un rapport diffusé en décembre 2000, le vérificateur général du Canada a déclaré qu'il nous était impossible d'obtenir des chiffres exacts et d'analyser la situation réelle, puisque la déclaration de tels incidents n'est pas obligatoire, mais seulement volontaire. Si ce n'est que volontaire, nous n'avons aucune idée des chiffres réels.

• (1335)

Je le répète, entre 1 p. 100 et 10 p. 100 des cas seulement sont déclarés. La marge d'erreur est donc immense, et on se rabat sur des estimations. Nous devons corriger cela.

Il faut absolument nous attaquer sérieusement à ce problème. Nous devons nous demander pourquoi les choses en sont ainsi, pourquoi les cas ne sont pas déclarés. Nous devons aussi comprendre la situation que vivent les médecins et les infirmières. Leurs professions figurent parmi les métiers les plus stressants au pays. En fait, c'est dans leur milieu de travail, les hôpitaux, qu'on observe le plus haut taux d'absentéisme. Les infirmières vivent un stress incroyable. Elles prennent plus de congés de maladie que n'importe quel autre travailleur ou groupe de travailleurs. Dans le cas des médecins, selon nos renseignements, 75 p. 100 d'entre eux refusent de traiter plus de patients, car ils sont déjà débordés. Nous ne cherchons pas, ici, à les critiquer. Nous voulons simplement leur donner les outils nécessaires pour qu'ils s'occupent de façon plus appropriée des cas de réactions indésirables aux médicaments.

Pourquoi ne signalent-ils pas ces effets indésirables graves? Premièrement, il n'y a rien pour les inciter à le faire. Ils n'ont pas le temps. Les médecins de famille ne sont payés que pour une visite de 10 minutes.

Initiatives parlementaires

Il faut leur fournir certains outils. Il n'est peut-être pas nécessaire de se servir d'un long formulaire. Peut-être pourraient-ils se servir de la technologie BlackBerry ou d'un autre système de communication qui leur permettrait de signaler ces cas d'une façon simple et non compliquée. Nous devons les faire participer à ce processus. Nous devons leur demander s'ils aimeraient faire rapport sur une base obligatoire et comment nous pouvons les aider à le faire.

C'est dans cette direction qu'il faut aller. La motion vise à obliger les professionnels de la santé à informer Santé Canada des effets graves des médicaments, mais elle ne leur fournit pas les outils nécessaires à cette fin. C'est la raison pour laquelle je n'ai pas présenté une mesure d'initiative parlementaire, qui renfermerait les détails pertinents. Notre but est de soulever la question, de lancer le débat et de faire en sorte que la Chambre dise que cette situation ne sera plus tolérée, que Santé Canada doit agir et que quelque chose doit être fait pour le mieux-être de nos citoyens.

Cette motion ne vise pas non plus à attaquer les compagnies pharmaceutiques. Un grand nombre de médicaments dont nous nous servons sont très efficaces. Ils font beaucoup de bien mais, parfois, ils font aussi beaucoup de mal. Nous savons cela. Les renseignements que j'ai recueillis dans le cadre des recherches que j'ai faites à mon bureau ont fait ressortir certains des problèmes qui existent au pays. C'est la raison pour laquelle nous sommes à l'origine d'une étude effectuée par le Comité permanent de la santé. L'automne dernier, le comité a voyagé d'un bout à l'autre du pays pour étudier la question des produits pharmaceutiques et des effets indésirables de ceux-ci. Certains des témoignages entendus étaient tout simplement incroyables.

Un professeur d'université nous a dit que 50 p. 100 des personnes hospitalisées au Canada sont victimes d'un effet indésirable d'un médicament ou d'une erreur médicale avant de recevoir leur congé. Si ce chiffre est le moins proche de la réalité, nous avons un grave problème sur les bras et il faut nous en occuper.

J'avais des doutes sur ce pourcentage. Par conséquent, j'ai demandé au témoin suivant, dont je pensais qu'il aurait lui-même des données sur cette situation, s'il était d'accord avec le chiffre avancé. Ce témoin a répondu qu'il ne pouvait réfuter ce chiffre, que celui-ci était probablement très proche de la réalité, et qu'il était peut-être même en deça de la réalité.

Nous avons, en l'occurrence, un très grave problème. Il faut voir où se situe notre pays. Les Nations Unies classent notre système de soins de santé au 30^e rang dans le monde. Il faut dire que celui des États-Unis arrive au 37^e rang; il ne faut donc pas prendre exemple sur nos voisins du Sud, mais il reste qu'une trentaine de pays se classent mieux que le Canada. Nous aurions intérêt à examiner ce qu'ils peuvent nous offrir comme information pour améliorer notre système de soins de santé.

Dans 11 autres pays, la déclaration des effets indésirables graves des médicaments est obligatoire. Le système de soins de santé qui se classe au premier rang dans le monde, c'est celui de la France. Dans ce pays, il est obligatoire de déclarer les effets indésirables graves, mais certains députés soulèveront probablement la question de savoir si ce système a vraiment fonctionné en France. Le nombre de cas déclarés n'a pas augmenté tellement, mais nous pouvons nous inspirer de l'expérience des Français et essayer de comprendre comment rationaliser le système afin qu'il soit plus facile pour nos professionnels de la santé de déclarer les effets indésirables.

Nous devons chercher ce que nous pouvons apprendre de ces autres pays pour pouvoir amorcer un dialogue avec nos professionnels de la santé et proposer un projet de loi et des modalités

d'application à cet égard, mais si nous voulons que cela se fasse, nous devons talonner Santé Canada. Voilà ce que nous avons à faire. Il est extrêmement important que les députés comprennent l'occasion qui s'offre à nous: nous avons la possibilité, pendant que nous siégeons à la Chambre, de faire quelque chose à ce sujet. Nous ne pouvons pas tarder. Il est impérieux que nous votions en faveur de cette motion afin que nous puissions donner à Santé Canada des instructions adéquates.

• (1340)

Il y a longtemps que nous aurions dû faire quelque chose à ce sujet, et j'encourage tous les députés à réfléchir à cela. La Saskatchewan a proposé un projet de loi en ce sens à l'échelle provinciale. Nous devons amorcer un dialogue avec les autres provinces pour que cela devienne réalité.

L'hon. John Harvard (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international, Lib.): Madame la Présidente, je vais parler de cette motion plus en détails dans les prochaines minutes.

J'apprécie les observations du député. Il est évident que, de ce côté-ci de la Chambre, nous accueillons favorablement la motion, mais ma question porte sur son argument selon lequel un système obligatoire serait préférable à un système volontaire.

J'aimerais qu'il explique pourquoi un système obligatoire serait préférable à un système volontaire. Comme il l'a déjà souligné, la France a adopté un système obligatoire, de même que l'Italie et la Suède, mais selon nos informations, les taux de déclaration dans ces pays ne sont pas vraiment supérieurs à ceux qu'on observe dans les pays qui ont adopté le système volontaire.

Le député peut-il fournir de l'information à l'appui de l'adoption d'un système obligatoire et dire pourquoi ce système serait meilleur?

• (1345)

M. Rob Merrifield: Madame la Présidente, je remercie mon collègue de sa question qui est très judicieuse et qui soulève un aspect sur lequel nous devons vraiment nous pencher.

Il a raison d'affirmer que d'autres pays, comme l'Italie, la France et la Suède, ont adopté la déclaration obligatoire. Nous devons comprendre par ailleurs qu'ils se classent aux premier, deuxième et troisième rangs en ce qui concerne les systèmes de soins de santé dans le monde. Nul doute que si nous empruntons cette voie, nous serons confortés parce que nous serons conscients de compter sur un bien meilleur système de soins de santé.

Pourquoi ne fournissent-ils pas d'information chiffrée? Nous devons réaliser qu'au Canada, nous avons un système de déclaration obligatoire dans le cas des sociétés pharmaceutiques, mais non pas dans celui des travailleurs de première ligne qui voient vraiment ce qui se passe.

Je voudrais donner quelques précisions sur les témoignages que nous avons entendus au cours de nos déplacements au Canada. Ceux qui sont venus nous parler des effets indésirables ont dit que nos praticiens, nos médecins et nos infirmières, n'avaient pas reçu une formation suffisante pour diagnostiquer ces effets. Nous devons nous attaquer au problème sous des angles divers. Je ne crois pas que la déclaration obligatoire sera une panacée ni une solution parfaite. Ce n'est qu'un des éléments sur lesquels nous devons travailler pour atteindre nos objectifs et régler entièrement ce problème.

Initiatives parlementaires

Un élément du problème, c'est qu'il faut mettre à l'essai la technologie, les dossiers médicaux qui accompagnent le patient et ce que ces moyens nous permettront d'accomplir en matière de rapports. Il faut étudier la question sérieusement. Pour cela, il faut faire appel aux professionnels de la santé, aux pharmaciens, aux infirmières et aux médecins, et leur demander comment le système peut fonctionner avec la déclaration obligatoire.

Ce n'est pas une attaque. Il s'agit de donner aux professionnels des outils pour mieux faire leur travail. C'est tout. Voilà l'orientation à adopter. Il ne faut pas agir isolément ni employer la contrainte. Il faut collaborer avec les provinces et les professionnels. Les Canadiens comptent là-dessus, et c'est la voie à suivre.

L'hon. John Harvard (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international, Lib.): Madame la Présidente, les Canadiens veulent tous savoir si les médicaments qu'ils prennent sont sûrs. Ils ont une grande confiance dans la capacité de Santé Canada de réglementer efficacement le secteur des produits thérapeutiques pour qu'ils aient accès à l'information sur la sécurité des produits et que les professionnels de la santé puissent mettre à jour cette information.

Pour maintenir et améliorer l'excellent dossier du Canada au chapitre de la sécurité des médicaments, Santé Canada continue d'accepter des suggestions visant à accroître notre capacité de détection de nouveaux problèmes relatifs à des médicaments vendus sur le marché, réduisant du même coup le risque de graves réactions indésirables à des médicaments que prennent les Canadiens.

Le gouvernement fait bon accueil à la motion du député, comme je l'ai déjà dit. Dans cette motion, le député demande au gouvernement de songer à obliger les professionnels de la santé à informer Santé Canada de toutes les réactions indésirables graves aux médicaments dans les 48 heures suivant leur occurrence. Toutefois, pour pouvoir influencer de manière utile sur la sécurité des médicaments, pareil système devrait traiter non seulement de la quantité de rapports produits, mais aussi de leur qualité.

À première vue, la déclaration obligatoire semble constituer un bon moyen d'améliorer la sécurité des médicaments mis sur le marché. Cependant, j'estime qu'il serait prématuré de tirer cette conclusion avant qu'un débat franc et complet avec les provinces, les territoires et les professionnels de la santé ait été tenu sur la question.

Avant de parler des nombreuses questions concernant la déclaration obligatoire des réactions indésirables aux médicaments, je voudrais expliquer brièvement en quoi consistent les programmes de Santé Canada en matière d'approbation des médicaments et de surveillance après la mise sur le marché.

D'abord, aucun médicament ne peut être mis en vente tant qu'il n'a pas été soumis à un processus d'examen et d'essais cliniques rigoureux. Une fois qu'un médicament est mis sur le marché, Santé Canada assujettit à sa réglementation le titulaire de l'autorisation de mise sur le marché, qui est responsable de la déclaration des réactions indésirables connues à Santé Canada. Les fabricants doivent en outre enquêter sur les plaintes ou les problèmes signalés, mettre à jour les conditions d'utilisation du médicament en modifiant la monographie du produit, communiquer les nouvelles informations aux professionnels de la santé et aux consommateurs et, au besoin, limiter la distribution du médicament ou le retirer du marché.

Santé Canada doit aussi faire un suivi des réactions indésirables aussi bien que de l'efficacité des mesures prises par les fabricants et peut prendre des mesures réglementaires au besoin.

Les patients, les professionnels de la santé et les fabricants travaillent ensemble avec le ministère pour surveiller les réactions

indésirables. Le système de déclaration canadien se compose de deux éléments: la déclaration obligatoire des effets secondaires néfastes par les fabricants à Santé Canada, conformément à la Loi sur les aliments et drogues; et la déclaration facultative des réactions indésirables à des médicaments à Santé Canada par les professionnels de la santé. Vingt-trois pays, y compris les États-Unis, le Royaume-Uni et l'Australie, ont des systèmes semblables qui sont composés d'un élément obligatoire et d'un élément facultatif.

Le Canada est également l'un des membres fondateurs du Programme international de pharmacovigilance de l'Organisation mondiale de la Santé et il continue de participer aux activités du Centre de surveillance d'Uppsala de l'OMS en collaboration avec 65 autres pays membres.

Il est important de reconnaître que l'efficacité de tous les systèmes de signalement dépend des taux de signalement. Selon certaines études internationales, les taux de signalement sont d'à peine 1 à 10 p. 100. Ces faibles taux sont attribuables à divers obstacles comme le manque de sensibilisation à l'existence et aux avantages d'un système de signalement, les inquiétudes relatives aux poursuites devant les tribunaux et à la vie privée, les lourdes charges de travail et la confusion qui existe sur le moment de faire un signalement et ce qu'il convient de signaler.

Ces obstacles correspondent à une réalité internationale largement reconnue dans le domaine du signalement des effets indésirables. Les mécanismes en usage reposent sur le processus suivant: un informateur éventuel établit un lien entre un symptôme et une pharmacothérapie, puis il prend la peine de le signaler. Tels sont quelques-uns des défis auxquels les fonctionnaires du ministère sont confrontés dans leurs efforts pour tâcher de promouvoir et d'encourager le signalement.

Il est également important de constater que l'augmentation du volume de signalements n'est pas nécessairement un gage de meilleurs résultats. Notre capacité à repérer les problèmes éventuels et les nouveaux problèmes de sécurité repose également fortement sur la richesse contextuelle des renseignements fournis dans les signalements de cas pour décrire l'événement et les circonstances.

Les experts en pharmacovigilance responsables de la surveillance après la mise en marché croient qu'il est plus efficace de prendre des décisions basées sur un petit nombre de signalements offrant des données de grande qualité que sur un grand nombre de signalements dont les données sont de faible qualité. Un défi intrinsèque consiste à trouver le moyen d'améliorer à la fois les taux de signalement et la qualité des données présentées.

En plus de faire connaître les activités de sensibilisation du réseau de cinq centres régionaux de signalement des effets indésirables situés dans des centres d'information locaux sur les médicaments, une annonce de Santé Canada publiée chaque mois dans le *Journal de l'Association médicale canadienne* fait la promotion d'un numéro de téléphone et de numéros de télécopieur sans frais spécialement créés pour faciliter le signalement des effets indésirables par les professionnels de la santé.

● (1350)

En outre, les fonctionnaires de Santé Canada participent activement aux réunions et aux conférences professionnelles visant à promouvoir le programme de notification, à en améliorer la visibilité et à fournir de la rétroaction à l'ensemble des professionnels de la santé, pour leur faire savoir comment la notification des effets indésirables peut contribuer à l'utilisation sécuritaire des médicaments.

Initiatives parlementaires

Une autre approche pour stimuler la notification est de cibler les spécialistes. Santé Canada s'est associée à la Société canadienne de pédiatrie pour lancer une initiative de surveillance active. Le projet permettra de recueillir, à tous les mois, de l'information auprès de 2 300 pédiatres et praticiens de sous-spécialités.

L'accent est mis sur les réactions indésirables graves et dangereuses pour la vie des enfants et des jeunes jusqu'à 18 ans. En outre, ce partenariat incitera les pédiatres à signaler tous les effets indésirables au moyen de rappels réguliers et de rapports mensuels.

Santé Canada cherche également des façons d'utiliser la technologie de communication sans fil, plus précisément les organisateurs portatifs, pour faciliter la notification.

Nous espérons que cette technologie permettra aux professionnels de la santé de signaler à Santé Canada, de façon plus rapide et plus complète, les effets indésirables de certains médicaments.

Santé Canada collabore également avec le milieu universitaire pour encourager l'ajout de la notification des effets indésirables des médicaments, dans les programmes de formation des professionnels de la santé, partout au Canada. Le ministère ne peut, toutefois, imposer ses exigences en ce qui a trait au contenu des programmes de formation des professionnels de la santé au Canada.

Je souligne l'importance de l'échange d'information à l'échelon international. La taille de la population canadienne est un facteur limitatif en ce qui concerne l'accumulation de données sur les effets indésirables des médicaments dans un si court laps de temps, comparativement à une population plus nombreuse.

Des effets indésirables rares et auparavant inconnus ne sont susceptibles de se manifester que lorsqu'un médicament est administré à un plus grand nombre de malades que le nombre de ceux qui ont pris le médicament dans les essais cliniques précédant l'autorisation de mise sur le marché.

C'est pourquoi Santé Canada collabore avec des organismes réglementaires étrangers pour utiliser des instruments non réglementaires comme les partenariats et la mise en commun des informations, entre autres stratégies, pour contrer et surmonter ces limites.

Au cours des cinq dernières années, Santé Canada et la Food and Drug Administration des États-Unis, la Therapeutic Goods Administration d'Australie et l'organisation MedSafe de Nouvelle-Zélande ont oeuvré en liaison étroite sur le plan de l'échange d'informations sur les effets indésirables des médicaments. En fait, actuellement, ces parties tiennent une vidéoconférence tous les deux mois.

On utilise des médicaments dans le monde entier et leur sécurité est tributaire de la coopération et du partage d'informations entre les pays. Il peut être difficile pour un pays relativement petit, comme le Canada, d'accumuler indépendamment des rapports nationaux suffisants pour évaluer les signes de rares effets indésirables. Voilà pourquoi les partenariats et la coopération revêtent une importance tellement décisive.

En vertu d'une autre initiative d'amélioration actuellement en cours dans le domaine de la surveillance après la mise sur le marché, Santé Canada passerait à l'utilisation de logiciels préparés pour la FDA des États-Unis afin de gérer les rapports canadiens sur les effets indésirables.

Tous les aspects de la mise en oeuvre de l'obligation de présenter des rapports doivent être soupesés soigneusement, de manière à ce qu'on puisse prendre une décision éclairée sur cette question.

Si, effectivement, l'obligation de présenter des rapports devait déboucher sur la production d'un plus grand nombre de rapports de

qualité, cela rehausserait certainement la capacité de Santé Canada de déterminer les problèmes de sécurité des médicaments.

Il est vrai que la présentation de rapports par les professionnels de la santé est considérée comme vitale. Toutefois, en ce moment, Santé Canada ne dispose pas d'éléments de preuve clairs qu'un système de présentation obligatoire de rapports aboutirait réellement à la soumission d'un plus grand nombre d'informations de qualité.

Encore une fois, permettez-moi de répéter qu'en principe, le gouvernement appuie la motion comme étant un moyen de renforcer potentiellement la capacité de Santé Canada de générer des signaux sur la sécurité des médicaments. Toutefois, je dois signaler qu'il y a encore divers aspects de cette motion qui ont besoin d'autres éclaircissements et discussions.

Pour conclure, je sais que je peux faire appel à tous les députés de la Chambre pour soutenir nos initiatives futures visant à améliorer les activités de surveillance après mise en marché de Santé Canada.

• (1355)

[Français]

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière-du-Loup—Témiscouata—Les Basques, BQ): Madame la Présidente, en premier lieu, je voudrais féliciter mon collègue pour l'initiative qu'il a prise. On sent très bien la bonne intention dans cette motion.

Cependant, je suis un peu étonné que cette proposition vienne d'un député de l'opposition officielle qui, depuis plusieurs années, souhaite qu'il y ait moins de bureaucratie dans le système canadien. Il nous propose, et je cite:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait songer à obliger les professionnels des soins de santé à informer Santé Canada de toutes les réactions indésirables «graves» aux médicaments dans les 48 heures suivant leur occurrence.

Dans la pratique, il est évident qu'il s'agit d'un souci de protection de la santé publique, ce qui est tout à l'honneur du député. En contrepartie, il ne nous apparaît pas pertinent que cela soit traité en ce Parlement car cela concerne les juridictions provinciales. Plus particulièrement, une telle résolution vient s'ingérer dans les responsabilités du gouvernement du Québec en matière de santé.

Je parlerai du choix des mots, car on dit: «obliger les professionnels des soins de santé». Le fédéral ne détient aucune prérogative envers les professionnels de la santé et ne peut pas obliger qui que ce soit. Les professionnels de la santé relèvent des provinces et du code des professions.

Il n'apparaît donc pas pertinent que le gouvernement fédéral intervienne dans ce dossier. Mon collègue du gouvernement l'a signalé, il serait peut-être présomptueux de mettre en place un système additionnel, alors que dans les provinces nous avons déjà toutes les structures nécessaires. Si on a besoin de développer un tel système, on devrait le faire en collaboration avec les provinces et par la mise en commun de certaines données, plutôt que d'imposer une bureaucratie additionnelle.

Initiatives parlementaires

Nous croyons que l'objectif de cette motion est de protéger la santé publique dans le but de retirer rapidement un médicament dangereux, bien qu'il soit impossible de le savoir. Toutefois les mots utilisés dans la motion ne présentent que l'action proposée et non le but recherché. Je pense qu'il aurait été important de préciser que les médicaments touchés sont ceux brevetés qui sont toujours approuvés par Santé Canada avant d'être mis sur le marché. Il aurait aussi été intéressant d'indiquer que la mesure avait pour but de retirer le plus rapidement possible un médicament de la circulation suite à des effets secondaires graves non prévus.

Je reviens sur la question de la lourdeur bureaucratique. La mise en application de la mesure proposée impliquerait des coûts, notamment par la mise en place d'un mécanisme très lourd quant à la façon dont les professionnels de la santé, CLSC et autres, devraient informer Santé Canada. Cela ne nous apparaît pas une voie d'avenir. L'utilisation de ce mécanisme signifierait aussi une augmentation des tâches des médecins et des infirmières qui ont déjà à s'occuper de beaucoup de choses.

Les professionnels de la santé font toujours affaire avec les autorités du Québec et des autres provinces. C'est le mécanisme naturel de collaboration. Avec cette motion, on ajouterait un interlocuteur, un intermédiaire qui aurait ses propres façons de fonctionner. Lorsque le gouvernement fédéral entre dans un tel secteur d'activité, il a toujours tendance à imposer sa façon de faire directement aux gestionnaires de la santé. Cela nous apparaît être une intrusion flagrante qui n'est pas souhaitable. Est-ce qu'on voudrait vraiment l'ajout d'un intermédiaire? La réponse du Bloc québécois est non.

C'est une ingérence dans un champ de compétence du Québec et des provinces. Cette obligation qui pourrait être imposée aux professionnels de la santé impliquerait la mise en place d'un mécanisme qui agirait directement en collaboration avec Santé Canada.

Au Bloc québécois, nous nous sommes toujours faits les défenseurs de la compétence du Québec et des provinces dans le domaine de la santé. Le rôle du fédéral par rapport à la santé en est un de pourvoyeur de financement dans le cadre des accords qui permettent de redistribuer l'argent. Toutefois, ce n'est pas son rôle d'assumer une responsabilité dans la gestion même du système. On s'est vite rendu compte que le fédéral n'a pas été d'une efficacité évidente dans les secteurs où il a juridiction.

Nous n'acquiesçons donc pas à la volonté de donner au fédéral un rôle accru dans le fonctionnement même de la santé. C'est pour cela que le Bloc québécois s'oppose à cette motion.

Toute intervention directe auprès des professionnels de la santé dans les hôpitaux et les CLSC est une intrusion dans les champs de compétence du Québec. Le Québec et les provinces pourraient, si elles le veulent, créer un système similaire à celui proposé, mais ce n'est certainement pas au fédéral d'exiger quoi que ce soit.

Si les provinces ensemble, par l'entremise des ministres de la Santé, disaient qu'elles devraient développer un système à partir des façons de faire de chacune et avoir un système global pouvant regrouper les données, ce serait une voie d'avenir. Cependant confier cette responsabilité au fédéral, l'amener ensuite à intervenir auprès des provinces pour commencer à exiger d'elles la façon de présenter les choses, pour nous c'est inacceptable.

• (1400)

Enfin, on peut supposer que normalement, les médecins doivent assumer consciencieusement leurs responsabilités. Ils informent déjà

les autorités concernés lorsque survient un événement comme celui précisé dans la présente motion.

Si ce n'est pas le cas, il y a des ordres professionnels chargés de s'assurer que cela se fasse correctement. Mais selon nous, ce n'est pas par la mise en place d'une bureaucratie additionnelle que nous allons atteindre cet objectif.

Je dis au député qui a présenté cette motion avec plein de bonne volonté: laissons au Québec et aux provinces le soin de juger de la validité d'une telle proposition. Toutefois, ce n'est pas la responsabilité du gouvernement fédéral de l'assumer.

En conséquence, je me prononcerai contre cette motion au moment où elle fera l'objet du vote.

[Traduction]

M. Pat Martin (Winnipeg-Centre, NPD): Madame la Présidente, je suis très heureux de prendre la parole, au nom du NPD, sur cette motion présentée par le député de Yellowhead. Je remercie le député d'avoir rappelé qu'une motion très semblable avait été présentée, pendant la première session de la 37^e législature, par la porte-parole du NPD en matière de santé, la députée de Winnipeg-Centre-Nord.

Nous partageons assurément l'intérêt réel que porte la députée à cette question. La motion vise un problème de santé très réel et qui présente un intérêt certain pour tous les Canadiens. Elle vise à faire en sorte que les médicaments que des personnes doivent prendre pour soigner des maladies soient raisonnablement sans danger.

La motion est très simple et très claire, comme le sont souvent les meilleures motions. Cette motion vise à faire en sorte que le gouvernement mette en place, et j'ajoute en collaboration avec les territoires et les provinces, un système de déclaration obligatoire des effets indésirables des médicaments.

Pendant l'étude de la question, nous avons été stupéfiés d'apprendre qu'on estime à environ 10 000 le nombre de personnes qui meurent chaque année au Canada des suites des effets négatifs des médicaments. Je ne pense pas qu'aucun d'entre nous ait la naïveté de croire que la création d'un registre préviendra 10 000 décès par année, mais on peut raisonnablement affirmer qu'on préviendrait un grand nombre de ces décès en adoptant une approche proactive et en prenant des mesures concrètes pour mettre en place un mécanisme d'échange systématique d'information sur les effets négatifs.

Comme c'est souvent le cas, je pense que de nombreux Canadiens croient qu'un tel système existe déjà au Canada. Beaucoup de nos concitoyens seraient surpris d'apprendre à quel point le système actuel est mal organisé.

Je voudrais signaler, en passant, que Santé Canada avait commencé à consigner les effets négatifs des médicaments dans les années 60. Une base de données avait été créée après que des femmes qui avaient pris un médicament appelé le thalidomide, aient donné naissance à des enfants atteints de graves difformités. Beaucoup parmi nous sont d'âge à s'en souvenir. Les responsables de la santé, un peu partout dans le monde, avaient malheureusement constaté le problème trop tard. Ils se sont engagés, collectivement, à faire en sorte que cette situation ne puisse jamais plus se produire. Une base de données avait été constituée, notamment au Canada, mais les chercheurs ont eu beaucoup de difficulté à connaître le contenu de la base de données, son organisation et la façon dont l'information qu'elle contient est utilisée.

Initiatives parlementaires

Lorsqu'on est allé au fond des choses en effectuant des recherches dans la base de données, on a découvert 162 000 cas de Canadiens qui avaient eu des réactions indésirables aux médicaments sur ordonnance. Ces données n'ont de valeur que si on les analyse, les partage et les utilise. On ne peut constater l'ampleur de la situation que si tous les incidents sont regroupés dans un même registre de signalement obligatoire des réactions indésirables que les médecins et les pharmaciens peuvent partager et consulter.

Ce qui en a étonné plusieurs lors de cette recherche, c'est le fait que le nombre de cas de réactions indésirables au pays a grimpé en flèche au cours des dernières années. Chez les enfants, le nombre d'incidents graves a triplé depuis cinq ans. À elle seule, cette situation devrait inciter le Parlement à agir.

Je tiens à remercier de nouveau le député de Yellowhead de s'être fait le défenseur de cette question à la Chambre. J'ai été renversé d'apprendre que Santé Canada n'avait manifestement pas relevé certains de ces signes vitaux.

L'une des raisons qui explique que, chez les enfants, le taux de réactions indésirables aux médicaments a triplé et qu'il augmente à un rythme beaucoup plus rapide que chez les adultes est que, souvent, on fait un usage du médicament qui est non conforme au mode d'emploi et que certains médicaments n'ont jamais été testés chez les enfants; ils n'ont pas été conçus expressément pour les enfants.

Pour utiliser un exemple ridicule, pensons au Viagra qu'on prescrit aux enfants atteints de graves problèmes respiratoires pour augmenter la capacité cardiovasculaire dans les poumons. Ce médicament n'a jamais été destiné à cet usage.

Les pédiatres se servent de plus en plus de médicaments pour un usage non conforme au mode d'emploi, et on rapporte des incidents graves de réactions indésirables aux médicaments. Le nombre d'incidents a triplé au cours des cinq dernières années. S'il s'agissait là de l'unique raison pour établir un registre de signalement obligatoire des réactions indésirables, il ne m'en faudrait pas plus pour voter sur-le-champ en faveur de son établissement.

• (1405)

Bon nombre d'entre nous ont pris conscience du problème en apprenant le décès très médiatisé de Vanessa Young, cette adolescente de 15 ans d'Oakville, en Ontario, qui est morte à cause du médicament qu'on lui avait prescrit, le Prepulsid. Ce médicament a été prescrit dans de mauvaises circonstances. De toute évidence, ce décès aurait pu être évité. Le père de la victime, Terence Young, à qui nous devrions rendre hommage, s'est donné comme mission, depuis la mort de sa fille, de veiller à ce que notre société tire une leçon de la mort de Vanessa. Cela devrait nous pousser à prendre des mesures aujourd'hui: la souffrance causée à ce père et à cette famille par un décès inutile qui aurait pu être évité, le décès d'une jeune Canadienne. Que faut-il de plus pour nous faire agir?

À cause de la mort de Vanessa, nous sommes certainement devenus beaucoup plus conscients des problèmes liés aux réactions indésirables aux médicaments et à l'absence d'une politique fondamentale à cet égard. Nous devons à Vanessa de veiller à ce qu'elle ne soit pas morte en vain; nous devons tirer des leçons de cette tragédie et faire en sorte que, dans des circonstances semblables, les gens vulnérables ne soient pas victimes d'un problème si évitable, si facile à résoudre et en fait relativement simple à corriger. Comme l'a signalé l'auteur de la motion, cette initiative n'entraînerait pas des coûts exorbitants.

À l'époque, le député de Winnipeg-Centre-Nord, le porte-parole du NPD en matière de santé, a dit à la Chambre que Santé Canada

détenait des renseignements qu'il aurait pu partager et utiliser plusieurs mois avant le décès de Vanessa Young, mais qu'il ne l'a pas fait. Le ministère n'était pas obligé de le faire. L'information était stockée dans un entrepôt informatisé contenant quelque 162 000 incidents. Ce n'était pas une base de données; c'était plutôt un amas de renseignements. Il n'y avait aucune façon simple pour les pédiatres, les médecins de famille ou les pharmaciens de faire des recherches sur l'expérience récente en ce qui a trait à certains produits pharmaceutiques.

Le débat d'aujourd'hui n'a pas pour but de jeter le blâme mais vise plutôt à rechercher des solutions. À la suite du décès de Vanessa, il y a eu une enquête du coroner. Le jury a formulé plusieurs recommandations, dont la déclaration obligatoire des effets indésirables des médicaments dans les 48 heures de tout incident. Cela semble être une solution raisonnable à un problème très grave dans un cas où il n'y a aucune raison de temporiser et de procrastiner avant d'agir.

J'ai été déçu de constater l'approche plutôt insipide du secrétaire parlementaire qui a pris la parole sur cette question. Je pensais honnêtement que nous aurions droit à une attitude beaucoup plus enthousiaste. Qu'y aurait-il de mal à ce que le gouvernement libéral prenne la parole pour dire que le député de Yellowhead a raison et qu'il faudrait faire quelque chose pour régler le problème? Les Libéraux ne perdraient aucun crédit politique en admettant qu'il s'agit là d'une lacune de notre système de santé. Au contraire, ce serait tout à leur honneur de laisser leurs bagages politiques à la porte, pour une fois dans leur vie pour faire ce qui est bien pour les Canadiens dans ce dossier.

Je saisis l'occasion d'appuyer avec enthousiasme le député de Yellowhead dans cette initiative et de l'assurer de l'appui sans réserve du caucus du NPD, et de tous les votes que nous pouvons rassembler. Nous voterons en faveur de cette initiative.

C'est un vrai plaisir de terminer la semaine en ayant l'impression de faire quelque chose de bien pour les Canadiens si cette motion peut aboutir à sa conclusion naturelle.

• (1410)

M. James Rajotte (Edmonton-Sud-Ouest, PCC): Madame la Présidente, je saisis l'occasion de vous féliciter pour les nouvelles fonctions que vous exercez.

J'aimerais ajouter aux observations de mon collègue du NPD. Lorsque les conservateurs et les néo-démocrates arrivent à s'entendre sur une chose quelle qu'elle soit, il doit s'agir d'une bonne chose pour le Canada.

Je suis heureux d'intervenir au sujet de cette motion qui propose le signalement obligatoire des réactions indésirables graves aux médicaments. J'approuve le but de la motion, qui est de sensibiliser davantage les professionnels de la santé à ces réactions et de faire augmenter le nombre de cas signalés de manière à ce que le ministère de la Santé puisse intervenir de façon plus opportune.

Avant d'entrer dans les détails de la motion, je tiens d'abord à féliciter le député de Yellowhead, qui est un de mes collègues du Parti conservateur et le porte-parole de notre parti pour les questions relatives à la santé. Il a fait un excellent travail de sensibilisation sur ces questions, bien sûr, mais également sur nombre d'autres questions touchant la santé. Il compte parmi les députés qui travaillent le plus fort à la Chambre des communes. Je le félicite d'avoir présenté cette motion.

Initiatives parlementaires

Pour situer un peu les députés, je voudrais expliquer ce que j'entends par réaction indésirable à un médicament. Une réaction indésirable à un médicament est une réaction non intentionnelle à un médicament, que ce soit un médicament sur ordonnance, un médicament non vendu sur ordonnance, un produit biologique, comme un vaccin, ou un produit naturel.

Le Règlement sur les aliments et drogues au Canada définit une réaction indésirable à un médicament comme étant une «réaction nocive et non intentionnelle à une drogue qui survient lorsque la drogue est utilisée selon les doses normales ou selon des doses expérimentales, aux fins du diagnostic, du traitement ou de la prévention d'une maladie ou de la modification d'une fonction organique».

Des réactions peuvent être évidentes en quelques minutes seulement ou se manifester des années après l'utilisation initiale d'un produit. Des réactions indésirables à des médicaments pourraient être considérées comme mineures, par exemple, une éruption cutanée, mais il s'est produit des réactions très graves, qui vont de crises cardiaques après quelques jours d'utilisation d'un médicament à des dommages permanents au foie.

Selon Santé Canada, 51 p. 100 des médicaments ont des effets secondaires. Selon les informations diffusées à la SRC le 17 février 2004—le réseau a réalisé une émission spéciale, nous devrions le savoir, sur toute cette question—le nombre d'enfants au Canada qui ont souffert de réactions indésirables à des médicaments sur ordonnance a triplé au cours des cinq dernières années.

Même lorsque des médicaments ont été en vente pendant 10 ans, de nouvelles données sur les effets indésirables qu'ils provoquent dans une population peuvent avoir une incidence sur leur emploi.

À titre d'exemple, Merital, un antidépresseur qui avait été disponible en Allemagne depuis l'année 1976, a été approuvé par les États-Unis en 1985. Au moment de l'approuver aux États-Unis, la Food and Drug Administration n'avait eu connaissance que de 20 cas d'anémie relative à l'utilisation du Merital. L'anémie hémolytique résulte d'une accélération de la destruction des globules rouges.

Lorsque la FDA a commencé à faire des relevés sur ce médicament en vue de dresser des bases de données sur les effets indésirables des médicaments aux États-Unis et à l'étranger, elle s'est rendu compte que les anémies causées par le Merital pouvaient être mortelles. En raison de cette recherche, le fabricant a annoncé, un an plus tard, qu'il retirait son produit du marché mondial.

La motion présentée à la Chambre se lit comme suit:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait songer à obliger les professionnels des soins de santé à informer Santé Canada de tous les effets indésirables «graves» des médicaments dans les 48 heures suivant leur occurrence.

Je pense qu'il est important de savoir cela. Je crois que la motion va recueillir la faveur de mes collègues libéraux parce qu'elle invite le gouvernement à «songer à obliger». Il ne s'agit pas d'une directive à proprement parler, mais la motion vise visiblement à rendre obligatoire cette déclaration. J'estime néanmoins que sa portée devrait être suffisamment large pour être agréée des députés susceptibles de se préoccuper de ses modalités de mise en oeuvre. Par ailleurs, le fait que la motion soit plus générale qu'un projet de loi comme tel devrait lui valoir l'appui d'un plus grand nombre de députés.

Le signalement des effets indésirables graves par les professionnels de la santé et les Canadiens est extrêmement important. Question de fait, de nombreux Canadiens ignorent l'existence de la base de données actuelles sur les effets indésirables des médicaments. Cela est dû en partie à l'aspect volontaire du mécanisme de déclaration.

Les activités nationales entourant ces déclarations sont coordonnées par la Direction des produits de santé commercialisés, de Santé Canada. Encore là, combien de Canadiens connaissent l'existence de cette direction? Je serais bien intéressé de le savoir.

Voilà la raison d'être de la présente motion. Voilà pourquoi le *Globe and Mail* d'aujourd'hui écrit dans un éditorial que la déclaration des réactions indésirables à certains médicaments se fait au petit bonheur. Il n'y a aucun système en place qui couvre toutes ces réactions.

• (1415)

Les fabricants sont tenus par la loi de fournir à Santé Canada tout renseignement important au sujet de la sécurité à l'égard des produits de santé qu'ils vendent au Canada, mais les médecins, les infirmières et les professionnels des soins de santé ne sont pas tenus de faire des rapports.

Le manque de renseignements pourrait contribuer au grand nombre de maladies et même de décès évitables. Santé Canada estime qu'au plus 10 p. 100 des cas où des médicaments ont des effets indésirables sont signalés. Si un plus grand nombre de médecins, de pharmaciens et de Canadiens ordinaires signalaient ces effets, cela permettrait certainement de réduire les coûts du système de soins de santé.

J'aimerais me pencher sur cette question, et je sais que le député de Yellowhead en a parlé à un certain nombre d'occasions. Les responsables du système de soins de santé devraient prendre des mesures dans ce sens. En Alberta, les autorités ont décidé de mettre sur pied ce qu'ils appellent un dossier électronique de soins de santé personnel qui permettra, du moins peut-on l'espérer, d'améliorer la façon dont les services de santé sont offerts. Cela servira de plus à sensibiliser les Canadiens aux soins de santé qu'ils reçoivent et aux avantages auxquels ils ont droit, parce que ces dossiers suivront le patient. Cela permettra aux médecins et aux pharmaciens d'établir des comparaisons et des évaluations pour s'assurer que les médicaments que leurs patients reçoivent sont bien complémentaires et qu'on ne leur a pas prescrit un médicament qui pourrait entraîner des effets indésirables s'il était pris en même temps qu'un autre.

Je considère que cette motion va exactement dans le sens de la mise en place d'un système menant à l'établissement de dossiers de santé électroniques.

Avant de conclure, j'aimerais dire un mot sur les préoccupations du député du Bloc québécois qui a parlé de compétence provinciale. Je crois, très sincèrement, que la motion n'interfère pas avec la compétence provinciale. Je suis persuadé que cette motion pourrait obtenir le consensus de tous les ministres de la santé provinciaux. Il s'agit essentiellement d'une motion visant à améliorer la production de rapports et à favoriser la santé et la sécurité des Canadiens, au Québec ou dans n'importe quelle province. Cette question ne devrait pas donner lieu à un débat fédéral-provincial.

J'aimerais insister sur le fait que le but visé par la motion est très certainement bénéfique. Le Parti conservateur lui donnera d'ailleurs son appui et nous espérons que tous les partis feront de même. Il serait profitable à tous les Canadiens de connaître l'existence de cette base de données et de l'utiliser plus fréquemment; nous croyons donc que le fait de rendre son usage obligatoire serait une bonne chose. Une telle base de données ne pourrait être que bénéfique si, en effet, elle comprend plus d'information et qu'un système d'information systématique est mis en place. Il est à espérer que nous pourrions ainsi prévenir certaines tragédies dues aux effets indésirables de médicaments.

Initiatives parlementaires

Encore une fois, j'encourage tous mes collègues à donner leur appui à cette excellente motion de mon collègue, le député de Yellowhead.

• (1420)

M. Rob Merrifield: Madame la Présidente, j'ai écouté mes collègues avec une vive attention alors qu'ils débattaient et discutaient du bien-fondé de la motion. Tous les partis représentés à la Chambre, sauf le Bloc, l'appuient. Le Bloc oppose un seul argument à cette motion, et c'est qu'elle relève des compétences provinciales. En reconnaissant ce fait, je n'attaque aucune province.

En fait, les travailleurs acharnés et bien intentionnés qui meurent en raison des effets indésirables d'un médicament sont aussi nombreux au Québec qu'ailleurs. Le moins qu'on puisse dire, c'est que le Bloc devrait se réjouir de cette motion parce qu'elle amènera la province à mettre en application les mesures proposées et à s'assurer que tous en bénéficient.

Il faut recueillir des données, et c'est ce que fait actuellement Santé Canada. La déclaration des effets indésirables devrait être obligatoire. Nous avons une base de données qui ne s'ingère pas dans les compétences provinciales et qui fonctionne parfaitement. Notre système de soins de santé était conçu ainsi au départ, et c'est ainsi qu'il devrait demeurer au cours du XXI^e siècle.

Nous devrions concevoir un système de soins de santé qui donne la priorité au patient et qui veille aux meilleurs intérêts des patients. Tous les niveaux de gouvernement, tant provincial que fédéral, doivent collaborer à cette fin. En fait, nous essayons d'en faire la promotion au moyen de cette motion; c'est pourquoi j'encourage les députés du Bloc à revoir leur position.

Il s'agit ici de sensibiliser les Canadiens et Santé Canada. C'est une mesure qui doit absolument être prise et qui doit faire l'objet d'une exigence réglementaire.

Il faudrait notamment se demander pourquoi une telle mesure arrive à point nommé. Dans un des articles de la section éditoriale du *Globe and Mail* d'aujourd'hui, il est question de faire des pressions en faveur de la notification obligatoire. Cette question a été abordée sur les ondes de CBC pendant toute la semaine. Il s'agit davantage d'une question de confiance que d'autre chose. C'est en quelque sorte par hasard que cette motion est présentée précisément au cours d'une semaine où cette question suscite un tel intérêt au Canada.

La semaine dernière, dans le cadre de l'émission *Disclosure*, on a présenté un documentaire d'une demi-heure exposant le problème et les motifs qui justifient la notification. Il est établi que des dizaines de milliers de personnes meurent chaque année au Canada, sous nos yeux, parce que rien n'est fait à cet égard. Est-ce qu'une telle mesure sauverait la vie de toutes ces personnes? Non, mais elle constitue néanmoins un pas vers la mise en place d'un système qui

contribuerait à réduire le problème. Nous devons nous pencher sur la situation et en discuter.

J'ai parlé avec des porte-parole de l'Association médicale canadienne cette semaine. Celle-ci a toujours refusé d'appuyer l'idée de la déclaration obligatoire; toutefois, elle ne résiste pas autant que je le craignais. Je vais rencontrer son président la semaine prochaine et je ne doute pas que nous discuterons de cette question, entre autres.

J'ai hâte d'en discuter parce que je ne pense pas que ce soit une attaque contre les professionnels. C'est une occasion qui nous est offerte de travailler avec eux afin d'établir un système. Nous devons les écouter afin de connaître leurs préoccupations et de comprendre comment nous pouvons simplifier le système de déclaration obligatoire afin qu'il soit acceptable pour tous les intéressés, eux y compris.

J'invite tous les députés à étudier cette mesure et à en parler à leurs collègues qui sont absents aujourd'hui, ainsi qu'à leurs amis et à leurs proches. S'ils ne connaissent personne qui a eu des réactions indésirables à des médicaments, il se peut que ces derniers en connaissent. C'est une question importante. Ce sont la santé et le bien-être des Canadiens qui sont en jeu, et il nous incombe de faire quelque chose pour régler ce problème.

• (1425)

Le président suppléant (Mme Hinton): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (Mme Hinton): Le vote porte sur la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (Mme Hinton): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (Mme Hinton): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (Mme Hinton): À mon avis, les oui l'emportent. Je déclare la motion adoptée.

(La motion est adoptée.)

Le président suppléant (Mme Hinton): Comme il est 14 h 27, la Chambre s'ajourne jusqu'à 11 heures lundi prochain, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 14 h 27.)

ANNEXE

**LISTE ALPHABÉTIQUE DES MEMBRES AVEC LEUR
CIRCONSCRIPTION, PROVINCE DE LA CIRCONSCRIPTION
ET L’AFFILIATION POLITIQUE;
COMITÉS DE LA CHAMBRE,
LE COMITÉ DES PRÉSIDENTS,
MEMBRES DU MINISTÈRE ET LES SECRÉTAIRES PARLEMENTAIRES**

OCCUPANTS DU FAUTEUIL

Le Président

L'HON. PETER MILLIKEN

Le vice-président et président des comités pléniers

M. BOB KILGER

Le vice-président des comités pléniers

M. RÉGINALD BÉLAIR

Le vice-président adjoint des comités pléniers

MME BETTY HINTON

BUREAU DE RÉGIE INTERNE

L'HON. PETER MILLIKEN

M. BILL BLAIKIE

MME MARLENE CATTERALL

M. BOB KILGER

M. DALE JOHNSTON

M. LOYOLA HEARN

M. MICHEL GUIMOND

L'HON. MAURIL BÉLANGER

L'HON. JACQUES SAADA

LISTE ALPHABÉTIQUE DES DÉPUTÉS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

Troisième session, Trente-septième Législature

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Abbott, Jim	Kootenay—Columbia	Colombie-Britannique	PCC
Ablonczy, Diane	Calgary—Nose Hill	Alberta	PCC
Adams, Peter	Peterborough	Ontario	Lib.
Alcock, L'hon. Reg, président du Conseil du Trésor et ministre responsable de la Commission canadienne du blé	Winnipeg-Sud	Manitoba	Lib.
Allard, Carole-Marie	Laval-Est	Québec	Lib.
Anders, Rob	Calgary-Ouest	Alberta	PCC
Anderson, David	Cypress Hills—Grasslands	Saskatchewan	PCC
Anderson, L'hon. David, ministre de l'Environnement	Victoria	Colombie-Britannique	Lib.
Assad, Mark	Gatineau	Québec	Lib.
Assadourian, Sarkis	Brampton-Centre	Ontario	Lib.
Asselin, Gérard	Charlevoix	Québec	BQ
Augustine, L'hon. Jean, ministre d'État (Multiculturalisme et Situation de la femme)	Etobicoke—Lakeshore	Ontario	Lib.
Bachand, André	Richmond—Arthabaska	Québec	Ind.
Bachand, Claude	Saint-Jean	Québec	BQ
Bagnell, L'hon. Larry, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien	Yukon	Yukon	Lib.
Bailey, Roy	Souris—Moose Mountain	Saskatchewan	PCC
Bakopanos, L'hon. Eleni, secrétaire parlementaire du ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences (économie sociale)	Ahuntsic	Québec	Lib.
Barnes, Rex	Gander—Grand Falls	Terre-Neuve-et-Labrador	PCC
Barnes, L'hon. Sue, secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada	London-Ouest	Ontario	Lib.
Barrette, Gilbert	Témiscamingue	Québec	Lib.
Beaumier, Colleen	Brampton-Ouest—Mississauga	Ontario	Lib.
Bélaïr, Réginald, vice-président des comités pléniers	Timmins—Baie James	Ontario	Lib.
Bélangier, L'hon. Mauril, leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes	Ottawa—Vanier	Ontario	Lib.
Bellemare, Eugène	Ottawa—Orléans	Ontario	Lib.
Bennett, L'hon. Carolyn, ministre d'État (Santé publique)	St. Paul's	Ontario	Lib.
Benoit, Leon	Lakeland	Alberta	PCC
Bergeron, Stéphane	Verchères—Les-Patriotes	Québec	BQ
Bertrand, Robert	Pontiac—Gatineau—Labelle	Québec	Lib.
Bevilacqua, L'hon. Maurizio	Vaughan—King—Aurora	Ontario	Lib.
Bigras, Bernard	Rosemont—Petite-Patrie	Québec	BQ
Binet, Gérard	Frontenac—Mégantic	Québec	Lib.
Blaikie, Bill	Winnipeg—Transcona	Manitoba	NPD
Blondin-Andrew, L'hon. Ethel, ministre d'État (Enfance et Jeunesse)	Western Arctic	Territoires du Nord-Ouest	Lib.
Bonin, Raymond	Nickel Belt	Ontario	Lib.
Bonwick, L'hon. Paul, secrétaire parlementaire du ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences (prêts étudiants)	Simcoe—Grey	Ontario	Lib.
Borotsik, Rick	Brandon—Souris	Manitoba	PCC
Boudria, L'hon. Don	Glengarry—Prescott—Russell	Ontario	Lib.
Bourgeois, Diane	Terrebonne—Blainville	Québec	BQ
Bradshaw, L'hon. Claudette, ministre du Travail et ministre responsable des sans-abri	Moncton—Riverview—Dieppe	Nouveau-Brunswick	Lib.

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Breitkreuz, Garry	Yorkton—Melville	Saskatchewan	PCC
Brisson, L'hon. Scott, secrétaire parlementaire du premier ministre (Canada-États-Unis)	Kings—Hants	Nouvelle-Écosse	Lib.
Brown, Bonnie	Oakville	Ontario	Lib.
Bryden, John	Ancaster—Dundas— Flamborough—Aldershot	Ontario	Ind.
Bulte, Sarmite	Parkdale—High Park	Ontario	Lib.
Burton, Andy	Skeena	Colombie-Britannique	PCC
Byrne, L'hon. Gerry, secrétaire parlementaire du ministre de la Santé	Humber—St. Barbe—Baie Verte	Terre-Neuve-et-Labrador	Lib.
Caccia, L'hon. Charles	Davenport	Ontario	Lib.
Cadman, Chuck	Surrey-Nord	Colombie-Britannique	PCC
Calder, Murray	Dufferin—Peel—Wellington— Grey	Ontario	Lib.
Cannis, John	Scarborough-Centre	Ontario	Lib.
Caplan, L'hon. Elinor	Thornhill	Ontario	Lib.
Cardin, Serge	Sherbrooke	Québec	BQ
Carignan, Jean-Guy	Québec-Est	Québec	Ind.
Carroll, L'hon. Aileen, ministre de la Coopération internationale	Barrie—Simcoe—Bradford	Ontario	Lib.
Casey, Bill	Cumberland—Colchester	Nouvelle-Écosse	PCC
Casson, Rick	Lethbridge	Alberta	PCC
Castonguay, Jeannot	Madawaska—Restigouche	Nouveau-Brunswick	Lib.
Catterall, Marlene	Ottawa-Ouest—Nepean	Ontario	Lib.
Cauchon, L'hon. Martin	Outremont	Québec	Lib.
Chamberlain, L'hon. Brenda, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé de la Reine pour le Canada	Guelph—Wellington	Ontario	Lib.
Charbonneau, L'hon. Yvon, secrétaire parlementaire de la vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile (protection civile)	Anjou—Rivière-des-Prairies	Québec	Lib.
Chatters, David	Athabasca	Alberta	PCC
Clark, Le très hon. Joe	Calgary-Centre	Alberta	PC
Coderre, L'hon. Denis, président du Conseil Privé de la Reine pour le Canada, interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits, ministre responsable de la Francophonie et ministre responsable du Bureau sur le règlement des questions des pensionnats autochtones	Bourassa	Québec	Lib.
Collenette, L'hon. David	Don Valley-Est	Ontario	Lib.
Comartin, Joe	Windsor—St. Clair	Ontario	NPD
Comuzzi, L'hon. Joe, ministre d'État (Initiative fédérale de développement économique dans le Nord de l'Ontario)	Thunder Bay—Superior-Nord	Ontario	Lib.
Copps, L'hon. Sheila	Hamilton-Est	Ontario	Lib.
Cotler, L'hon. Irwin, ministre de la Justice et procureur général du Canada	Mont-Royal	Québec	Lib.
Crête, Paul	Kamouraska—Rivière-du-Loup —Témiscouata—Les Basques	Québec	BQ
Cullen, Roy	Etobicoke-Nord	Ontario	Lib.
Cummins, John	Delta—South Richmond	Colombie-Britannique	PCC
Cuzner, Rodger	Bras d'Or—Cape Breton	Nouvelle-Écosse	Lib.
Dalphond-Guiral, Madeleine	Laval-Centre	Québec	BQ
Davies, Libby	Vancouver-Est	Colombie-Britannique	NPD
Day, Stockwell	Okanagan—Coquihalla	Colombie-Britannique	PCC
Desjarlais, Bev	Churchill	Manitoba	NPD
Desrochers, Odina	Lotbinière—L'Érable	Québec	BQ

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
DeVillers, L'hon. Paul	Simcoe-Nord	Ontario	Lib.
Dhaliwal, L'hon. Herb	Vancouver-Sud—Burnaby	Colombie-Britannique	Lib.
Dion, L'hon. Stéphane	Saint-Laurent—Cartierville	Québec	Lib.
Discepola, Nick	Vaudreuil—Soulanges	Québec	Lib.
Doyle, Norman	St. John's-Est	Terre-Neuve-et-Labrador	PCC
Dromisky, Stan	Thunder Bay—Atikokan	Ontario	Lib.
Drouin, L'hon. Claude	Beauce	Québec	Lib.
Duceppe, Gilles	Laurier—Sainte-Marie	Québec	BQ
Duncan, John	Île de Vancouver-Nord	Colombie-Britannique	PCC
Duplain, Claude	Portneuf	Québec	Lib.
Easter, L'hon. Wayne	Malpeque	Île-du-Prince-Édouard	Lib.
Efford, L'hon. R. John, ministre des Ressources naturelles	Bonavista—Trinity— Conception	Terre-Neuve-et-Labrador	Lib.
Eggleton, L'hon. Art	York-Centre	Ontario	Lib.
Elley, Reed	Nanaimo—Cowichan	Colombie-Britannique	PCC
Epp, Ken	Elk Island	Alberta	PCC
Eyking, L'hon. Mark, secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire (agroalimentaire)	Sydney—Victoria	Nouvelle-Écosse	Lib.
Farrah, L'hon. Georges, secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire (développement rural)	Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok	Québec	Lib.
Finlay, John	Oxford	Ontario	Lib.
Fitzpatrick, Brian	Prince Albert	Saskatchewan	PCC
Folco, Raymonde	Laval-Ouest	Québec	Lib.
Fontana, L'hon. Joe, secrétaire parlementaire du premier ministre (sciences et petites entreprises)	London-Centre-Nord	Ontario	Lib.
Forseth, Paul	New Westminster—Coquitlam —Burnaby	Colombie-Britannique	PCC
Fournier, Ghislain	Manicouagan	Québec	BQ
Frulla, L'hon. Liza, ministre du Développement social	Verdun—Saint-Henri—Saint-Paul—Pointe Saint-Charles	Québec	Lib.
Fry, L'hon. Hedy, secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration	Vancouver-Centre	Colombie-Britannique	Lib.
Gagnon, Christiane	Québec	Québec	BQ
Gagnon, Marcel	Champlain	Québec	BQ
Gagnon, Sébastien	Lac-Saint-Jean—Saguenay	Québec	BQ
Gallant, Cheryl	Renfrew—Nipissing— Pembroke	Ontario	PCC
Galloway, L'hon. Roger, secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes	Sarnia—Lambton	Ontario	Lib.
Gaudet, Roger	Berthier—Montcalm	Québec	BQ
Gauthier, Michel	Roberval	Québec	BQ
Girard-Bujold, Jocelyne	Jonquière	Québec	BQ
Godfrey, L'hon. John, Secrétaire parlementaire du premier ministre (villes)	Don Valley-Ouest	Ontario	Lib.
Godin, Yvon	Acadie—Bathurst	Nouveau-Brunswick	NPD
Goldring, Peter	Edmonton-Centre-Est	Alberta	PCC
Goodale, L'hon. Ralph, ministre des Finances	Wascana	Saskatchewan	Lib.
Gouk, Jim	Kootenay—Boundary— Okanagan	Colombie-Britannique	PCC
Graham, L'hon. Bill, ministre des Affaires étrangères	Toronto-Centre—Rosedale	Ontario	Lib.
Grewal, Gurmant	Surrey-Centre	Colombie-Britannique	PCC
Grey, Deborah	Edmonton-Nord	Alberta	PCC
Grose, Ivan	Oshawa	Ontario	Lib.

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Guarnieri, L'hon. Albina, ministre associée de la Défense nationale et ministre d'État (Protection civile)	Mississauga-Est	Ontario	Lib.
Guay, Monique	Laurentides	Québec	BQ
Guimond, Michel	Beauport—Montmorency—Côte-de-Beaupré—Île-d'Orléans	Québec	BQ
Hanger, Art	Calgary-Nord-Est	Alberta	PCC
Harper, Stephen	Calgary-Sud-Ouest	Alberta	PCC
Harris, Richard	Prince George—Bulkley Valley	Colombie-Britannique	PCC
Harvard, L'hon. John, secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international	Charleswood St. James—Assiniboia	Manitoba	Lib.
Harvey, L'hon. André, secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles	Chicoutimi—Le Fjord	Québec	Lib.
Hearn, Loyola	St. John's-Ouest	Terre-Neuve-et-Labrador	PCC
Herron, John	Fundy—Royal	Nouveau-Brunswick	PC
Hill, Grant, chef de l'opposition	Macleod	Alberta	PCC
Hill, Jay	Prince George—Peace River	Colombie-Britannique	PCC
Hilstrom, Howard	Selkirk—Interlake	Manitoba	PCC
Hinton, Betty, vice-président adjoint des comités pléniers	Kamloops, Thompson and Highland Valleys	Colombie-Britannique	PCC
Hubbard, Charles	Miramichi	Nouveau-Brunswick	Lib.
Ianno, Tony	Trinity—Spadina	Ontario	Lib.
Jackson, Ovid	Bruce—Grey—Owen Sound	Ontario	Lib.
Jaffer, Rahim	Edmonton—Strathcona	Alberta	PCC
Jennings, Marlene	Notre-Dame-de-Grâce—Lachine	Québec	Lib.
Jobin, Christian	Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière	Québec	Lib.
Johnston, Dale	Wetaskiwin	Alberta	PCC
Jordan, L'hon. Joe, secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor	Leeds—Grenville	Ontario	Lib.
Karetak-Lindell, Nancy	Nunavut	Nunavut	Lib.
Karygiannis, L'hon. Jim, secrétaire parlementaire du ministre des Transports	Scarborough—Agincourt	Ontario	Lib.
Keddy, Gerald	South Shore	Nouvelle-Écosse	PCC
Kenney, Jason	Calgary-Sud-Est	Alberta	PCC
Keyes, L'hon. Stan, ministre du Revenu national et ministre d'État (Sport)	Hamilton-Ouest	Ontario	Lib.
Kilger, Bob, Vice-président et président des comités pléniers	Stormont—Dundas—Charlottenburgh	Ontario	Lib.
Kilgour, L'hon. David	Edmonton-Sud-Est	Alberta	Lib.
Knutson, L'hon. Gar, ministre d'État (Marchés nouveaux et émergents)	Elgin—Middlesex—London	Ontario	Lib.
Kraft Sloan, Karen	York-Nord	Ontario	Lib.
Laframboise, Mario	Argenteuil—Papineau—Mirabel	Québec	BQ
Laliberte, Rick	Rivière Churchill	Saskatchewan	Lib.
Lalonde, Francine	Mercier	Québec	BQ
Lanctôt, Robert	Châteauguay	Québec	Lib.
Lastewka, L'hon. Walt, secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux	St. Catharines	Ontario	Lib.
Lebel, Ghislain	Chambly	Québec	Ind.
LeBlanc, Dominic	Beauséjour—Petitcodiac	Nouveau-Brunswick	Lib.
Lee, Derek	Scarborough—Rouge River	Ontario	Lib.

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Leung, Sophia	Vancouver Kingsway	Colombie-Britannique	Lib.
Lill, Wendy	Dartmouth	Nouvelle-Écosse	NPD
Lincoln, Clifford	Lac-Saint-Louis	Québec	Lib.
Longfield, Judi	Whitby—Ajax	Ontario	Lib.
Loubier, Yvan	Saint-Hyacinthe—Bagot	Québec	BQ
Lunn, Gary	Saanich—Gulf Islands	Colombie-Britannique	PCC
Lunney, James	Nanaimo—Alberni	Colombie-Britannique	PCC
MacAulay, L'hon. Lawrence	Cardigan	Île-du-Prince-Édouard	Lib.
MacKay, Peter	Pictou—Antigonish— Guysborough	Nouvelle-Écosse	PCC
Macklin, Paul Harold	Northumberland	Ontario	Lib.
Mahoney, L'hon. Steve	Mississauga-Ouest	Ontario	Lib.
Malhi, L'hon. Gurbax, secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie	Bramalea—Gore—Malton— Springdale	Ontario	Lib.
Maloney, John	Erie—Lincoln	Ontario	Lib.
Manley, L'hon. John	Ottawa-Sud	Ontario	Lib.
Marceau, Richard	Charlesbourg—Jacques-Cartier	Québec	BQ
Marcil, L'hon. Serge, secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement	Beauharnois—Salaberry	Québec	Lib.
Mark, Inky	Dauphin—Swan River	Manitoba	PCC
Marleau, L'hon. Diane	Sudbury	Ontario	Lib.
Martin, Keith	Esquimalt—Juan de Fuca	Colombie-Britannique	Ind.
Martin, Pat	Winnipeg-Centre	Manitoba	NPD
Martin, Le très hon. Paul, premier ministre	LaSalle—Émard	Québec	Lib.
Masse, Brian	Windsor-Ouest	Ontario	NPD
Matthews, Bill	Burin—St. George's	Terre-Neuve-et-Labrador	Lib.
Mayfield, Philip	Cariboo—Chilcotin	Colombie-Britannique	PCC
McCallum, L'hon. John, ministre des Anciens Combattants	Markham	Ontario	Lib.
McCormick, Larry	Hastings—Frontenac—Lennox and Addington	Ontario	Lib.
McDonough, Alexa	Halifax	Nouvelle-Écosse	NPD
McGuire, L'hon. Joe, ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique	Egmont	Île-du-Prince-Édouard	Lib.
McKay, L'hon. John, secrétaire parlementaire du ministre des Finances	Scarborough-Est	Ontario	Lib.
McLellan, L'hon. Anne, vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile	Edmonton-Ouest	Alberta	Lib.
McNally, Grant	Dewdney—Alouette	Colombie-Britannique	PCC
McTeague, L'hon. Dan, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères	Pickering—Ajax—Uxbridge	Ontario	Lib.
Ménard, Réal	Hochelaga—Maisonneuve	Québec	BQ
Meredith, Val	South Surrey—White Rock— Langley	Colombie-Britannique	PCC
Merrifield, Rob	Yellowhead	Alberta	PCC
Milliken, L'hon. Peter, Président	Kingston et les Îles	Ontario	Lib.
Mills, Bob	Red Deer	Alberta	PCC
Mills, Dennis	Toronto—Danforth	Ontario	Lib.
Minna, L'hon. Maria, Beaches—East York	Beaches—East York	Ontario	Lib.
Mitchell, L'hon. Andy, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien	Parry Sound—Muskoka	Ontario	Lib.
Moore, James	Port Moody—Coquitlam—Port Coquitlam	Colombie-Britannique	PCC

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Murphy, L'hon. Shawn, secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans	Hillsborough	Île-du-Prince-Édouard	Lib.
Myers, Lynn	Waterloo—Wellington	Ontario	Lib.
Nault, L'hon. Robert	Kenora—Rainy River	Ontario	Lib.
Neville, Anita	Winnipeg-Centre-Sud	Manitoba	Lib.
Normand, L'hon. Gilbert	Bellechasse—Etchemins— Montmagny—L'Islet	Québec	Lib.
Nystrom, L'hon. Lorne	Regina—Qu'Appelle	Saskatchewan	NPD
O'Brien, Lawrence	Labrador	Terre-Neuve-et-Labrador	Lib.
O'Brien, Pat	London—Fanshawe	Ontario	Lib.
O'Reilly, John	Haliburton—Victoria—Brock	Ontario	Lib.
Obhrai, Deepak	Calgary-Est	Alberta	PCC
Owen, L'hon. Stephen, ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux	Vancouver Quadra	Colombie-Britannique	Lib.
Pacetti, Massimo	Saint-Léonard—Saint-Michel	Québec	Lib.
Pagtakhan, L'hon. Rey, ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien	Winnipeg-Nord—St. Paul	Manitoba	Lib.
Pallister, Brian	Portage—Lisgar	Manitoba	PCC
Pankiw, Jim	Saskatoon—Humboldt	Saskatchewan	Ind.
Paquette, Pierre	Joliette	Québec	BQ
Paradis, L'hon. Denis, ministre d'État (Institutions financières)	Brome—Missisquoi	Québec	Lib.
Parrish, Carolyn	Mississauga-Centre	Ontario	Lib.
Patry, Bernard	Pierrefonds—Dollard	Québec	Lib.
Penson, Charlie	Peace River	Alberta	PCC
Peric, Janko	Cambridge	Ontario	Lib.
Perron, Gilles-A.	Rivière-des-Mille-Îles	Québec	BQ
Peschisolido, Joe	Richmond	Colombie-Britannique	Lib.
Peterson, L'hon. Jim, ministre du Commerce international	Willowdale	Ontario	Lib.
Pettigrew, L'hon. Pierre, ministre de la Santé, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre responsable des langues officielles	Papineau—Saint-Denis	Québec	Lib.
Phinney, Beth	Hamilton Mountain	Ontario	Lib.
Picard, Pauline	Drummond	Québec	BQ
Pickard, L'hon. Jerry, secrétaire parlementaire de la vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile (mouvements transfrontaliers)	Chatham—Kent Essex	Ontario	Lib.
Pillitteri, Gary	Niagara Falls	Ontario	Lib.
Plamondon, Louis	Bas-Richelieu—Nicolet— Bécancour	Québec	BQ
Pratt, L'hon. David, ministre de la Défense nationale	Nepean—Carleton	Ontario	Lib.
Price, L'hon. David, secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale	Compton—Stanstead	Québec	Lib.
Proctor, Dick	Palliser	Saskatchewan	NPD
Proulx, Marcel	Hull—Aylmer	Québec	Lib.
Provenzano, Carmen	Sault Ste. Marie	Ontario	Lib.
Rajotte, James	Edmonton-Sud-Ouest	Alberta	PCC
Redman, Karen	Kitchener-Centre	Ontario	Lib.
Reed, Julian	Halton	Ontario	Lib.
Regan, L'hon. Geoff, ministre des Pêches et des Océans	Halifax-Ouest	Nouvelle-Écosse	Lib.
Reid, Scott	Lanark—Carleton	Ontario	PCC
Reynolds, John, West Vancouver—Sunshine Coast	West Vancouver—Sunshine Coast	Colombie-Britannique	PCC
Ritz, Gerry	Battlefords—Lloydminster	Saskatchewan	PCC

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Robillard, L'hon. Lucienne, ministre de l'Industrie et ministre responsable de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec	Westmount—Ville-Marie	Québec	Lib.
Robinson, Svend	Burnaby—Douglas	Colombie-Britannique	NPD
Rocheleau, Yves	Trois-Rivières	Québec	BQ
Roy, Jean-Yves	Matapédia—Matane	Québec	BQ
Saada, L'hon. Jacques, leader du gouvernement à la Chambre des communes et ministre responsable de la réforme démocratique	Brossard—La Prairie	Québec	Lib.
Sauvageau, Benoît	Repentigny	Québec	BQ
Savoy, Andy	Tobique—Mactaquac	Nouveau-Brunswick	Lib.
Schellenberger, Gary	Perth—Middlesex	Ontario	PCC
Scherrer, L'hon. Hélène, ministre du Patrimoine canadien	Louis-Hébert	Québec	Lib.
Schmidt, Werner	Kelowna	Colombie-Britannique	PCC
Scott, L'hon. Andy, ministre d'État (Infrastructure)	Fredericton	Nouveau-Brunswick	Lib.
Serré, Benoît	Timiskaming—Cochrane	Ontario	Lib.
Sgro, L'hon. Judy, ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration	York-Ouest	Ontario	Lib.
Shepherd, Alex	Durham	Ontario	Lib.
Simard, Raymond	Saint-Boniface	Manitoba	Lib.
Skelton, Carol	Saskatoon—Rosetown—Biggar	Saskatchewan	PCC
Solberg, Monte	Medicine Hat	Alberta	PCC
Sorenson, Kevin	Crowfoot	Alberta	PCC
Speller, L'hon. Bob, ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire	Haldimand—Norfolk—Brant	Ontario	Lib.
Spencer, Larry	Regina—Lumsden—Lake Centre	Saskatchewan	Ind.
St-Hilaire, Caroline	Longueuil	Québec	BQ
St-Jacques, Diane	Shefford	Québec	Lib.
St-Julien, Guy	Abitibi—Baie-James—Nunavik	Québec	Lib.
St. Denis, Brent	Algoma—Manitoulin	Ontario	Lib.
Steckle, Paul	Huron—Bruce	Ontario	Lib.
Stewart, L'hon. Jane	Brant	Ontario	Lib.
Stinson, Darrel	Okanagan—Shuswap	Colombie-Britannique	PCC
Stoffer, Peter	Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore	Nouvelle-Écosse	NPD
Strahl, Chuck	Fraser Valley	Colombie-Britannique	PCC
Szabo, Paul	Mississauga-Sud	Ontario	Lib.
Telegdi, L'hon. Andrew, Secrétaire parlementaire du premier ministre (Affaires autochtones)	Kitchener—Waterloo	Ontario	Lib.
Thibault, L'hon. Robert	Ouest Nova	Nouvelle-Écosse	Lib.
Thibeault, Yolande	Saint-Lambert	Québec	Lib.
Thompson, Greg	Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest	Nouveau-Brunswick	PCC
Thompson, Myron	Wild Rose	Alberta	PCC
Tirabassi, Tony	Niagara-Centre	Ontario	Lib.
Toews, Vic	Provencher	Manitoba	PCC
Tonks, Alan	York-Sud—Weston	Ontario	Lib.
Torsney, Paddy	Burlington	Ontario	Lib.
Tremblay, Suzanne	Rimouski-Neigette-et-la Mitis	Québec	BQ
Ur, Rose-Marie	Lambton—Kent—Middlesex	Ontario	Lib.
Valeri, L'hon. Tony, ministre des Transports	Stoney Creek	Ontario	Lib.
Vanclief, L'hon. Lyle	Prince Edward—Hastings	Ontario	Lib.
Vellacott, Maurice	Saskatoon—Wanuskewin	Saskatchewan	PCC
Venne, Pierrette	Saint-Bruno—Saint-Hubert	Québec	BQ ind.

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Volpe, L'hon. Joseph, ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences	Eglinton—Lawrence	Ontario	Lib.
Wappel, Tom	Scarborough-Sud-Ouest	Ontario	Lib.
Wasylycia-Leis, Judy	Winnipeg-Centre-Nord	Manitoba	NPD
Wayne, Elsie	Saint John	Nouveau-Brunswick	PCC
Whelan, L'hon. Susan	Essex	Ontario	Lib.
White, Randy	Langley—Abbotsford	Colombie-Britannique	PCC
White, Ted	North Vancouver	Colombie-Britannique	PCC
Wilfert, Bryon	Oak Ridges	Ontario	Lib.
Williams, John	St. Albert	Alberta	PCC
Wood, Bob	Nipissing	Ontario	Lib.
Yelich, Lynne	Blackstrap	Saskatchewan	PCC
VACANCE	Ottawa Centre	Ontario	
VACANCE	Etobicoke	Ontario	
VACANCE	Saint-Maurice	Québec	

LISTE ALPHABÉTIQUE DES DÉPUTÉS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES PAR PROVINCE

Troisième session, Trente-septième Législature

Nom	Circonscription	Affiliation politique
ALBERTA (26)		
Ablonczy, Diane	Calgary—Nose Hill	PCC
Anders, Rob	Calgary-Ouest	PCC
Benoit, Leon	Lakeland	PCC
Casson, Rick	Lethbridge	PCC
Chatters, David	Athabasca	PCC
Clark, Le très hon. Joe	Calgary-Centre	PC
Epp, Ken	Elk Island	PCC
Goldring, Peter	Edmonton-Centre-Est	PCC
Grey, Deborah	Edmonton-Nord	PCC
Hanger, Art	Calgary-Nord-Est	PCC
Harper, Stephen	Calgary-Sud-Ouest	PCC
Hill, Grant, chef de l'opposition	Macleod	PCC
Jaffer, Rahim	Edmonton—Strathcona	PCC
Johnston, Dale	Wetaskiwin	PCC
Kenney, Jason	Calgary-Sud-Est	PCC
Kilgour, L'hon. David	Edmonton-Sud-Est	Lib.
McLellan, L'hon. Anne, vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile	Edmonton-Ouest	Lib.
Merrifield, Rob	Yellowhead	PCC
Mills, Bob	Red Deer	PCC
Obhrai, Deepak	Calgary-Est	PCC
Penson, Charlie	Peace River	PCC
Rajotte, James	Edmonton-Sud-Ouest	PCC
Solberg, Monte	Medicine Hat	PCC
Sorenson, Kevin	Crowfoot	PCC
Thompson, Myron	Wild Rose	PCC
Williams, John	St. Albert	PCC
COLOMBIE-BRITANNIQUE (34)		
Abbott, Jim	Kootenay—Columbia	PCC
Anderson, L'hon. David, ministre de l'Environnement	Victoria	Lib.
Burton, Andy	Skeena	PCC
Cadman, Chuck	Surrey-Nord	PCC
Cummins, John	Delta—South Richmond	PCC
Davies, Libby	Vancouver-Est	NPD
Day, Stockwell	Okanagan—Coquihalla	PCC
Dhaliwal, L'hon. Herb	Vancouver-Sud—Burnaby	Lib.
Duncan, John	Île de Vancouver-Nord	PCC
Elley, Reed	Nanaimo—Cowichan	PCC
Forseth, Paul	New Westminster—Coquitlam—Burnaby	PCC
Fry, L'hon. Hedy, secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration	Vancouver-Centre	Lib.
Gouk, Jim	Kootenay—Boundary—Okanagan	PCC
Grewal, Gurmant	Surrey-Centre	PCC
Harris, Richard	Prince George—Bulkley Valley	PCC

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Hill, Jay	Prince George—Peace River	PCC
Hinton, Betty, vice-président adjoint des comités pléniers	Kamloops, Thompson and Highland Valleys	PCC
Leung, Sophia	Vancouver Kingsway	Lib.
Lunn, Gary	Saanich—Gulf Islands	PCC
Lunney, James	Nanaimo—Alberni	PCC
Martin, Keith	Esquimalt—Juan de Fuca	Ind.
Mayfield, Philip	Cariboo—Chilcotin	PCC
McNally, Grant	Dewdney—Alouette	PCC
Meredith, Val	South Surrey—White Rock—Langley	PCC
Moore, James	Port Moody—Coquitlam—Port Coquitlam	PCC
Owen, L'hon. Stephen, ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux	Vancouver Quadra	Lib.
Peschisolido, Joe	Richmond	Lib.
Reynolds, John, West Vancouver—Sunshine Coast	West Vancouver—Sunshine Coast	PCC
Robinson, Svend	Burnaby—Douglas	NPD
Schmidt, Werner	Kelowna	PCC
Stinson, Darrel	Okanagan—Shuswap	PCC
Strahl, Chuck	Fraser Valley	PCC
White, Randy	Langley—Abbotsford	PCC
White, Ted	North Vancouver	PCC
ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD (4)		
Easter, L'hon. Wayne	Malpeque	Lib.
MacAulay, L'hon. Lawrence	Cardigan	Lib.
McGuire, L'hon. Joe, ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique	Egmont	Lib.
Murphy, L'hon. Shawn, secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans	Hillsborough	Lib.
MANITOBA (14)		
Alcock, L'hon. Reg, président du Conseil du Trésor et ministre responsable de la Commission canadienne du blé	Winnipeg-Sud	Lib.
Blaikie, Bill	Winnipeg—Transcona	NPD
Borotsik, Rick	Brandon—Souris	PCC
Desjarlais, Bev	Churchill	NPD
Harvard, L'hon. John, secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international	Charleswood St. James—Assiniboia	Lib.
Hilstrom, Howard	Selkirk—Interlake	PCC
Mark, Inky	Dauphin—Swan River	PCC
Martin, Pat	Winnipeg-Centre	NPD
Neville, Anita	Winnipeg-Centre-Sud	Lib.
Pagtakhan, L'hon. Rey, ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien	Winnipeg-Nord—St. Paul	Lib.
Pallister, Brian	Portage—Lisgar	PCC
Simard, Raymond	Saint-Boniface	Lib.
Toews, Vic	Provencher	PCC
Wasylycia-Leis, Judy	Winnipeg-Centre-Nord	NPD
NOUVEAU-BRUNSWICK (10)		
Bradshaw, L'hon. Claudette, ministre du Travail et ministre responsable des sans-abri	Moncton—Riverview—Dieppe	Lib.
Castonguay, Jeannot	Madawaska—Restigouche	Lib.
Godin, Yvon	Acadie—Bathurst	NPD

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Herron, John	Fundy—Royal	PC
Hubbard, Charles	Miramichi	Lib.
LeBlanc, Dominic	Beauséjour—Petitcodiac	Lib.
Savoy, Andy	Tobique—Mactaquac	Lib.
Scott, L'hon. Andy, ministre d'État (Infrastructure)	Fredericton	Lib.
Thompson, Greg	Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest	PCC
Wayne, Elsie	Saint John	PCC
NOUVELLE-ÉCOSSE (11)		
Brison, L'hon. Scott, secrétaire parlementaire du premier ministre (Canada-États-Unis)	Kings—Hants	Lib.
Casey, Bill	Cumberland—Colchester	PCC
Cuzner, Rodger	Bras d'Or—Cape Breton	Lib.
Eyking, L'hon. Mark, secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire (agroalimentaire)	Sydney—Victoria	Lib.
Keddy, Gerald	South Shore	PCC
Lill, Wendy	Dartmouth	NPD
MacKay, Peter	Pictou—Antigonish—Guysborough	PCC
McDonough, Alexa	Halifax	NPD
Regan, L'hon. Geoff, ministre des Pêches et des Océans	Halifax-Ouest	Lib.
Stoffer, Peter	Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore	NPD
Thibault, L'hon. Robert	Ouest Nova	Lib.
NUNAVUT (1)		
Karetak-Lindell, Nancy	Nunavut	Lib.
ONTARIO (103)		
Adams, Peter	Peterborough	Lib.
Assadourian, Sarkis	Brampton-Centre	Lib.
Augustine, L'hon. Jean, ministre d'État (Multiculturalisme et Situation de la femme)	Etobicoke—Lakeshore	Lib.
Barnes, L'hon. Sue, secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada	London-Ouest	Lib.
Beaumier, Colleen	Brampton-Ouest—Mississauga	Lib.
Bélaïr, Réginald, vice-président des comités plénières	Timmins—Baie James	Lib.
Bélangier, L'hon. Mauril, leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes	Ottawa—Vanier	Lib.
Bellemare, Eugène	Ottawa—Orléans	Lib.
Bennett, L'hon. Carolyn, ministre d'État (Santé publique)	St. Paul's	Lib.
Bevilacqua, L'hon. Maurizio	Vaughan—King—Aurora	Lib.
Bonin, Raymond	Nickel Belt	Lib.
Bonwick, L'hon. Paul, secrétaire parlementaire du ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences (prêts étudiants)	Simcoe—Grey	Lib.
Boudria, L'hon. Don	Glengarry—Prescott—Russell	Lib.
Brown, Bonnie	Oakville	Lib.
Bryden, John	Ancaster—Dundas—Flamborough—Aldershot	Ind.
Bulte, Sarmite	Parkdale—High Park	Lib.
Caccia, L'hon. Charles	Davenport	Lib.
Calder, Murray	Dufferin—Peel—Wellington—Grey	Lib.
Cannis, John	Scarborough-Centre	Lib.
Caplan, L'hon. Elinor	Thornhill	Lib.

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Carroll, L'hon. Aileen, ministre de la Coopération internationale	Barrie—Simcoe—Bradford	Lib.
Catterall, Marlene	Ottawa-Ouest—Nepean	Lib.
Chamberlain, L'hon. Brenda, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé de la Reine pour le Canada	Guelph—Wellington	Lib.
Collenette, L'hon. David	Don Valley-Est	Lib.
Comartin, Joe	Windsor—St. Clair	NPD
Comuzzi, L'hon. Joe, ministre d'État (Initiative fédérale de développement économique dans le Nord de l'Ontario)	Thunder Bay—Superior-Nord	Lib.
Copps, L'hon. Sheila	Hamilton-Est	Lib.
Cullen, Roy	Etobicoke-Nord	Lib.
DeVillers, L'hon. Paul	Simcoe-Nord	Lib.
Dromisky, Stan	Thunder Bay—Atikokan	Lib.
Eggleton, L'hon. Art	York-Centre	Lib.
Finlay, John	Oxford	Lib.
Fontana, L'hon. Joe, secrétaire parlementaire du premier ministre (sciences et petites entreprises)	London-Centre-Nord	Lib.
Gallant, Cheryl	Renfrew—Nipissing—Pembroke	PCC
Galloway, L'hon. Roger, secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes	Samia—Lambton	Lib.
Godfrey, L'hon. John, Secrétaire parlementaire du premier ministre (villes)	Don Valley-Ouest	Lib.
Graham, L'hon. Bill, ministre des Affaires étrangères	Toronto-Centre—Rosedale	Lib.
Grose, Ivan	Oshawa	Lib.
Guarnieri, L'hon. Albina, ministre associée de la Défense nationale et ministre d'État (Protection civile)	Mississauga-Est	Lib.
Ianno, Tony	Trinity—Spadina	Lib.
Jackson, Ovid	Bruce—Grey—Owen Sound	Lib.
Jordan, L'hon. Joe, secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor	Leeds—Grenville	Lib.
Karygiannis, L'hon. Jim, secrétaire parlementaire du ministre des Transports	Scarborough—Agincourt	Lib.
Keyes, L'hon. Stan, ministre du Revenu national et ministre d'État (Sport)	Hamilton-Ouest	Lib.
Kilger, Bob, Vice-président et président des comités pléniers	Stormont—Dundas—Charlottenburgh	Lib.
Knutson, L'hon. Gar, ministre d'État (Marchés nouveaux et émergents)	Elgin—Middlesex—London	Lib.
Kraft Sloan, Karen	York-Nord	Lib.
Lastewka, L'hon. Walt, secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux	St. Catharines	Lib.
Lee, Derek	Scarborough—Rouge River	Lib.
Longfield, Judi	Whitby—Ajax	Lib.
Macklin, Paul Harold	Northumberland	Lib.
Mahoney, L'hon. Steve	Mississauga-Ouest	Lib.
Malhi, L'hon. Gurbax, secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie	Bramalea—Gore—Malton—Springdale	Lib.
Maloney, John	Erie—Lincoln	Lib.
Manley, L'hon. John	Ottawa-Sud	Lib.
Marleau, L'hon. Diane	Sudbury	Lib.
Masse, Brian	Windsor-Ouest	NPD
McCallum, L'hon. John, ministre des Anciens Combattants	Markham	Lib.
McCormick, Larry	Hastings—Frontenac—Lennox and Addington	Lib.
McKay, L'hon. John, secrétaire parlementaire du ministre des Finances	Scarborough-Est	Lib.
McTeague, L'hon. Dan, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères	Pickering—Ajax—Uxbridge	Lib.
Milliken, L'hon. Peter, Président	Kingston et les Îles	Lib.
Mills, Dennis	Toronto—Danforth	Lib.
Minna, L'hon. Maria, Beaches—East York	Beaches—East York	Lib.
Mitchell, L'hon. Andy, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien	Parry Sound—Muskoka	Lib.

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Myers, Lynn	Waterloo—Wellington	Lib.
Nault, L'hon. Robert	Kenora—Rainy River	Lib.
O'Brien, Pat	London—Fanshawe	Lib.
O'Reilly, John	Haliburton—Victoria—Brock	Lib.
Parrish, Carolyn	Mississauga-Centre	Lib.
Peric, Janko	Cambridge	Lib.
Peterson, L'hon. Jim, ministre du Commerce international	Willowdale	Lib.
Phinney, Beth	Hamilton Mountain	Lib.
Pickard, L'hon. Jerry, secrétaire parlementaire de la vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile (mouvements transfrontaliers)	Chatham—Kent Essex	Lib.
Pillitteri, Gary	Niagara Falls	Lib.
Pratt, L'hon. David, ministre de la Défense nationale	Nepean—Carleton	Lib.
Provenzano, Carmen	Sault Ste. Marie	Lib.
Redman, Karen	Kitchener-Centre	Lib.
Reed, Julian	Halton	Lib.
Reid, Scott	Lanark—Carleton	PCC
Schellenberger, Gary	Perth—Middlesex	PCC
Serré, Benoît	Timiskaming—Cochrane	Lib.
Sgro, L'hon. Judy, ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration	York-Ouest	Lib.
Shepherd, Alex	Durham	Lib.
Speller, L'hon. Bob, ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire	Haldimand—Norfolk—Brant	Lib.
St. Denis, Brent	Algoma—Manitoulin	Lib.
Steckle, Paul	Huron—Bruce	Lib.
Stewart, L'hon. Jane	Brant	Lib.
Szabo, Paul	Mississauga-Sud	Lib.
Telegdi, L'hon. Andrew, Secrétaire parlementaire du premier ministre (Affaires autochtones)	Kitchener—Waterloo	Lib.
Tirabassi, Tony	Niagara-Centre	Lib.
Tonks, Alan	York-Sud—Weston	Lib.
Torsney, Paddy	Burlington	Lib.
Ur, Rose-Marie	Lambton—Kent—Middlesex	Lib.
Valeri, L'hon. Tony, ministre des Transports	Stoney Creek	Lib.
Vanclief, L'hon. Lyle	Prince Edward—Hastings	Lib.
Volpe, L'hon. Joseph, ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences	Eglinton—Lawrence	Lib.
Wappel, Tom	Scarborough-Sud-Ouest	Lib.
Whelan, L'hon. Susan	Essex	Lib.
Wilfert, Bryon	Oak Ridges	Lib.
Wood, Bob	Nipissing	Lib.
VACANCE	Ottawa CentreOntario	
VACANCE	EtobicokeOntario	
QUÉBEC (75)		
Allard, Carole-Marie	Laval-Est	Lib.
Assad, Mark	Gatineau	Lib.
Asselin, Gérard	Charlevoix	BQ
Bachand, André	Richmond—Arthabaska	Ind.
Bachand, Claude	Saint-Jean	BQ
Bakopanos, L'hon. Eleni, secrétaire parlementaire du ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences (économie sociale)	Ahuntsic	Lib.
Barrette, Gilbert	Témiscamingue	Lib.

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Bergeron, Stéphane	Verchères—Les-Patriotes	BQ
Bertrand, Robert	Pontiac—Gatineau—Labelle	Lib.
Bigras, Bernard	Rosemont—Petite-Patrie	BQ
Binet, Gérard	Frontenac—Mégantic	Lib.
Bourgeois, Diane	Terrebonne—Blainville	BQ
Cardin, Serge	Sherbrooke	BQ
Carignan, Jean-Guy	Québec-Est	Ind.
Cauchon, L'hon. Martin	Outremont	Lib.
Charbonneau, L'hon. Yvon, secrétaire parlementaire de la vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile (protection civile)	Anjou—Rivière-des-Prairies	Lib.
Coderre, L'hon. Denis, président du Conseil Privé de la Reine pour le Canada, interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits, ministre responsable de la Francophonie et ministre responsable du Bureau sur le règlement des questions des pensionnats autochtones	Bourassa	Lib.
Cotler, L'hon. Irwin, ministre de la Justice et procureur général du Canada	Mont-Royal	Lib.
Crête, Paul	Kamouraska—Rivière-du-Loup— Témiscouata—Les Basques	BQ
Dalphond-Guiral, Madeleine	Laval-Centre	BQ
Desrochers, Odina	Lotbinière—L'Érable	BQ
Dion, L'hon. Stéphane	Saint-Laurent—Cartierville	Lib.
Discepola, Nick	Vaudreuil—Soulanges	Lib.
Drouin, L'hon. Claude	Beauce	Lib.
Duceppe, Gilles	Laurier—Sainte-Marie	BQ
Duplain, Claude	Portneuf	Lib.
Farrah, L'hon. Georges, secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire (développement rural)	Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok	Lib.
Folco, Raymonde	Laval-Ouest	Lib.
Fournier, Ghislain	Manicouagan	BQ
Frulla, L'hon. Liza, ministre du Développement social	Verdun—Saint-Henri—Saint-Paul— Pointe Saint-Charles	Lib.
Gagnon, Christiane	Québec	BQ
Gagnon, Marcel	Champlain	BQ
Gagnon, Sébastien	Lac-Saint-Jean—Saguenay	BQ
Gaudet, Roger	Berthier—Montcalm	BQ
Gauthier, Michel	Roberval	BQ
Girard-Bujold, Jocelyne	Jonquière	BQ
Guay, Monique	Laurentides	BQ
Guimond, Michel	Beauport—Montmorency—Côte-de- Beaupré—Île-d'Orléans	BQ
Harvey, L'hon. André, secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles	Chicoutimi—Le Fjord	Lib.
Jennings, Marlene	Notre-Dame-de-Grâce—Lachine	Lib.
Jobin, Christian	Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière	Lib.
Laframboise, Mario	Argenteuil—Papineau—Mirabel	BQ
Lalonde, Francine	Mercier	BQ
Lanctôt, Robert	Châteauguay	Lib.
Lebel, Ghislain	Chambly	Ind.
Lincoln, Clifford	Lac-Saint-Louis	Lib.
Loubier, Yvan	Saint-Hyacinthe—Bagot	BQ
Marceau, Richard	Charlesbourg—Jacques-Cartier	BQ
Marcil, L'hon. Serge, secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement	Beauharnois—Salaberry	Lib.
Martin, Le très hon. Paul, premier ministre	LaSalle—Émard	Lib.
Ménard, Réal	Hochelaga—Maisonnette	BQ

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Normand, L'hon. Gilbert	Bellechasse—Etchemins—Montmagny—L'Islet	Lib.
Pacetti, Massimo	Saint-Léonard—Saint-Michel	Lib.
Paquette, Pierre	Joliette	BQ
Paradis, L'hon. Denis, ministre d'État (Institutions financières)	Brome—Missisquoi	Lib.
Patry, Bernard	Pierrefonds—Dollard	Lib.
Perron, Gilles-A.	Rivière-des-Mille-Îles	BQ
Pettigrew, L'hon. Pierre, ministre de la Santé, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre responsable des langues officielles	Papineau—Saint-Denis	Lib.
Picard, Pauline	Drummond	BQ
Plamondon, Louis	Bas-Richelieu—Nicolet—Bécancour	BQ
Price, L'hon. David, secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale	Compton—Stanstead	Lib.
Proulx, Marcel	Hull—Aylmer	Lib.
Robillard, L'hon. Lucienne, ministre de l'Industrie et ministre responsable de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec	Westmount—Ville-Marie	Lib.
Rocheleau, Yves	Trois-Rivières	BQ
Roy, Jean-Yves	Matapédia—Matane	BQ
Saada, L'hon. Jacques, leader du gouvernement à la Chambre des communes et ministre responsable de la réforme démocratique	Brossard—La Prairie	Lib.
Sauvageau, Benoît	Repentigny	BQ
Scherrer, L'hon. Hélène, ministre du Patrimoine canadien	Louis-Hébert	Lib.
St-Hilaire, Caroline	Longueuil	BQ
St-Jacques, Diane	Shefford	Lib.
St-Julien, Guy	Abitibi—Baie-James—Nunavik	Lib.
Thibeault, Yolande	Saint-Lambert	Lib.
Tremblay, Suzanne	Rimouski-Neigette-et-la Mitis	BQ
Venne, Pierrette	Saint-Bruno—Saint-Hubert	BQ ind.
VACANCE	Saint-MauriceQuébec	
SASKATCHEWAN (14)		
Anderson, David	Cypress Hills—Grasslands	PCC
Bailey, Roy	Souris—Moose Mountain	PCC
Breitkreuz, Garry	Yorkton—Melville	PCC
Fitzpatrick, Brian	Prince Albert	PCC
Goodale, L'hon. Ralph, ministre des Finances	Wascana	Lib.
Laliberte, Rick	Rivière Churchill	Lib.
Nystrom, L'hon. Lorne	Regina—Qu'Appelle	NPD
Pankiw, Jim	Saskatoon—Humboldt	Ind.
Proctor, Dick	Palliser	NPD
Ritz, Gerry	Battlefords—Lloydminster	PCC
Skelton, Carol	Saskatoon—Rosetown—Biggar	PCC
Spencer, Larry	Regina—Lumsden—Lake Centre	Ind.
Vellacott, Maurice	Saskatoon—Wanuskewin	PCC
Yelich, Lynne	Blackstrap	PCC
TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR (7)		
Barnes, Rex	Gander—Grand Falls	PCC
Byrne, L'hon. Gerry, secrétaire parlementaire du ministre de la Santé	Humber—St. Barbe—Baie Verte	Lib.
Doyle, Norman	St. John's-Est	PCC
Efford, L'hon. R. John, ministre des Ressources naturelles	Bonavista—Trinity—Conception	Lib.
Hearn, Loyola	St. John's-Ouest	PCC

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Matthews, Bill	Burin—St. George's.....	Lib.
O'Brien, Lawrence	Labrador	Lib.
TERRITOIRES DU NORD-OUEST (1)		
Blondin-Andrew, L'hon. Ethel, ministre d'État (Enfance et Jeunesse)	Western Arctic	Lib.
YUKON (1)		
Bagnell, L'hon. Larry, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien	Yukon.....	Lib.

LISTE DES COMITÉS PERMANENTS ET DES SOUS-COMITÉS

(Au 20 février 2004 — 3^e Session, 37^e Législature)

AFFAIRES AUTOCHTONES, DU DÉVELOPPEMENT DU GRAND NORD ET DES RESSOURCES NATURELLES

Président: Guy St-Julien

Vice-présidents: Nancy Karetak-Lindell
Maurice Vellacott

Larry Bagnell	Stan Dromisky	Rick Laliberte	Lawrence O'Brien	(16)
Serge Cardin	John Duncan	Yvan Loubier	Chuck Strahl	
Brenda Chamberlain	André Harvey	Pat Martin	Andrew Telegdi	
David Chatters				

Membres associés

Jim Abbott	Bev Desjarlais	Rahim Jaffer	Pauline Picard
Diane Ablonczy	Norman Doyle	Dale Johnston	James Rajotte
Rob Anders	Reed Elley	Gerald Keddy	Scott Reid
David Anderson	Ken Epp	Jason Kenney	John Reynolds
Gérard Asselin	Brian Fitzpatrick	Gary Lunn	Gerry Ritz
Claude Bachand	Paul Forseth	James Lunney	Jean-Yves Roy
Roy Bailey	Ghislain Fournier	Peter MacKay	Gary Schellenberger
Rex Barnes	Cheryl Gallant	Richard Marceau	Werner Schmidt
Leon Benoit	Yvon Godin	Inky Mark	Carol Skelton
Stéphane Bergeron	Peter Goldring	Philip Mayfield	Monte Solberg
Bernard Bigras	Jim Gouk	Grant McNally	Kevin Sorenson
Rick Borotsik	Gurmant Grewal	Val Meredith	Darrel Stinson
Garry Breitzkreuz	Deborah Grey	Rob Merrifield	Greg Thompson
Andy Burton	Art Hanger	Bob Mills	Myron Thompson
Chuck Cadman	Stephen Harper	James Moore	Vic Toews
Bill Casey	Richard Harris	Lorne Nystrom	Elsie Wayne
Rick Casson	Loyola Hearn	Deepak Obhrai	Randy White
Joe Comartin	Grant Hill	Brian Pallister	Ted White
Paul Crête	Jay Hill	Charlie Penson	John Williams
John Cummins	Howard Hilstrom	Gilles-A. Perron	Lynne Yelich
Stockwell Day	Betty Hinton		

AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET COMMERCE INTERNATIONAL

Président: Bernard Patry

Vice-présidents: Stockwell Day
Diane Marleau

Stéphane Bergeron	Brian Fitzpatrick	Dan McTeague	Karen Redman	(18)
Scott Brison	Francine Lalonde	Deepak Obhrai	Raymond Simard	
Bill Casey	Paul Harold Macklin	Charlie Penson	Bryon Wilfert	
Art Eggleton	Alexa McDonough	Beth Phinney		

Membres associés

Jim Abbott	John Cummins	Gerald Keddy	John Reynolds
Diane Ablonczy	Norman Doyle	Jason Kenney	Gerry Ritz
Rob Anders	John Duncan	Yvan Loubier	Svend Robinson
David Anderson	Reed Elley	Gary Lunn	Yves Rocheleau
Sarkis Assadourian	Ken Epp	James Lunney	Benoît Sauvageau
Claude Bachand	Mark Eyking	Peter MacKay	Gary Schellenberger
Roy Bailey	Paul Forseth	Inky Mark	Werner Schmidt
Eleni Bakopanos	Cheryl Gallant	Keith Martin	Carol Skelton
Rex Barnes	Peter Goldring	Pat Martin	Monte Solberg
Colleen Beaumier	Jim Gouk	Brian Masse	Kevin Sorenson
Leon Benoit	Gurmant Grewal	Philip Mayfield	Darrel Stinson
Bernard Bigras	Deborah Grey	Grant McNally	Chuck Strahl
Bill Blaikie	Art Hanger	Val Meredith	Greg Thompson
Rick Borotsik	Stephen Harper	Rob Merrifield	Myron Thompson
Garry Breitkreuz	Richard Harris	Bob Mills	Vic Toews
Sarmite Bulte	John Harvard	James Moore	Maurice Vellacott
Andy Burton	Loyola Hearn	Lorne Nystrom	Elsie Wayne
Chuck Cadman	Grant Hill	Brian Pallister	Susan Whelan
John Cannis	Jay Hill	Pierre Paquette	Randy White
Rick Casson	Howard Hilstrom	Pauline Picard	Ted White
Martin Cauchon	Betty Hinton	James Rajotte	John Williams
David Chatters	Rahim Jaffer	Scott Reid	Lynne Yelich
Paul Crête	Dale Johnston		

SOUS-COMITÉ DU COMMERCE INTERNATIONAL, DES DIFFÉRENDS COMMERCIAUX ET DES INVESTISSEMENTS INTERNATIONAUX

Président:

Vice-président:

Bill Casey	Charlie Penson	(2)
------------	----------------	-----

SOUS-COMITÉ DES DROITS DE LA PERSONNE ET DU DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

Président:

Vice-président:

AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE

Président: Paul Steckle

Vice-présidents: Gerry Ritz
Rose-Marie Ur

Gilbert Barrette
Rick Borotsik
Wayne Easter
Ken Epp

Mark Eyking
Georges Farrah
Marcel Gagnon

Howard Hilstrom
David Kilgour
Larry McCormick

John O'Reilly
Louis Plamondon
Dick Proctor

(16)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Rob Anders
David Anderson
Roy Bailey
Rex Barnes
Leon Benoit
Stéphane Bergeron
Garry Breitzkreuz
Andy Burton
Chuck Cadman
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Comartin
Paul Crête
John Cummins
Stockwell Day
Odina Desrochers
Norman Doyle

John Duncan
Claude Duplain
Reed Elley
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Loyola Hearn
Grant Hill
Jay Hill
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Dale Johnston
Gerald Keddy

Jason Kenney
Mario Laframboise
Yvan Loubier
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
John Maloney
Inky Mark
Philip Mayfield
Grant McNally
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Lorne Nystrom
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Charlie Penson
Gilles-A. Perron
James Rajotte

Scott Reid
John Reynolds
Jean-Yves Roy
Gary Schellenberger
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Suzanne Tremblay
Maurice Vellacott
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams
Lynne Yelich

CITOYENNETÉ ET IMMIGRATION

Président:

Diane Ablonczy
Sarkis Assadourian
Colleen Beaumier
Sheila Copps

Vice-président:

Madeleine Dalphond-Guiral
Raymonde Folco
Hedy Fry
Art Hanger

Sophia Leung
Steve Mahoney
Inky Mark
Pat Martin

Grant McNally
Yves Rocheleau
Andrew Telegdi
Bryon Wilfert

(16)

Membres associés

Jim Abbott
Rob Anders
David Anderson
Roy Bailey
Rex Barnes
Leon Benoit
Bernard Bigras
Bill Blaikie
Rick Borotsik
Garry Breitzkreuz
Andy Burton
Chuck Cadman
Serge Cardin
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Comartin
John Cummins
Libby Davies
Stockwell Day

Norman Doyle
John Duncan
Reed Elley
Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Stephen Harper
Richard Harris
Loyola Hearn
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Dale Johnston

Gerald Keddy
Jason Kenney
Francine Lalonde
Yvan Loubier
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Brian Masse
Philip Mayfield
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Charlie Penson
Pauline Picard
James Rajotte
Scott Reid

John Reynolds
Gerry Ritz
Gary Schellenberger
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Maurice Vellacott
Judy Wasylcyia-Leis
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams
Lynne Yelich

COMPTES PUBLICS**Président:** John Williams**Vice-présidents:** Marlene Jennings
Beth PhinneyMaurizio Bevilacqua
Odina Desrochers
Paul Forseth
Roger GaudetPeter Goldring
Joe Jordan
Walt Lastewka
Dominic LeBlancSteve Mahoney
Philip Mayfield
Val MeredithShawn Murphy
Alan Tonks
Judy Wasylycia-Leis

(17)

Membres associésJim Abbott
Diane Ablonczy
Rob Anders
David Anderson
Roy Bailey
Rex Barnes
Leon Benoit
Rick Borotsik
Garry Breitreuz
John Bryden
Andy Burton
Chuck Cadman
Serge Cardin
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
John Cummins
Stockwell Day
Bev DesjarlaisNorman Doyle
John Duncan
Reed Elley
Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Cheryl Gallant
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Loyola Hearn
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Dale JohnstonGerald Keddy
Jason Kenney
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Inky Mark
Pat Martin
Grant McNally
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Charlie Penson
Gilles-A. Perron
James Rajotte
Scott Reid
John Reynolds
Gerry RitzBenoît Sauvageau
Gary Schellenberger
Werner Schmidt
Alex Shepherd
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Darrel Stinson
Peter Stoffer
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Maurice Vellacott
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
Lynne Yelich

DÉFENSE NATIONALE ET ANCIENS COMBATTANTS

Président: Pat O'Brien

Vice-présidents: Jay Hill
Janko Peric

Rob Anders	Murray Calder	Lawrence O'Brien	David Price	(16)
Claude Bachand	Rick Casson	John O'Reilly	Jane Stewart	
Robert Bertrand	Cheryl Gallant	Louis Plamondon	Bob Wood	
Bill Blaikie				

Membres associés

Jim Abbott	Peter Goldring	James Lunney	Gerry Ritz
Diane Ablonczy	Jim Gouk	Peter MacKay	Svend Robinson
David Anderson	Gurmant Grewal	Inky Mark	Gary Schellenberger
Roy Bailey	Deborah Grey	Keith Martin	Werner Schmidt
Rex Barnes	Monique Guay	Pat Martin	Carol Skelton
Leon Benoit	Art Hanger	Philip Mayfield	Monte Solberg
Stéphane Bergeron	Stephen Harper	Alexa McDonough	Kevin Sorenson
Rick Borotsik	Richard Harris	Grant McNally	Darrel Stinson
Garry Breitzkreuz	Loyola Hearn	Val Meredith	Peter Stoffer
Andy Burton	Grant Hill	Rob Merrifield	Chuck Strahl
Chuck Cadman	Howard Hilstrom	Bob Mills	Greg Thompson
Bill Casey	Betty Hinton	James Moore	Myron Thompson
David Chatters	Rahim Jaffer	Anita Neville	Vic Toews
John Cummins	Dale Johnston	Deepak Obhrai	Maurice Vellacott
Stockwell Day	Gerald Keddy	Brian Pallister	Elsie Wayne
Norman Doyle	Jason Kenney	Charlie Penson	Randy White
John Duncan	Francine Lalonde	Joe Peschisolido	Ted White
Reed Elley	Sophia Leung	Pauline Picard	Bryon Wilfert
Ken Epp	Wendy Lill	James Rajotte	John Williams
Brian Fitzpatrick	Yvan Loubier	Scott Reid	Lynne Yelich
Paul Forseth	Gary Lunn	John Reynolds	

DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES, DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES, DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET LA CONDITION DES PERSONNES HANDICAPÉES

Président: Judi Longfield

Vice-présidents: Eugène Bellemare
Brian Pallister

Peter Adams	Libby Davies	Tony Ianno	Carol Skelton	(18)
Eleni Bakopanos	Reed Elley	Gary Lunn	Yolande Thibeault	
Paul Bonwick	John Finlay	Larry McCormick	Suzanne Tremblay	
Jeannot Castonguay	Monique Guay	Grant McNally		

Membres associés

Jim Abbott	Brian Fitzpatrick	Dale Johnston	Scott Reid
Diane Ablonczy	Paul Forseth	Nancy Karetak-Lindell	John Reynolds
Rob Anders	Christiane Gagnon	Gerald Keddy	Gerry Ritz
David Anderson	Marcel Gagnon	Jason Kenney	Jean-Yves Roy
Roy Bailey	Sébastien Gagnon	Wendy Lill	Gary Schellenberger
Rex Barnes	Cheryl Gallant	Yvan Loubier	Werner Schmidt
Leon Benoit	Jocelyne Girard-Bujold	James Lunney	Monte Solberg
Rick Borotsik	Yvon Godin	Peter MacKay	Kevin Sorenson
Diane Bourgeois	Peter Goldring	Inky Mark	Darrel Stinson
Garry Breitzkreuz	Jim Gouk	Pat Martin	Chuck Strahl
Andy Burton	Gurmant Grewal	Philip Mayfield	Greg Thompson
Chuck Cadman	Deborah Grey	Réal Ménard	Myron Thompson
Bill Casey	Art Hanger	Val Meredith	Tony Tirabassi
Rick Casson	Stephen Harper	Rob Merrifield	Vic Toews
David Chatters	Richard Harris	Bob Mills	Alan Tonks
Paul Crête	Loyola Hearn	James Moore	Maurice Vellacott
John Cummins	Grant Hill	Anita Neville	Judy Wasylcyia-Leis
Madeleine Dalphond-Guiral	Jay Hill	Deepak Obhrai	Elsie Wayne
Stockwell Day	Howard Hilstrom	Charlie Penson	Randy White
Bev Desjarlais	Betty Hinton	Pauline Picard	Ted White
Norman Doyle	Ovid Jackson	Dick Proctor	John Williams
John Duncan	Rahim Jaffer	James Rajotte	Lynne Yelich
Ken Epp			

ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Président: Charles Caccia

Vice-présidents: Bob Mills
Paul Szabo

Roy Bailey
Rex Barnes
Bernard Bigras
David Chatters

Joe Comartin
Stéphane Dion
Sébastien Gagnon

John Godfrey
Charles Hubbard
Serge Marcil

Diane Marleau
Anita Neville
Julian Reed

(16)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Rob Anders
David Anderson
Leon Benoit
Stéphane Bergeron
Rick Borotsik
Garry Breitzkreuz
Andy Burton
Chuck Cadman
Serge Cardin
Bill Casey
Rick Casson
Paul Crête
John Cummins
Stockwell Day
Bev Desjarlais
Norman Doyle
John Duncan

Reed Elley
Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Loyola Hearn
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Dale Johnston

Gerald Keddy
Jason Kenney
Yvan Loubier
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Inky Mark
Pat Martin
Philip Mayfield
Grant McNally
Val Meredith
Rob Merrifield
James Moore
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Charlie Penson
James Rajotte
Scott Reid
John Reynolds

Gerry Ritz
Svend Robinson
Gary Schellenberger
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Darrel Stinson
Peter Stoffer
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Maurice Vellacott
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams
Lynne Yelich

FINANCES**Président:** Roy Cullen**Vice-présidents:** Nick Discepola
Monte Solberg

Rodger Cuzner	Sophia Leung	Pierre Paquette	Alex Shepherd	(18)
Odina Desrochers	John McKay	Gary Pillitteri	Robert Thibault	
Richard Harris	Maria Minna	John Reynolds	Judy Wasylycia-Leis	
Rahim Jaffer	Massimo Pacetti	Werner Schmidt		

Membres associés

Jim Abbott	Reed Elley	Dale Johnston	Charlie Penson
Diane Ablonczy	Ken Epp	Gerald Keddy	Gilles-A. Perron
Rob Anders	Brian Fitzpatrick	Jason Kenney	Pauline Picard
David Anderson	Paul Forseth	Yvan Loubier	James Rajotte
Roy Bailey	Cheryl Gallant	Gary Lunn	Scott Reid
Rex Barnes	Roger Gaudet	James Lunney	Gerry Ritz
Leon Benoit	Jocelyne Girard-Bujold	Peter MacKay	Gary Schellenberger
Stéphane Bergeron	Yvon Godin	Richard Marceau	Carol Skelton
Bernard Bigras	Peter Goldring	Inky Mark	Kevin Sorenson
Rick Borotsik	Jim Gouk	Pat Martin	Darrel Stinson
Garry Breitzkreuz	Gurmant Grewal	Philip Mayfield	Chuck Strahl
Andy Burton	Deborah Grey	Alexa McDonough	Greg Thompson
Chuck Cadman	Monique Guay	Grant McNally	Myron Thompson
Bill Casey	Art Hanger	Val Meredith	Vic Toews
Rick Casson	Stephen Harper	Rob Merrifield	Maurice Vellacott
David Chatters	Loyola Hearn	Bob Mills	Elsie Wayne
John Cummins	Grant Hill	James Moore	Randy White
Stockwell Day	Jay Hill	Lorne Nystrom	Ted White
Norman Doyle	Howard Hilstrom	Deepak Obhrai	John Williams
John Duncan	Betty Hinton	Brian Pallister	Lynne Yelich

INDUSTRIE, DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE

Président: Brent St. Denis

Vice-présidents: Marlene Jennings
James Rajotte

Gérard Binet
David Collenette
Paul Crête
Herb Dhaliwal

Joe Fontana
Cheryl Gallant
Jocelyne Girard-Bujold

Gurbax Malhi
Brian Masse
Grant McNally

Andy Savoy
Carol Skelton
Lyle Vanclief

(16)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Rob Anders
David Anderson
Roy Bailey
Rex Barnes
Leon Benoit
Stéphane Bergeron
Bernard Bigras
Rick Borotsik
Garry Breitzkreuz
Andy Burton
Chuck Cadman
Serge Cardin
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
John Cummins
Stockwell Day
Bev Desjarlais
Odina Desrochers

Norman Doyle
John Duncan
Reed Elley
Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Christiane Gagnon
Yvon Godin
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Loyola Hearn
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton
Rahim Jaffer

Dale Johnston
Gerald Keddy
Jason Kenney
Mario Laframboise
Yvan Loubier
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Inky Mark
Pat Martin
Philip Mayfield
Réal Ménard
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Lorne Nystrom
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Pierre Paquette
Charlie Penson

Dick Proctor
Scott Reid
John Reynolds
Gerry Ritz
Gary Schellenberger
Werner Schmidt
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Darrel Stinson
Peter Stoffer
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Maurice Vellacott
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams
Lynne Yelich

JUSTICE, DROITS DE LA PERSONNE, SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PROTECTION CIVILE

Président: Derek Lee

Vice-présidents: Chuck Cadman
Paddy Torsney

Sue Barnes
Garry Breitzkreuz
Marlene Catterall
Yvon Charbonneau

Paul DeVilliers
Robert Lanctôt
Lawrence MacAulay
Peter MacKay

John Maloney
Richard Marceau
Lorne Nystrom
Pauline Picard

Jerry Pickard
Kevin Sorenson
Vic Toews

(18)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Rob Anders
David Anderson
Roy Bailey
Rex Barnes
Colleen Beaumier
Leon Benoit
Bernard Bigras
Bill Blaikie
Rick Borotsik
Diane Bourgeois
Andy Burton
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Comartin
John Cummins
Madeleine Dalphond-Guiral
Libby Davies
Stockwell Day

Bev Desjarlais
Norman Doyle
John Duncan
Reed Elley
Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Loyola Hearn
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton
Rahim Jaffer

Marlene Jennings
Dale Johnston
Gerald Keddy
Jason Kenney
Yvan Loubier
Gary Lunn
James Lunney
Inky Mark
Philip Mayfield
Alexa McDonough
Grant McNally
Réal Ménard
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Charlie Penson
Dick Proctor
James Rajotte

Scott Reid
John Reynolds
Gerry Ritz
Svend Robinson
Gary Schellenberger
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Maurice Vellacott
Tom Wappel
Judy Wasylcyia-Leis
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams
Lynne Yelich

LANGUES OFFICIELLES

Président: Don Boudria

Vice-présidents: Yvon Godin
Raymond Simard

Eugène Bellemare	Rahim Jaffer	James Lunney	Benôit Sauvageau	(16)
Roy Cullen	Christian Jobin	Marcel Proulx	Benôit Serré	
Claude Drouin	Jason Kenney	Scott Reid	Yolande Thibeault	
Christiane Gagnon				

Membres associés

Jim Abbott	John Duncan	Gerald Keddy	John Reynolds
Diane Ablonczy	Reed Elley	Yvan Loubier	Gerry Ritz
Rob Anders	Ken Epp	Gary Lunn	Gary Schellenberger
David Anderson	Brian Fitzpatrick	Peter MacKay	Werner Schmidt
Roy Bailey	Paul Forseth	Inky Mark	Carol Skelton
Rex Barnes	Cheryl Gallant	Keith Martin	Monte Solberg
Leon Benoit	Peter Goldring	Philip Mayfield	Kevin Sorenson
Stéphane Bergeron	Jim Gouk	Grant McNally	Darrel Stinson
Rick Borotsik	Gurmant Grewal	Val Meredith	Chuck Strahl
Garry Breitreuz	Deborah Grey	Rob Merrifield	Greg Thompson
Andy Burton	Art Hanger	Bob Mills	Myron Thompson
Chuck Cadman	Stephen Harper	James Moore	Vic Toews
Bill Casey	Richard Harris	Lorne Nystrom	Suzanne Tremblay
Rick Casson	Loyola Hearn	Deepak Obhrai	Maurice Vellacott
David Chatters	Grant Hill	Brian Pallister	Elsie Wayne
Joe Comartin	Jay Hill	Charlie Penson	Randy White
John Cummins	Howard Hilstrom	Pauline Picard	Ted White
Stockwell Day	Betty Hinton	Louis Plamondon	John Williams
Norman Doyle	Dale Johnston	James Rajotte	Lynne Yelich

LIAISON

Président:

Vice-président:

Peter Adams	Charles Caccia	Pat O'Brien	Paul Steckle	(16)
Raymond Bonin	Roy Cullen	Bernard Patry	Paul Szabo	
Don Boudria	Derek Lee	Guy St-Julien	Tom Wappel	
Bonnie Brown	Judi Longfield	Brent St. Denis	John Williams	

Membres associés

Gilbert Barrette	Yvon Godin	Bob Mills	Gerry Ritz
Eugène Bellemare	Jay Hill	James Moore	Raymond Simard
Chuck Cadman	Marlene Jennings	Brian Pallister	Monte Solberg
John Cannis	Nancy Karetak-Lindell	Janko Peric	Chuck Strahl
John Cummins	Robert Lanctôt	Beth Phinney	Paddy Torsney
Stockwell Day	Diane Marleau	Marcel Proulx	Rose-Marie Ur
Nick Discepola	Bill Matthews	James Rajotte	Maurice Vellacott
Paul Forseth	Rob Merrifield		

OPÉRATIONS GOUVERNEMENTALES ET DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

Président: Paul Szabo

Vice-présidents: Paul Forseth
Robert Lanctôt

Carole-Marie Allard	Joe Jordan	Anita Neville	Tony Tirabassi	(16)
Leon Benoit	Walt Lastewka	Gilles-A. Perron	Ted White	
Don Boudria	Pat Martin	Alex Shepherd	Lynne Yelich	
Roger Gaudet				

Membres associés

Jim Abbott	Ken Epp	Rahim Jaffer	Dick Proctor
Diane Ablonczy	Brian Fitzpatrick	Dale Johnston	James Rajotte
Rob Anders	Christiane Gagnon	Gerald Keddy	Scott Reid
David Anderson	Cheryl Gallant	Jason Kenney	John Reynolds
Roy Bailey	Jocelyne Girard-Bujold	Gary Lunn	Gerry Ritz
Rex Barnes	Yvon Godin	James Lunney	Gary Schellenberger
Rick Borotsik	Peter Goldring	Peter MacKay	Werner Schmidt
Garry Breitzkreuz	Jim Gouk	Inky Mark	Carol Skelton
Andy Burton	Gurmant Grewal	Philip Mayfield	Monte Solberg
Chuck Cadman	Deborah Grey	Grant McNally	Kevin Sorenson
Bill Casey	Monique Guay	Réal Ménard	Darrel Stinson
Rick Casson	Art Hanger	Val Meredith	Chuck Strahl
David Chatters	Stephen Harper	Rob Merrifield	Greg Thompson
Paul Crête	Richard Harris	Bob Mills	Myron Thompson
John Cummins	Loyola Hearn	James Moore	Vic Toews
Stockwell Day	Grant Hill	Deepak Obhrai	Maurice Vellacott
Odina Desrochers	Jay Hill	Brian Pallister	Elsie Wayne
Norman Doyle	Howard Hilstrom	Pierre Paquette	Randy White
John Duncan	Betty Hinton	Charlie Penson	John Williams
Reed Elley			

PATRIMOINE CANADIEN

Président:

Jim Abbott
Carole-Marie Allard
Mark Assad
Paul Bonwick

Vice-président:

Sarmite Bulte
Jeannot Castonguay
Christiane Gagnon
Gurmant Grewal

John Harvard
Nancy Karetak-Lindell
Wendy Lill
Clifford Lincoln

James Lunney
Dennis Mills
Gary Schellenberger
Caroline St-Hilaire

(16)

Membres associés

Diane Ablonczy
Rob Anders
David Anderson
Roy Bailey
Rex Barnes
Leon Benoit
Stéphane Bergeron
Bernard Bigras
Rick Borotsik
Diane Bourgeois
Garry Breitzkreuz
Andy Burton
Chuck Cadman
Serge Cardin
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Comartin
John Cummins
Libby Davies

Stockwell Day
Norman Doyle
John Duncan
Reed Elley
Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Jim Gouk
Deborah Grey
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Loyola Hearn
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton
Rahim Jaffer

Dale Johnston
Gerald Keddy
Jason Kenney
Yvan Loubier
Gary Lunn
Peter MacKay
Inky Mark
Philip Mayfield
Grant McNally
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Charlie Penson
Pauline Picard
Dick Proctor
James Rajotte
Scott Reid

John Reynolds
Gerry Ritz
Benoît Sauvageau
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Suzanne Tremblay
Maurice Vellacott
Judy Wasylcia-Leis
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams
Lynne Yelich

PÊCHES ET OCÉANS

Président: Tom Wappel

Vice-présidents: John Cummins
Bill Matthews

Andy Burton
Rodger Cuzner
Reed Elley
Georges Farrah

Ghislain Fournier
Shawn Murphy
Joe Peschisolido

Carmen Provenzano
Jean-Yves Roy
Gary Schellenberger

Paul Steckle
Peter Stoffer
Bob Wood

(16)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Rob Anders
David Anderson
Gérard Asselin
Roy Bailey
Rex Barnes
Leon Benoit
Rick Borotsik
Garry Breitzkreuz
Chuck Cadman
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Comartin
Stockwell Day
Norman Doyle
John Duncan
Ken Epp

Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Marcel Gagnon
Cheryl Gallant
Yvon Godin
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Loyola Hearn
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Dale Johnston

Gerald Keddy
Jason Kenney
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Inky Mark
Philip Mayfield
Grant McNally
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Charlie Penson
James Rajotte
Scott Reid
John Reynolds
Gerry Ritz

Svend Robinson
Yves Rocheleau
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Suzanne Tremblay
Maurice Vellacott
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams
Lynne Yelich

PROCÉDURE ET AFFAIRES DE LA CHAMBRE

Président: Peter Adams

Vice-présidents: Marcel Proulx
Chuck Strahl

Garry Breitzkreuz	Yvon Godin	Dale Johnston	Carolyn Parrish	(16)
Elinor Caplan	Michel Guimond	Judi Longfield	Benoît Sauvageau	
Claude Duplain	Loyola Hearn	Lynn Myers	Diane St-Jacques	
Roger Gallaway				

Membres associés

Jim Abbott	John Duncan	Jason Kenney	John Reynolds
Diane Ablonczy	Reed Elley	Gary Lunn	Gerry Ritz
Rob Anders	Ken Epp	James Lunney	Gary Schellenberger
David Anderson	Brian Fitzpatrick	Peter MacKay	Werner Schmidt
Roy Bailey	Paul Forseth	Inky Mark	Carol Skelton
Rex Barnes	Cheryl Gallant	Philip Mayfield	Monte Solberg
Leon Benoit	Peter Goldring	Grant McNally	Kevin Sorenson
Stéphane Bergeron	Jim Gouk	Réal Ménard	Caroline St-Hilaire
Bill Blaikie	Gurmant Grewal	Val Meredith	Darrel Stinson
Rick Borotsik	Deborah Grey	Rob Merrifield	Greg Thompson
Andy Burton	Art Hanger	Bob Mills	Myron Thompson
Chuck Cadman	Stephen Harper	James Moore	Vic Toews
Bill Casey	Richard Harris	Lorne Nystrom	Paddy Torsney
Rick Casson	Grant Hill	Deepak Obhrai	Maurice Vellacott
David Chatters	Jay Hill	Brian Pallister	Elsie Wayne
John Cummins	Howard Hilstrom	Charlie Penson	Randy White
Madeleine Dalphond-Guiral	Betty Hinton	Dick Proctor	Ted White
Libby Davies	Rahim Jaffer	James Rajotte	John Williams
Stockwell Day	Gerald Keddy	Scott Reid	Lynne Yelich
Norman Doyle			

SOUS-COMITÉ DES AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS

Président: Marcel Proulx

Vice-président:

Garry Breitzkreuz	Yvon Godin	Lynn Myers	Benoît Sauvageau	(6)
Claude Duplain				

SOUS-COMITÉ DE LA RÉVISION DES LIMITES DES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES

Président: Paddy Torsney

Vice-président:

Yvon Godin	Michel Guimond	Marcel Proulx	Scott Reid	(5)
------------	----------------	---------------	------------	-----

SANTÉ

Président: Bonnie Brown**Vice-présidents:** Gilbert Barrette
Rob MerrifieldDiane Bourgeois
Gerry Byrne
Brenda Chamberlain
Deborah GreyIvan Grose
David Kilgour
Réal MénardRobert Nault
Gilbert Normand
Svend RobinsonGreg Thompson
Susan Whelan
Randy White

(16)

Membres associésJim Abbott
Diane Ablonczy
Rob Anders
David Anderson
Roy Bailey
Rex Barnes
Leon Benoit
Bernard Bigras
Rick Borotsik
Garry Breitzkreuz
Andy Burton
Chuck Cadman
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
John Cummins
Madeleine Dalphond-Guiral
Libby Davies
Stockwell Day
Bev DesjarlaisNorman Doyle
John Duncan
Reed Elley
Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Jocelyne Girard-Bujold
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Loyola Hearn
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton
Rahim JafferDale Johnston
Gerald Keddy
Jason Kenney
Yvan Loubier
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Inky Mark
Pat Martin
Philip Mayfield
Alexa McDonough
Grant McNally
Val Meredith
Bob Mills
James Moore
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Charlie Penson
Pauline PicardJames Rajotte
Scott Reid
John Reynolds
Gerry Ritz
Gary Schellenberger
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Myron Thompson
Vic Toews
Maurice Vellacott
Judy Wasylcyia-Leis
Elsie Wayne
Ted White
John Williams
Lynne Yelich

TRANSPORTS**Président:** Raymond Bonin**Vice-présidents:** John Cannis
James MooreRex Barnes
Bernard Bigras
Bev Desjarlais
Jim GoukCharles Hubbard
Ovid Jackson
Christian JobinJim Karygiannis
Mario Laframboise
John ManleyAlan Tonks
Susan Whelan
Lynne Yelich

(16)

Membres associésJim Abbott
Diane Ablonczy
Rob Anders
David Anderson
Gérard Asselin
Roy Bailey
Leon Benoit
Bill Blaikie
Rick Borotsik
Garry Breitzkreuz
Andy Burton
Chuck Cadman
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Paul Crête
John Cummins
Stockwell Day
Norman Doyle
John DuncanReed Elley
Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Ghislain Fournier
Christiane Gagnon
Cheryl Gallant
Roger Gaudet
Jocelyne Girard-Bujold
Peter Goldring
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Loyola Hearn
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty HintonRahim Jaffer
Dale Johnston
Gerald Keddy
Jason Kenney
Yvan Loubier
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Inky Mark
Philip Mayfield
Grant McNally
Réal Ménard
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Charlie Penson
Pauline Picard
Dick ProctorJames Rajotte
Scott Reid
John Reynolds
Gerry Ritz
Gary Schellenberger
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Darrel Stinson
Peter Stoffer
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Maurice Vellacott
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams

COMITÉS MIXTES PERMANENTS

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

Coprésident:

Vice-coprésident:

Représentant le Sénat:
Les honorables sénateurs

Représentant la Chambre des communes:

Michael J. Forrestall
Noël Kinsella
Jean Lapointe

Yves Morin
Vivienne Poy

Mark Assad
Gérard Binet
John Bryden
Elinor Caplan
Norman Doyle
Claude Duplain
Marcel Gagnon
Roger Gallaway

Deborah Grey
Karen Kraft Sloan
Wendy Lill
Lawrence O'Brien
Louis Plamondon
Werner Schmidt
Diane St-Jacques
Darrel Stinson

(21)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Rob Anders
David Anderson
Roy Bailey
Rex Barnes
Leon Benoit
Rick Borotsik
Garry Breitkreuz
Andy Burton
Chuck Cadman
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
John Cummins
Libby Davies
Stockwell Day
John Duncan

Reed Elley
Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Loyola Hearn
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Dale Johnston

Gerald Keddy
Jason Kenney
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Inky Mark
Philip Mayfield
Grant McNally
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Charlie Penson
James Rajotte
Scott Reid

John Reynolds
Gerry Ritz
Benoît Sauvageau
Gary Schellenberger
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Maurice Vellacott
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams
Lynne Yelich

EXAMEN DE LA RÉGLEMENTATION

Coprésident:

Vice-coprésident:

Représentant le Sénat:
Les honorables sénateurs

Représentant la Chambre des communes:

Michel Biron
Mac Harb
Céline Hervieux-Payette
James Kelleher

Raymond Lavigne
Wilfred Moore
Pierre Claude Nolin

Rex Barnes
Elinor Caplan
Paul DeVillers
Ken Epp
Raymonde Folco
Roger Gallaway
Peter Goldring
Gurmant Grewal
Michel Guimond

Derek Lee
Paul Harold Macklin
John Manley
Pat Martin
Val Meredith
Lynn Myers
Caroline St-Hilaire
Tom Wappel

(24)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Rob Anders
David Anderson
Roy Bailey
Leon Benoit
Rick Borotsik
Garry Breitzkreuz
Andy Burton
Chuck Cadman
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
John Cummins
Stockwell Day
Norman Doyle
John Duncan
Reed Elley

Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Jim Gouk
Deborah Grey
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Loyola Hearn
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Dale Johnston
Gerald Keddy
Jason Kenney

Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Inky Mark
Philip Mayfield
Grant McNally
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Charlie Penson
James Rajotte
Scott Reid
John Reynolds
Gerry Ritz
Benoît Sauvageau

Gary Schellenberger
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Maurice Vellacott
Judy Wasylycia-Leis
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams
Lynne Yelich

MEMBRE DU MINISTÈRE

Par ordre de préséance

Le très hon. Paul Martin	premier ministre
L'hon. Jacob Austin	leader du gouvernement au Sénat
L'hon. David Anderson	ministre de l'Environnement
L'hon. Ralph Goodale	ministre des Finances
L'hon. Anne McLellan	vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile
L'hon. Lucienne Robillard	ministre de l'Industrie et ministre responsable de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec
L'hon. Pierre Pettigrew	ministre de la Santé, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre responsable des langues officielles
L'hon. Jim Peterson	ministre du Commerce international
L'hon. Andy Mitchell	ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien
L'hon. Claudette Bradshaw	ministre du Travail et ministre responsable des sans-abri
L'hon. Denis Coderre	président du Conseil Privé de la Reine pour le Canada, interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits, ministre responsable de la Francophonie et ministre responsable du Bureau sur le règlement des questions des pensionnats autochtones
L'hon. Rey Pagtakhan	ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien
L'hon. John McCallum	ministre des Anciens Combattants
L'hon. Stephen Owen	ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux
L'hon. Bill Graham	ministre des Affaires étrangères
L'hon. Stan Keyes	ministre du Revenu national et ministre d'État (Sport)
L'hon. Bob Speller	ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire
L'hon. Joseph Volpe	ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences
L'hon. Reg Alcock	président du Conseil du Trésor et ministre responsable de la Commission canadienne du blé
L'hon. Geoff Regan	ministre des Pêches et des Océans
L'hon. Tony Valeri	ministre des Transports
L'hon. David Pratt	ministre de la Défense nationale
L'hon. Jacques Saada	leader du gouvernement à la Chambre des communes et ministre responsable de la réforme démocratique
L'hon. Irwin Cotler	ministre de la Justice et procureur général du Canada
L'hon. Judy Sgro	ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration
L'hon. Hélène Scherrer	ministre du Patrimoine canadien
L'hon. R. John Efford	ministre des Ressources naturelles
L'hon. Liza Frulla	ministre du Développement social
L'hon. Ethel Blondin-Andrew	ministre d'État (Enfance et Jeunesse)
L'hon. Andy Scott	ministre d'État (Infrastructure)
L'hon. Gar Knutson	ministre d'État (Marchés nouveaux et émergents)
L'hon. Denis Paradis	ministre d'État (Institutions financières)
L'hon. Jean Augustine	ministre d'État (Multiculturalisme et Situation de la femme)
L'hon. Joe Comuzzi	ministre d'État (Initiative fédérale de développement économique dans le Nord de l'Ontario)
L'hon. Albina Guarnieri	ministre associée de la Défense nationale et ministre d'État (Protection civile)
L'hon. Joe McGuire	ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique
L'hon. Mauril Bélanger	leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes
L'hon. Carolyn Bennett	ministre d'État (Santé publique)
L'hon. Aileen Carroll	ministre de la Coopération internationale

SECRÉTAIRES PARLEMENTAIRES

L'hon. Scott Brison	du premier ministre (Canada-États-Unis)
L'hon. Joe Fontana	du premier ministre (sciences et petites entreprises)
L'hon. John Godfrey	du premier ministre (villes)
L'hon. Andrew Telegdi	du premier ministre (Affaires autochtones)
L'hon. Serge Marcil	du ministre de l'Environnement
L'hon. John McKay	du ministre des Finances
L'hon. Yvon Charbonneau	de la vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile (protection civile)
L'hon. Jerry Pickard	de la vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile (mouvements transfrontaliers)
L'hon. Gurbax Malhi	du ministre de l'Industrie
L'hon. Gerry Byrne	du ministre de la Santé
L'hon. John Harvard	du ministre du Commerce international
L'hon. Larry Bagnell	du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien
L'hon. Brenda Chamberlain	du président du Conseil privé de la Reine pour le Canada
L'hon. Walt Lastewka	du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux
L'hon. Dan McTeague	du ministre des Affaires étrangères
L'hon. Mark Eyking	du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire (agroalimentaire)
L'hon. Georges Farrah	du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire (développement rural)
L'hon. Eleni Bakopanos	du ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences (économie sociale)
L'hon. Paul Bonwick	du ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences (prêts étudiants)
L'hon. Joe Jordan	du président du Conseil du Trésor
L'hon. Shawn Murphy	du ministre des Pêches et des Océans
L'hon. Jim Karygiannis	du ministre des Transports
L'hon. David Price	du ministre de la Défense nationale
L'hon. Roger Gallaway	du leader du gouvernement à la Chambre des communes
L'hon. Sue Barnes	du ministre de la Justice et procureur général du Canada
L'hon. Hedy Fry	du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration
L'hon. André Harvey	du ministre des Ressources naturelles

TABLE DES MATIÈRES

Le vendredi 20 février 2004

INITIATIVES MINISTÉRIELLES			
Loi sur le transfèrement international des délinquants			
Motion d'adoption	857		
Mme McLellan	857		
Report du vote sur la motion d'adoption	857		
M. Bélanger	857		
Loi modifiant la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition et le Code criminel			
Initiatives ministérielles: projet de loi C-19	857		
Mme McLellan	857		
Motion	857		
M. Gouk	859		
M. Loubier	860		
M. Hill (Prince George—Peace River)	861		
M. Nystrom	863		
DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS			
Marilyn Hurrell			
M. Harvard	864		
Marlin Farms			
M. Ritz	865		
Joseph Howe			
M. Brison	865		
Josie Sias			
M. Bagnell	865		
La Soirée des Jutra			
M. Barrette	865		
Le comté de Pictou			
M. MacKay	865		
Herb Gray			
Mme Torsney	866		
Le Mois du cœur			
Mme Guay	866		
L'industrie de l'éthanol			
M. Harvey	866		
L'industrie pétrolière et gazière			
M. Burton	866		
Les provinces maritimes			
M. Eyking	867		
Le CN			
M. Blaikie	867		
L'Île Dupas			
M. Gaudet	867		
Le Festival Montréal en lumière			
M. Proulx	867		
Les langues officielles			
Mme Grey	867		
Les arts et la culture			
Mme St-Jacques	868		
		La santé	
		M. Merrifield	868
		QUESTIONS ORALES	
		Le programme de commandites	
		M. MacKay	868
		Mme McLellan	868
		M. MacKay	868
		Mme McLellan	868
		M. MacKay	869
		M. Alcock	869
		M. Kenney	869
		M. Owen (Vancouver Quadra)	869
		M. Kenney	869
		Mme McLellan	869
		Mme St-Hilaire	869
		M. Saada	869
		Mme St-Hilaire	869
		M. Saada	869
		M. Sauvageau	870
		M. Saada	870
		M. Sauvageau	870
		M. Saada	870
		La défense nationale	
		Mme McDonough	870
		M. Pratt	870
		Mme McDonough	870
		M. Pratt	870
		Le programme des commandites	
		M. Jaffer	870
		M. Alcock	870
		M. Jaffer	871
		M. Alcock	871
		Mme Gallant	871
		M. Owen (Vancouver Quadra)	871
		Mme Gallant	871
		M. Owen (Vancouver Quadra)	871
		M. Laframboise	871
		M. Saada	871
		M. Laframboise	871
		M. Saada	871
		La Banque de développement du Canada	
		M. Crête	871
		M. Valeri	872
		M. Crête	872
		M. Valeri	872
		Le programme de commandites	
		M. Keddy	872
		M. Saada	872
		M. Keddy	872
		M. Owen (Vancouver Quadra)	872
		L'assurance-emploi	
		M. Pallister	872
		Mme Bakopanos	872

POSTE  MAIL

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

Poste-lettre

Lettermail

**1782711
Ottawa**

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :
Communication Canada - Édition
Ottawa (Ontario) K1A 0S9*

*If undelivered, return COVER ONLY to:
Communication Canada - Publishing
Ottawa, Ontario K1A 0S9*

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

Published under the authority of the Speaker of the House of Commons

Aussi disponible sur le réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

Also available on the Parliamentary Internet Parlementaire at the following address:

<http://www.parl.gc.ca>

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Communication Canada - Édition, Ottawa (Ontario) K1A 0S9

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.

Additional copies may be obtained from Communication Canada - Canadian Government Publishing, Ottawa, Ontario K1A 0S9

**The English version of this publication may be obtained from Communication Canada - Canadian Government Publishing
Ottawa, Ontario K1A 0S9**